

# VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

## **La ressource herbagère et pastorale du Massif Central : un atout pour l'avenir**

Marina Pigeon  
Elevages et Systèmes de Production  
2017



# VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

## **La ressource herbagère et pastorale du Massif Central : un atout pour l'avenir**

Marina Pigeon

Elevages et Systèmes de Production

2017

Tuteur de stage : Jérémie Bosch

Enseignant référent : Adeline Vedrine



« L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup. »



## Remerciements

Avant toute chose, je tiens à remercier Monsieur Bosch Jérémie, responsable d'activité filières élevages et montagne à Coop de France Auvergne Rhône-Alpes, pour son encadrement tout au long de ces 6 mois de stage. Merci pour ses conseils avisés et le suivi qu'il m'a accordé malgré un emploi du temps chargé.

Je remercie également Madame Védrine Adeline, enseignante en productions animales et végétales à Vetagro Sup, pour la qualité de son suivi et les conseils qu'elle a prodigués tout au long du stage.

Je tiens à remercier les professionnels ayant participé de près ou de loin au projet pour leurs expertises. Et en particulier Monsieur Bouscarat Laurent de la Chambre d'Agriculture du Cantal pour sa collaboration et son aide dans la connaissance des estives collectives ; Monsieur Carrere Pascal directeur de l'unité écosystème prairial à l'INRA pour ses conseils avisés.

Merci également à l'ensemble des agriculteurs rencontrés qui ont répondu favorablement aux enquêtes, pour leur sympathie et leurs disponibilités, sans qui la réalisation de ce rapport n'aurait pas été possible.

Merci à toute l'équipe de Révision Sud Est pour son accueil chaleureux, et plus particulièrement à Madame Gonthier Andrée pour son soutien et sa bonne humeur à toute épreuve.

Enfin, un grand merci à ma famille et à Quentin qui m'ont soutenu durant les trois années qui viennent de s'écouler.





## Résumé

Dans un contexte agricole devant faire face à de grands bouleversements, l'avenir des productions extensives à l'herbe du Massif Central est incertain. Pour pallier ces changements, Coop de France Auvergne Rhône-Alpes, s'est impliqué dans la dynamique actuelle du Cluster Herbe Massif Central en engageant un travail d'animation au sein de son réseau sur les filières d'élevages herbivores, avec un axe dédié au pastoralisme et aux structures d'estives.

La présente étude vise à recenser et caractériser le fonctionnement des estives collectives du Massif Central. Pour cela, une recherche des estives par département auprès de différents interlocuteurs a été engagée, à la suite de laquelle 25 enquêtes ont été réalisées.

L'approche fonctionnelle des 23 estives retenues a permis d'obtenir une classification des estives collectives basée sur un fonctionnement différent selon l'espèce animale estivée. De plus, 8 risques ont été perçus par les estives, dont la sous exploitation et les conflits d'usages qui arrivent en tête de classement. Concernant les perspectives d'avenir et les évolutions envisageables, les résultats sont nuancés. Il est plausible pour une minorité d'estive seulement d'envisager des partenariats avec des coopératives de productions mais la majorité est prête à travailler avec des partenaires économiques dans des démarches de structuration de filière pour mieux valoriser les particularités des estives.

Cette étude a soulevé le manque de connaissance et d'information disponible sur les questions de pastoralisme et d'estives collectives à l'échelle du Massif Central. Par conséquent, une enquête pastorale du massif semble nécessaire.

---

**Mots clés** : *Estives collectives, Massif Central, Cluster Herbe Massif Central, Caractérisation des estives, Pastoralisme, Perspectives d'avenir.*



## Abstract

Within the current agricultural context which is facing great changes, the future of extensive production to pasturage in the Massif Central is uncertain. To overcome those changes, Coop de France Auvergne Rhône-Alpes has involved itself in the current dynamic of Cluster Herbe Massif Central, engaging in a new organisation of work within its network of herbivore farming sectors, with a line dedicated to pastoralism and summer pastures.

The objective of this study is to make an inventory of collective summer pastures in Massif Central and characterise their functioning. To do so, a research of summer pastures in each department of Massif Central was first conducted among the different representatives, followed by 25 surveys.

Studying the functioning of the 23 summer pastures selected enabled to obtain a classification of collective summer pastures based on a different functioning according to the different animal species summered. Moreover, 8 risks were detected by the summer pastures themselves, among which under exploitation and conflicts of use came top of the list. About the future perspectives and possible evolutions, the results are contrasted. Only a small part of the summer pastures may consider partnerships with production cooperatives, however the majority are ready to work with economic partners and engage in a process of structuring the sector to add better value to the distinctive features of summer pastures.

This study revealed the lack of knowledge and information available about pastoralism and collective summer pastures in Massif Central. Therefore an survey of pastoralism in Massif Central seems necessary.

---

**Key words :** *Collective summer pastures, Massif Central, Cluster Herbe Massif Central, Summer pasture characterisation, Pastoralism, Future perspectives.*



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
<b>Contexte</b> : Un territoire agricole de montagne avec un potentiel pastoral certain .....	2
I. Le Massif Central : une région d'élevage .....	2
I.1 Présentation du Massif Central .....	2
I.1.1 Le Massif : une notion française .....	2
I.1.2 Le périmètre du Massif Central.....	2
I.2 L'agriculture du Massif Central.....	2
II. Les données pastorales.....	3
II.1 Retour sur l'enquête pastorale de 1972 au niveau national .....	4
II.1.1 Les propriétaires du domaine pastoral au niveau national .....	5
II.1.2 Les utilisateurs des surfaces pastorales au niveau national.....	6
II.1.3 L'exploitation du domaine pastoral au niveau du Massif Central.....	7
II.1.4 Mode de faire valoir .....	8
II.2 Les données actuelles du pastoralisme en Massif Central.....	9
III. Des intérêts divers reconnus au pastoralisme.....	10
IV. Un projet pour travailler sur la ressource herbagère à l'échelle du Massif Central .....	12
IV.1 L'émergence du Cluster Herbe .....	12
IV.1.1 Qu'est-ce que le Cluster Herbe ?.....	12
IV.1.2 Le comité de pilotage et le comité scientifique et technique.....	12
IV.2 Les dynamiques actuelles du Cluster Herbe .....	12
IV.3 Projet de travail du réseau Coop de France dans le cadre de la création du Cluster Herbe Massif Central.....	14
IV.4 Rôle de Coop de France Auvergne Rhône-Alpes .....	14
IV.4.1 Axes du projet et la place du stage .....	14
IV.4.2 Elaboration de la question .....	15
<b>Méthodologie</b> .....	17
V. Récolte des données .....	17
V.1 Création de la base de données des estives collectives.....	17
V.2 Echantillonnage des estives collectives à enquêter .....	17



V.3	Réalisation des enquêtes .....	18
V.3.1	Elaboration du guide d'entretien .....	18
V.3.2	Organisation de la prise de rendez-vous et de la réalisation des enquêtes .....	19
V.4	Le partage d'information au sein du Cluster Herbe Massif Central .....	19
VI.	Traitement des données .....	20
VI.1	Objectif.....	20
VI.2	Méthode .....	20
VI.2.1	Création et homogénéisation de la base de données.....	20
VI.2.2	Statistiques descriptives.....	21
<b>Résultats des enquêtes</b>	.....	<b>23</b>
VII.	Présentation du panel enquêté .....	23
VIII.	Une classification selon le fonctionnement des estives collectives.....	24
IX.	Tendances sur les risques perçus et les perspectives d'évolutions pour les estives collectives .....	26
IX.1	Des risques perçus.....	26
IX.2	Des perspectives d'évolution envisageables .....	28
IX.2.1	Des partenariats possibles ? .....	28
IX.2.2	Le lien avec Coop de France .....	29
IX.2.3	L'intégration au Cluster Herbe Massif Central .....	29
<b>Discussion et perspectives : propositions d'évolution du travail</b>	.....	<b>31</b>
X.	Discussion : les estives, un sujet délicat .....	31
X.1	Une collecte d'informations plus difficile que prévu .....	31
X.2	Des résultats à approfondir .....	32
XI.	Perspectives : une poursuite du travail .....	33
XI.1	Un travail à étoffer .....	33
XI.2	Vers la mise en œuvre d'une enquête pastorale .....	33
<b>Conclusion</b>	.....	<b>36</b>
 <b>Références bibliographiques</b>		
<b>Table des annexes</b>		





## Table des figures

<b>Figure 1</b> (gauche) : Délimitation du zonage massif et du zonage montagne .....	2
<b>Figure 2</b> (droite) : Périmètre Massif Central et régions associées .....	2
<b>Figure 3</b> : Part de la STH (STH) sur la SAU en 2010 en France .....	2
<b>Figure 4</b> : Comparaison de la répartition des 6 grands types d'exploitations vus par la typologie INOSYS entre le Massif Central et la France .....	3
<b>Figure 5</b> : Localisation des structures collectives en 2010 et ratio SAU gérée collectivement / SAU des exploitations à titre individuel par canton en 2010.....	9
<b>Figure 6</b> : Evolution des politiques publiques et conséquences pour la filière laitière .....	11
<b>Figure 7</b> : Evolution de la consommation de viande bovine dans l'Union Européenne à 27 .....	11
<b>Figure 8</b> : Liste des membres du Comité de pilotage du Cluster Herbe .....	12
<b>Figure 9</b> : Cartographie des démarches collectives de développement des filières de Massif Central valorisant les ressources herbagères.. ..	12
<b>Figure 10</b> : Représentation des différentes fédérations régionales de Coop de France concernées par le territoire Massif Central .....	14
<b>Figure 11</b> : Les 7 axes transversaux du projet d'animation porté par Coop de France Auvergne Rhône-Alpes.....	14
<b>Figure 12</b> : Répartition spatiale de l'échantillon des 28 estives.....	18
<b>Figure 13</b> : Membres du comité de suivi interne et externe pour le partage de l'information au sien du Cluster Herbe Massif Central.....	19
<b>Figure 14</b> : Statuts juridiques des estives collectives enquêtées. ....	23
<b>Figure 15</b> : Répartition des modes de faire valoir (en %) selon la nature du statut juridique.....	23
<b>Figure 16</b> : Cercle des corrélations issu de l'AFDM sur R Studio.....	24



<b>Figure 17</b> : Plan factoriel des variables qualitatives obtenu grâce à l'AFDM sur R Studio .....	24
<b>Figure 18</b> : Plan factoriel des 23 individus obtenu grâce à l'AFDM sur R Studio .....	24
<b>Figure 19</b> (gauche) : Répartition des estives en classes sur R Studio .....	24
<b>Figure 20</b> (droite) : Dendrogramme de la classification des estives .....	24
<b>Figure 21</b> : Plan factoriel des 21 individus obtenu grâce à la CAH sur R Studio.....	26
<b>Figure 22</b> : Premier risque majeur perçu par les 23 estives collectives enquêtées.. ..	26
<b>Figure 23</b> : Répartition des 23 estives enquêtées selon le premier risque majeur perçu.....	26
<b>Figure 24</b> (gauche) : Représentation des risques perçus par les estives de la classe 2 : estives ovines (n = 6).....	28
<b>Figure 25</b> (droite) : Représentation des risques perçus par les estives de la classe 3 : estives bovines et mixtes (n = 15).. ..	28



## Table des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Liste des 22 départements faisant partis du zonage Massif Central en totalité ou partie .	2
<b>Tableau 2</b> : Superficie du domaine pastoral français et sa place dans le territoire montagnard .....	4
<b>Tableau 3</b> : Structure de la propriété foncière de l'ensemble du domaine pastoral. ....	5
<b>Tableau 4</b> : Répartition du domaine pastoral selon le mode de faire valoir en nombre d'unités et en surface .....	8
<b>Tableau 5</b> : Répartition du cheptel estivé par catégorie d'animaux (en nombre de têtes).....	8
<b>Tableau 6</b> : Listes des membres faisant partis du comité scientifique et technique du Cluster Herbe .....	12
<b>Tableau 7</b> : Personne rencontrée ayant pu apporter des éléments de compréhension sur le sujet....	17
<b>Tableau 8</b> : Récapitulatif des contacts qui ont permis d'établir une liste des estives collectives existantes à l'échelle du Massif Central .....	17
<b>Tableau 9</b> : Liste des estives collectives sélectionnées dans l'échantillon à enquêter.....	18
<b>Tableau 10</b> : Variables sélectionnées avec leurs critères pour constituer la première base de données et caractériser le fonctionnement de l'estive.....	20
<b>Tableau 11</b> : Variables retenues pour seconde base de données sur les enjeux, les perspectives d'avenir. ....	21
<b>Tableau 12</b> : Répartition du nombre moyen d'adhérents, de la superficie moyenne et du nombre d'UGB moyen des estives collectives selon le statut juridique.....	23
<b>Tableau 13</b> : Répartition des réponses sur les perspectives d'évolution envisageables en lien avec la structuration de filière .....	28



## Liste des abréviations

ACP : Analyse en Composante Principale

AFC : Analyse Factorielle des Correspondances

AFP : Association Française de Pastoralisme

AFP<sub>2</sub> : Association Foncière de Propriétaires

AFDM : Analyse Factorielle de Données Mixtes

AFOM : Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

ARIA ARA : Association Régionale des Industries Agro-alimentaires Auvergne Rhône-Alpes

CAH : Classification Ascendante Hiérarchique

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CERPAM : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

CDF : Coop de France

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CIMA : Convention Interrégionale du Massif des Alpes

CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

COPAMAC : Conférence des Présidents des organisations Agricoles du MAssif Central

COPTASA : Coopérative de Transhumance et d'Amélioration des Structures Agricoles

CTGREF : Centre Technique du Génie Rural des Eaux et des Forêts

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

FBEA : Filière Bovine Engraissement Auvergne

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

GFA : Groupement Foncier Agricole

Ha : Hectare

IBR : Rhinotrachéite Infectieuse Bovine

IDELE : Institut de l'élevage

IGP : Indication Géographique Protégée

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique





IPAMAC : Inter Parcs du Massif Central

ISITE : Initiative Science Innovation Territoire Economie

LIT : Laboratoire d'Innovation Territoriale

Macéo : association des acteurs publics et privés du Massif Central

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

MC : Massif Central

ONF : Office National des Forêts

OTEX : Orientation Technico-économique des EXploitation

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projets Agro-Environnementaux et Climatiques

PNR : Parc Naturel Régional

PNRVA : Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

SAU : Surface Agricole Utile

SCEES : Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques

SIDAM : Service InterDépartemental pour l'Animation du Massif central

SIMA : Schéma de Massif des Alpes

SRESRI : Schéma Régional d'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation

STH : Surface Toujours en Herbe

SUACI : Service d'Utilité Agricole à Compétence Interdépartementale

UGB : Unité Gros Bétail



## Introduction

Le Massif Central s'étend sur 85 000 km<sup>2</sup> et représente 15% du territoire national. Ce territoire situé en zone de montagne est considéré comme la plus grande prairie d'Europe et sa SAU est composée à 85% de surfaces en herbe (Site Sidam Copamac).

Les estives, territoires d'altitude, sont utilisées depuis des générations comme pâture pour les troupeaux durant la période estivale, lorsque la ressource sur le siège de l'exploitation, plus bas en altitude, vient à manquer.

Les grands changements survenus ces dernières années, comme les aléas climatiques extrêmes, les réformes des politiques publiques, la préservation de la biodiversité ou encore les controverses sur la viande, sont autant de facteurs influençant l'avenir des productions extensives à l'herbe du Massif Central et par conséquent les estives.

La dynamique du Cluster Herbe Massif Central est à l'heure actuelle en construction pour faire face aux différents bouleversements évoqués. Elle a pour but la valorisation économique des services et produits agricoles et agro-alimentaires issus des filières d'élevages valorisant les ressources herbagères et pastorales du Massif Central. Pour cela, plusieurs projets sont en cours d'exécution.

Dans ce contexte, Coop de France Auvergne Rhône-Alpes est impliqué dans le travail d'émergence et de construction du Cluster Herbe Massif Central. Membre du comité de pilotage, il a souhaité engagé un travail d'animation au sein de son réseau sur les filières d'élevages herbivores. Ce travail vise à fédérer les entreprises coopératives autour de la thématique Herbe. Pour cela, un focus sur 7 axes transversaux aux différentes filières d'élevages herbivores est effectué dont un concerne le cas particulier des estives et du pastoralisme.

L'ensemble de ces attentes a conduit à la problématique suivante :

### **Quels enjeux et perspectives d'avenir pour les estives gérées collectivement ?**

#### **Caractérisation et analyse de l'état actuel du fonctionnement de ces estives à l'échelle du Massif Central dans le contexte de construction du Cluster Herbe Massif Central.**

Le présent mémoire synthétise 6 mois de réflexion et d'analyse pour tenter de répondre à cette problématique. Après avoir présenté dans un premier temps le territoire du Massif Central, sa vocation pastorale et les éléments à l'origine du Cluster Herbe, la démarche d'enquête sera proposée. S'en suivra en troisième partie, les résultats obtenus. Enfin, les éléments soulevés par cette étude et ses perspectives seront discutés.

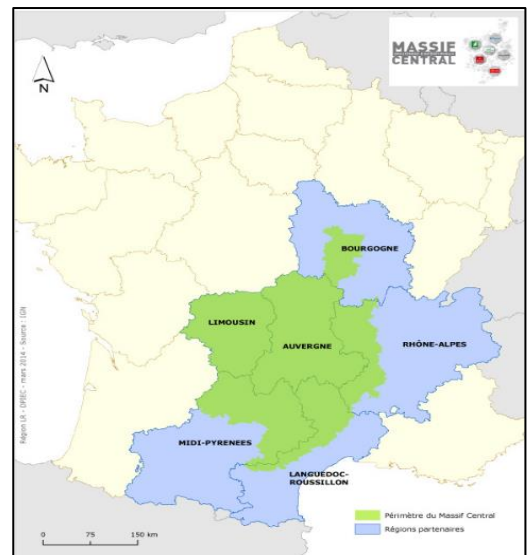
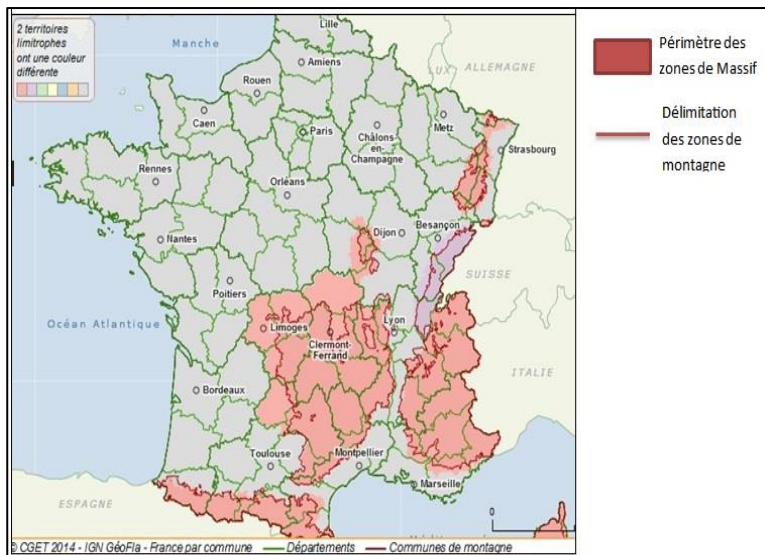


Figure 1 (gauche) : Délimitation du zonage massif et du zonage montagne (Source : Site Sidam Copamac)

Figure 2 (droite) : Périmètre Massif Central et régions associées (Source : Massif-Central.eu)

Tableau 1: Liste des 22 départements faisant partis du zonage Massif Central en totalité ou partie (Source : Pigeon Marina, 2017)

Auvergne Rhône-Alpes		Bourgogne Franche-Comté	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	
Auvergne	Rhône-Alpes	Bourgogne	Limousin	Midi-Pyrénées	Languedoc-Roussillon
Cantal (totalité)	Ardèche (portion)	Saône et Loire (portion)	Corrèze (totalité)	Aveyron (totalité)	Aude (portion)
Haute-Loire (totalité)	Loire (totalité)	Nièvre (portion)	Creuse (totalité)	Lot (totalité)	Gard (portion)
Puy de Dôme (totalité)	Rhône (portion)	Yonne (portion)	Haute Vienne (totalité)	Tarn (portion)	Hérault (portion)
Allier (totalité)		Côte-d'or (portion)		Tarn et Garonne (portion)	Lozère (totalité)

# Contexte : Un territoire agricole de montagne avec un potentiel pastoral certain

## I. Le Massif Central : une région d'élevage

### I.1 Présentation du Massif Central

#### I.1.1 *Le Massif : une notion française*

La notion de Massif est une spécificité française permettant d'avoir une entité administrative compétente pour promouvoir le développement des territoires de montagne. La loi Montagne de 1985 a créé les délimitations des Massifs Français et par l'article 7 « il est créé un comité pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne, dénommé comité de massif » : le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires). (Site CGET).

La zone de Massif englobe les zones de montagne mais également les zones qui leurs sont immédiatement contigües (plaine, piémont) et qui assurent la continuité du Massif (Site Sidam Copamac). [Figure 1](#)

#### I.1.2 *Le périmètre du Massif Central*

Parmi les massifs que compte le territoire français, le Massif Central est le plus étendu. Avec ses 85 000 km<sup>2</sup>, il représente 15% du territoire national et 42% de la zone montagne française<sup>1</sup>. (Cerles *et al.*, 2016 ; Site Sidam Copamac ; Site Massif Central.eu). Avec le nouveau découpage territorial de janvier 2016 (Site Gouvernement.fr) il couvre 4 grandes régions à savoir : Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Bourgogne Franche-Comté. Sur ces 4 grandes régions, il est composé de tout ou partie des 22 départements essentiellement de moyenne montagne. [Figure 2](#), [Tableau 1](#)

### I.2 L'agriculture du Massif Central

Le Massif Central est un territoire habité avec ses 3,8 millions d'habitants (Site Massif Central.eu), avec des spécificités certaines (700m d'altitude en moyenne, rigueur du climat) où l'agriculture aménage, entretient et crée de l'emploi. Les activités agricoles jouent un rôle majeur dans l'économie en comptant 90 381 actifs agricoles permanents dont 8 500 salariés agricoles (hors actifs familiaux). (Site Sidam Copamac).

La vocation d'élevage du massif est incontestable et, elle est représentée par des systèmes extensifs orientée vers la production herbagère. Plus de 80% des terres agricoles sont consacrées à l'élevage. Le Massif Central est surnommé « la plus grande prairie d'Europe » car il se classe en première position avec une Surface Agricole Utile (SAU) de 4,1 millions d'hectares. [Figure 3](#)

---

<sup>1</sup> La zone de montagne est définie comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, la pente et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux (Site : Observatoire des territoires).

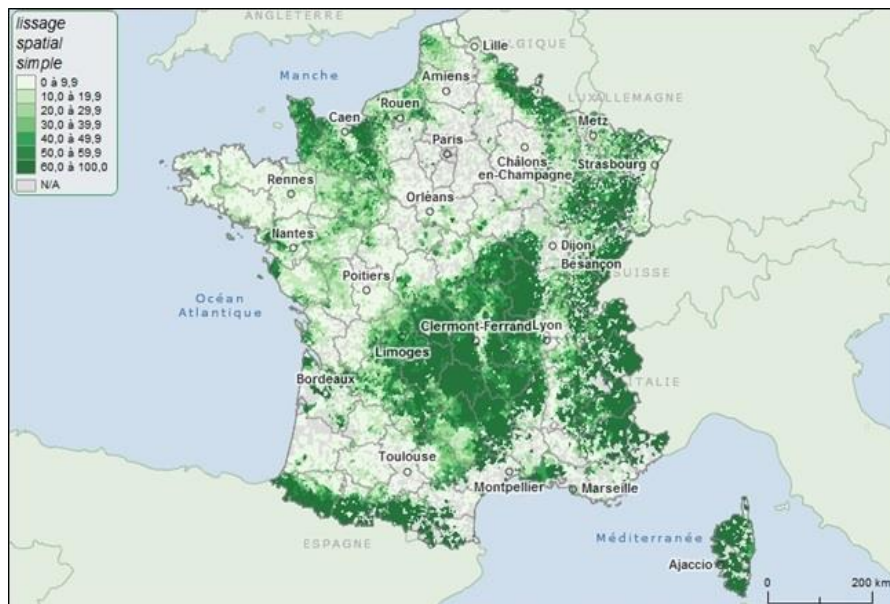


Figure 3 : Part de la STH (STH) sur la SAU en 2010 en France (Source : Ministère de l'Agriculture, Site : Sidam Copamac)

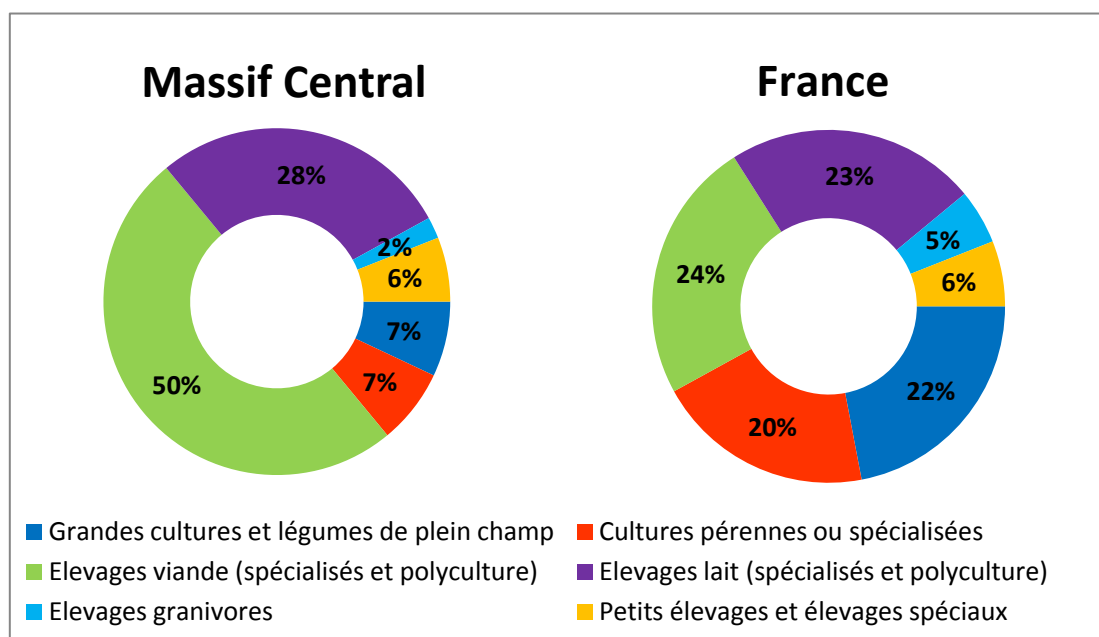


Figure 4 : Comparaison de la répartition des 6 grands types d'exploitations vus par la typologie INOSYS entre le Massif Central et la France (Source : Typologie INOSYS Sidam Copamac, 2016)

Elle est composée à 85% de surfaces en herbe dont 60% de Surfaces Toujours en Herbe (STH) alors qu'au niveau national le rapport STH/SAU est de 28% et au niveau européen de 25%. Avec ses 2,4 millions d'hectares de STH<sup>2</sup>, le Massif Central représente un tiers de la surface nationale. (Site Sidam Copamac).

Même si la superficie des prairies françaises a diminué de 30% en 30 ans, elle s'est quasiment maintenue dans le Massif Central et la prairie permanente occupe 70% de la SAU du Massif qui est dédiée aux ruminants. (Cerles *et al.*, 2016 ; Site Sidam Copamac). Elle est par conséquent la ressource structurante des filières et des paysages.

Le Massif Central compte, selon le recensement agricole de 2010, 72 408 exploitations agricoles. Sur les 72 408 exploitations du Massif, la typologie Inosys (Granet, 2016) ne comptabilise qu'un échantillon de 57 464 exploitations, qui ont été considérées comme professionnelles<sup>3</sup>.

Comme on peut le voir sur la [Figure 4](#), les systèmes d'élevages sont dominants, représentant 86% des exploitations agricoles soit 24% de plus qu'à l'échelle nationale. De plus, les élevages de ruminants viande, qu'ils soient spécialisés ou diversifiés, sont les plus représentés dans le Massif Central, capitalisant la moitié des exploitations du massif. Cette proportion est deux fois supérieure à ce qui est constaté au niveau français.

**Le Massif Central est un territoire de montagne où l'activité agricole est incontestable. Au sein des territoires de montagne, la notion de pastoralisme est couramment abordée et fait sens dans le Massif Central avec la plus grande STH du territoire français. La partie suivante relate l'ampleur du pastoralisme en France avec un focus plus particulier sur le Massif Central.**

## II. Les données pastorales

Le terme générique de « pastoralisme » définit l'ensemble des pratiques liées à l'élevage extensif de troupeaux herbivores domestiques. Elles se traduisent par une alimentation des herbivores valorisant, lors du pâturage, les ressources naturelles spontanées (herbacées, arbustives et/ou arborées) de vastes espaces, pour assurer tout ou partie de leur alimentation. (AFP, 2013 ; Aubron *et al.*, 2014 ; Chabrat *et al.*, 2014 ; Dérioiz *et al.*, 2014).

---

<sup>2</sup> STH : prairies permanentes qui peuvent être naturelles (jamais renouvelées) ou qui peuvent être semées de longue durée (>6ans).

<sup>3</sup> Exploitations atteignant une dimension économique supérieur ou égale à 25 K€ ou mobilisant plus de 0,5 UTA (Unité de Travail Annuel). Cette classification a conduit à isoler 14 944 « petites exploitations » ne répondant pas à l'un de ces critères.

Tableau 2 : Superficie du domaine pastoral français et sa place dans le territoire montagnard  
(Source : Enquête pastorale, 1972)

	<i>Surface totale des unités pastorales exploitées (ha)</i>	<i>Surface totale des unités pastorales non exploitées (ha)</i>	<i>Surface totale du domaine pastoral (ha)</i>	<i>% des superficies des unités pastorales exploitées par rapport à l'ensemble du domaine pastoral</i>	<i>Répartition du domaine pastoral par massif (%)</i>	<i>Superficie totale du territoire montagnard (ha)</i>	<i>Superficie totale du domaine pastoral / superficie du territoire montagnard (%)</i>
<i>Vosges</i>	4 726	2 775	7 501	63.0	0.4	204 100	3.7
<i>Jura</i>	44 403	5 209	49 612	89.5	2.4	568 200	8.7
<i>Alpes du Nord</i>	318 728	66 719	385 447	82.7	18.4	1 098 600	35.1
<i>Alpes du Sud</i>	674 529	62 693	737 222	91.5	35.1	1 925 500	38.3
<i>Massif des Alpes (Nord+Sud)</i>	993 257	129 412	1 122 669	88.5	53.5	3 024 100	37.1
<i>Massif Central Nord</i>	116 633	25 782	142 415	81.9	6.8	2 119 600	6.7
<i>Massif Central Sud</i>	125 861	43 910	169 771	74.1	8.1	1 733 100	9.8
<i>Massif Central (Nord+Sud)</i>	242 494	69 692	312 186	77.7	14.9	3 852 700	8.1
<i>Pyrénées</i>	479 393	26 360	505 753	94.8	24.1	1 087 800	46.5
<i>Corse</i>	96 660	4 187	100 847	95.8	4.8	422 300	23.9
<b><i>Total zone de montagne</i></b>	1 860 933	237 635	2 098 568	88.7	100	9 159 200	22.9



L'enquête pastorale de 1972 a permis de géolocaliser le domaine pastoral au sein des massifs français. Selon la définition de l'enquête, il regroupe l'ensemble des surfaces pastorales c'est-à-dire « toutes les surfaces dont la destination semble être, tout au moins à court terme, une exploitation par pâturage de type extensif permettant d'utiliser les ressources fourragères naturelles tout en entretenant l'espace et le potentiel de production ». Les surfaces cultivées sont donc exclues de cette définition.

Les surfaces pastorales composant le domaine pastoral se répartissent en trois catégories. Il est distingué :

- ✓ Les unités d'altitude : ce sont les surfaces pastorales appelées selon les régions alpage, estive, montagne, haute-chaume, etc. Elles se caractérisent par leur éloignement du siège des exploitations, par leur situation géographique au-dessus de la limite de l'habitat permanent et des cultures. Leur mode de propriété est très varié et leur exploitation peut être collective ou privative. Les « unités d'altitude », plus difficile à identifier dans les massifs où le relief est moins contrasté (Massif Central, Jura), ont été distinguées des « unités collectives » par un critère supplémentaire : le retour journalier des troupeaux au siège de l'exploitation. S'il n'y avait pas de retour journalier des troupeaux les surfaces pastorales étaient classées dans la catégorie « unité d'altitude ».
- ✓ Les unités collectives : elles se situent à des altitudes plus basses que les précédentes, généralement au niveau et parfois même au-dessous de la zone d'habitat permanent. Elles sont caractérisées par leur mode de faire-valoir et par leurs modes de propriété essentiellement collectifs.
- ✓ Les secteurs potentiels : ils rassemblent des surfaces classées parmi les landes, parcours, sous-bois, friches, etc., agrandis de toutes autres parcelles abandonnées qui pourraient leur être rattachées par leur proximité immédiate.

Dans l'enquête pastorale de 1972, les proportions relatives de chacune des catégories ne sont pas mentionnées. Seul l'ensemble du domaine pastoral entre les différents massifs français est abordé sans tenir compte des trois catégories.

## II.1 Retour sur l'enquête pastorale de 1972 au niveau national

Selon l'enquête pastorale de 1972 réalisée par le SCEES (Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques, maintenant Agreste) et le CTGREF (Centre Technique du Génie Rural des Eaux et des Forêts, maintenant Irstea), le domaine pastoral montagnard français couvre 2 098 568 ha soit environ 23% de la zone montagne<sup>4</sup> (9 159 200 ha). L'ensemble alpin (Alpes du Nord et du Sud) représente la moitié du domaine pastoral (1 122 669 ha), suivi par les Pyrénées avec un domaine pastoral important approchant le quart de l'ensemble français (505 753 ha). Le Massif Central (nord et sud) ne totalise que 15 % des surfaces pastorales qui s'élèvent à 312 186 ha. Ce chiffre apparaît surprenant car ce massif couvre plus de 40% de la zone de montagne française laissant penser que dans certains départements les surfaces pastorales ont été sous-estimées. [Tableau 2](#)

L'ensemble du domaine pastoral français n'est pas utilisé. Une différence peut être faite entre les surfaces exploitées et celles non exploitées.

---

<sup>4</sup> Dans l'enquête pastorale de 1972, la zone de montagne comprenait 4 263 communes, délimitée par les arrêtés de 1961 et 1962.

Tableau 3 : Structure de la propriété foncière de l'ensemble du domaine pastoral (Source : Enquête Pastorale, 1972).

	<i>Collectivités locales</i>		<i>Privés</i>		<i>Etat</i>	
	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%	Surface (ha)	%
<i>Vosges</i>	5 122	68.5	1 938	25.9	416	5.6
<i>Jura</i>	30 164	61.2	17 412	35.3	1 711	3.5
<i>Alpes du Nord</i>	241 822	63.0	120 856	31.5	21 064	5.5
<i>Alpes du Sud</i>	425 624	57.9	242 238	33.0	66 975	9.1
<i>Massif des Alpes (Nord+Sud)</i>	667 446	59.7	363 094	32.5	88 039	7.8
<i>Massif Central Nord</i>	53 440	37.7	79 866	56.4	8 296	5.8
<i>Massif Central Sud</i>	83 472	49.5	78 095	46.4	6 842	4.1
<i>Massif Central (Nord+Sud)</i>	136 912	44.2	157 961	50.9	15 138	4.9
<i>Pyrénées</i>	353 047	70.3	8 296	7.6	110 646	22.0
<i>Corse</i>	77 558	77.4	16 265	16.2	6 404	6.4
<b><i>Total de la zone montagne</i></b>	1 270 251	60.8	594 963	28.5	222 254	10.6

Les surfaces non exploitées correspondent à des surfaces abandonnées au moment de l'enquête pastorale mais autrefois exploitées et qui pouvaient être remises en exploitation en l'état ou sans investissements ni aménagements trop importants. Le rapport entre les deux permet d'obtenir que 88.7% du domaine pastoral national est exploité. Les surfaces non exploitées ou abandonnées ne couvrent que 237 635 ha soit 11.3% du domaine pastoral et environ 2.5% du territoire montagnard.

Sur les 312 186 ha que compte le domaine pastoral du Massif Central, 242 494 ha sont exploités ce qui représente 77.7% du domaine pastoral du Massif Central. Dans les autres massifs, les proportions sont toutes supérieures à 80% et ce sont les Pyrénées et la Corse qui ont le niveau d'exploitation le plus grand. [Tableau 2](#)

Pour définir le domaine pastoral, l'enquête pastorale de 1972 a privilégié la notion d'exploitation des surfaces par rapport à la propriété du sol car elle traduit mieux la réalité fonctionnelle et économique mais aussi parce qu'elle est plus facile à comprendre. Il convient tout de même de déterminer quels sont les différents propriétaires du domaine pastoral.

### ***II.1.1 Les propriétaires du domaine pastoral au niveau national***

La propriété du sol reste fondamentale pour comprendre et expliquer les systèmes et niveau d'exploitation. Elle intervient dès lors de projets d'aménagement ou de restructuration. Par rapport au territoire cultivé, le domaine pastoral est généralement moins morcelé et les parcelles sont généralement plus grandes. Le domaine pastoral englobe d'anciens prés de fauche ou terres de culture compliquant la structure foncière. L'unité pastorale<sup>5</sup> est alors constituée d'une multitude de parcelles d'exploitation et peut concerner plusieurs types de propriété avec un nombre important de propriétaires. Pour l'enquête pastorale, trois catégories de biens ont pu être différenciés sur le domaine pastoral : le territoire privé appartenant à des personnes physiques ; les biens des collectivités locales, à savoir communes (communaux), sections (sectionnaux) ou syndicats de communes, et le domaine de l'Etat (domaniaux).

*Les **sectionnaux** (ou biens de section ou section de commune) sont des divisions administratives au sein des communes possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune. Ils possèdent leurs droits de propriété et d'usage et l'autonomie de gestion de leur patrimoine foncier. (SCEES et CTGREF, 1976 ; Collectivites-locales.gouv.fr). Sont membres de la section de commune les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire (Site Légifrance).*

*Selon l'article 542 du Code Civil : « Les biens **communaux** sont ceux à la propriété ou au produit desquels les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis ». (Site Légifrance).*

D'une manière générale, pour l'ensemble de la zone de montagne française, les propriétaires se répartissent en collectivités locales à 60.8%, en privés à 28.5% et à l'Etat à 10.6%. [Tableau 3](#). A l'intérieur de chaque massif, la structure de propriété est variable mais des tendances peuvent être dégagées.

<sup>5</sup> Ici, l'unité pastorale est définie comme une « surface toujours en herbe », constituée par une unité géographique d'un seul tenant, située généralement mais pas impérativement au-dessus de la zone de cultures et d'habitat permanent.



Les propriétés en collectivités locales et principalement « communales » dépassent 50% des surfaces dans tous les massifs sauf dans le Massif Central et les domaniaux ont une place importante dans les Pyrénées et les Alpes du Sud.

Le Massif Central est caractérisé par une forte proportion de surfaces pastorales appartenant à des propriétaires privés mais c'est le massif où la surface pastorale appartenant aux collectivités locales est la plus faible (37.7% au Nord et 49.5% au Sud). Malgré cette faible proportion, la majorité de ces surfaces est représentée par des biens « sectionnaux ». C'est le seul massif à avoir une proportion de biens de section aussi important, ce qui en fait sa typicité.

Concernant les autres massifs, les Vosges, le Jura, les Alpes (Nord et Sud) c'est-à-dire l'Est de la zone de montagne nationale, la structure de la propriété pastorale est assez homogène. La propriété privée représente entre 25 et 35% des surfaces pastorales tandis que les biens des collectivités locales principalement les « communaux » couvrent entre 57 et 68% du domaine pastoral. Les domaniaux sont relativement peu importants et ne dépassent guère les 5% des surfaces pastorales à l'exception des Alpes du Sud où l'Etat possède près de 10% des surfaces pastorales. La Corse, se caractérise par la plus forte proportion de « communaux » puisqu'ils atteignent 77% de la surface de l'ensemble du domaine pastoral Corse. Les Pyrénées représentent la plus faible proportion de propriétés privées (8%) mais les grandes proportions de propriétés des collectivités locales (70%) et surfaces pastorales domaniales (22%).

Une différence nettement marquée apparaît entre le mode de propriété des unités exploitées et celui de celles non exploitées. Dans la quasi-totalité des massifs, à l'exception du Massif Central Nord et de la Corse, la proportion des surfaces pastorales appartenant à des privés est plus grande pour les unités non exploitées que pour celles exploitées. C'est dans le Massif Central Sud que le phénomène est le plus apparent avec 75% de la surface des unités pastorales non exploitées qui appartiennent à des privés contre 35% pour les surfaces pastorales utilisées. Bien que moins significative, la même différence est constatée pour les biens domaniaux, qui sont le plus souvent des terres appelées à être reboisées.

### ***II.1.2 Les utilisateurs des surfaces pastorales au niveau national***

D'après les résultats de l'enquête pastorale, trois formes d'exploitations pastorales ont été recensé : l'exploitation individuelle, le secteur collectif organisé et enfin le secteur non organisé c'est-à-dire de plusieurs exploitations individuelles non groupées juridiquement qui utilisées simultanément ou successivement les unités.

Sur l'ensemble de la zone de montagne, 43 447 utilisateurs ont été comptabilisés et ils exploitent 1 860 933 ha répartis en 9 338 unités pastorales. Le secteur collectif organisé est relativement faible puisqu'il ne concerne que 5% des unités pastorales et que 8% des surfaces exploitées. Par contre, il regroupe en 447 groupements plus de 9 000 utilisateurs soit 21% de l'ensemble des utilisateurs du domaine pastorales. Les unités exploitées sont importantes, de l'ordre de 300 ha en moyenne.

L'exploitation individuelle l'emporte quant au nombre d'unités avec près de 53% du total et concerne 30% des surfaces mais seulement 11% des utilisateurs (5000). Chacun d'eux exploite en moyenne les plus grandes surfaces soit 100ha.

Enfin, le secteur non organisé est le plus important puisqu'il représente 65% des utilisateurs et concerne 60% des surfaces pastorales et près de 42% des unités exploitées.



Au niveau du Massif Central, l'exploitation pastorale est essentiellement individuelle dans le Nord du Massif Central avec plus des trois quarts des unités pastorales utilisées par un seul éleveur et la taille des unités pastorales est la plus faible (40ha). A l'opposé, dans le Sud du massif, les éleveurs ont gardé l'habitude d'utiliser le domaine pastoral en commun et plus de 80% des utilisateurs font partis de la catégorie « plusieurs exploitations individuelles non regroupées juridiquement ».

### ***II.1.3 L'exploitation du domaine pastoral au niveau du Massif Central***

Les activités pastorales du Massif Central sont très diversifiées et ont évoluées différemment suivant les régions. Ce sont les systèmes d'exploitation laitières qui subissent le plus de transformation comme dans tous les massifs. L'estive des vaches laitières (Aubrac ou Salers) était traditionnellement pratiquée dans plusieurs zones du Nord du massif comme l'Aubrac, les Monts Dore, le massif du Cantal. Le système pastoral était exploité individuellement par une famille. Les animaux hivernaient dans les villages voisins de l'estive (surface pastorale d'altitude dans l'enquête) et au mois de mai, les vaches accompagnées de leurs veaux montaient à l'estive. Un vacher montait à l'estive assisté d'un ou deux aides et fabriquaient le fromage (la « fourme ») dans le buron qui servait de logement mais aussi de salle de fabrication et de stockage du fromage.

L'enquête de 1972 a montré que ce système traditionnel n'est plus pratiqué que par quelques éleveurs locaux et la production laitière a disparu sur les autres unités pastorales. Elle a été remplacée par des vaches allaitantes pour la production de « veaux sous la mère », par des génisses d'élevage mais aussi par des bovins mis à l'herbe pour la production de viande. Par conséquent, en l'absence de vaches laitières, le travail se limite au gardiennage qui lui-même est souvent facilité par l'installation de clôtures. Il est important de noter la création d'importantes unités pastorales exploitées sous forme collective telle que la COPTASA (Coopérative de Transhumance et d'Amélioration des Structures Agricoles) en 1963.

Dans le Massif Central Sud, c'est l'estive des ovins qui est principalement pratiquée. Ils sont élevés pour la viande ou pour la production de lait. Les ovins à viande se rencontrent surtout dans les petites régions les plus sèches telles que l'Ardèche, les Cévennes et prend un certain développement dans la partie Nord du massif dans le Forez. Dans toutes ces régions, les troupeaux collectifs sont rares et les animaux estivent en petits troupeaux individuels. Les ovins laitiers sont principalement situés dans l'aire de production du fromage de Roquefort. Dans ce secteur, les surfaces pastorales sont largement utilisées et les conditions climatiques permettent des durées d'estives longues allant jusqu'à 9 mois de l'année.

Tableau 4 : Répartition du domaine pastoral selon le mode de faire valoir en nombre d'unités et en surface (Source : Enquête Pastorale, 1972)

	Nombre total d'unités	Surface totale ha	Mode Unique								Mode Mixte			
			Propriété		Location		Droit d'usage		Disposition gratuite		Avec propriété		Sans propriété	
			%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S	%N	%S
Vosges	111	4 726	9,9	6,7	44,1	44,8	4,6	3,3	5,4	5	35,1	37,7	0,9	2,5
Jura	1 023	44 403	10,9	10,7	79,6	79,8	0,6	0,6	3,5	3,1	5,1	5,6	0,3	0,2
Alpes du Nord	1 630	318 728	15	4,3	39	41,5	5,2	10,9	3,0	2,0	35	36,9	2,8	4,4
Alpes du Sud	1 193	674 529	5,4	1,7	38,5	36,1	2,7	2,8	3,3	2,3	46	52,5	4,1	4,6
Massif Central Nord	2 569	116 633	28,8	22,8	42,8	37,6	11	15,7	1,7	1,5	9,8	12	5,8	10,5
Massif Central Sud	1 693	125 861	26	13,3	16,7	17,7	47,2	53,4	4,1	5,6	4,4	6	1,6	4
Pyrénées	1 026	479 393	1,6	4,6	15,5	14	26,9	35,6	7,1	7,3	20,3	15,7	28,7	22,8
Corse	93	96 660			3,2	2,8	22,6	27	49,5	51,5	21,5	16,8	3,2	1,9
Total de la zone montagne	9 938	1 860 933	17,4	5,1	37,5	29,5	16,2	18,1	3,9	6,3	18,9	31,7	6,1	9,3

Légende : N = % du nombre total d'unités du massif  
S = % de la surface totale du massif

Tableau 5 : Répartition du cheptel estivé par catégorie d'animaux (en nombre de têtes)(Source : Enquête pastorale, 1972)

	Bovins	Ovins	Caprins	Equins
Vosges	2 527	2 820	-	19
Jura	47 533	4 841	3	1 092
Alpes du Nord	59 115	246 248	9 991	1 237
Alpes du Sud	23 137	642 246	9 171	961
Massif Central Nord	109 006	43 536	502	1 340
Massif Central Sud	36 107	124 316	1 528	310
Pyrénées	56 701	444 746	1 898	6 256
Corse	11 547	49 612	21 369	375
Total de la zone montagne	345 673	1 558 365	44 472	11 590



### **II.1.4 Mode de faire valoir**

Quatre modes de faire valoir ont été distingués. Le faire valoir direct c'est-à-dire en propriété, la location lorsqu'il y a paiement d'une redevance, l'exploitation par droit d'usage (accompagné ou non d'un paiement souvent faible pour les ayant droits) et la mise à disposition à titre gratuit. Sur une même unité pastorale, qui peut rassembler une multitude de parcelles appartenant à des propriétaires différents, il est possible de rencontrer un seul mode de faire valoir pour l'ensemble ou plusieurs d'entre eux simultanément. Il a été distingué le mode unique et le mode mixte. Le mode de faire valoir unique dénote une certaine « restructuration » de l'exploitation pastorale et se rencontre sur 75% des unités pastorales de la zone de montagne française et sur 59% seulement des surfaces pastorales. Des modes uniques, c'est la location qui domine surtout s'il lui est ajouté le nombre d'unités touchées par ce mode de faire valoir associé à un ou plusieurs autres (5 003 unités pastorales soit plus de la moitié des unités pastorales de la zone de montagne). Les modes mixtes, qui relèvent de cas complexes, touchent néanmoins 41% des surfaces pastorales et 25% des unités.

Le Massif Central Nord compte près de 23% des surfaces et 28.8% des unités en faire valoir direct. Ce mode d'exploitation est le plus important de la zone montagne. Mais le mode de faire valoir dominant concerne la location avec 38% des surfaces. Ces deux modes d'exploitation correspondent à l'ensemble des surfaces en propriété privée, qui sont très importantes dans cette partie du massif (60%). A l'inverse, le Sud du massif se caractérise par le plus fort pourcentage de surfaces utilisées par droit d'usage (53%). Pour la plupart, ces droits d'usages réservent l'utilisation des surfaces pastorales appartenant aux sections de communes ou aux communes, aux habitants de ces villages.

**Tableau 4.**

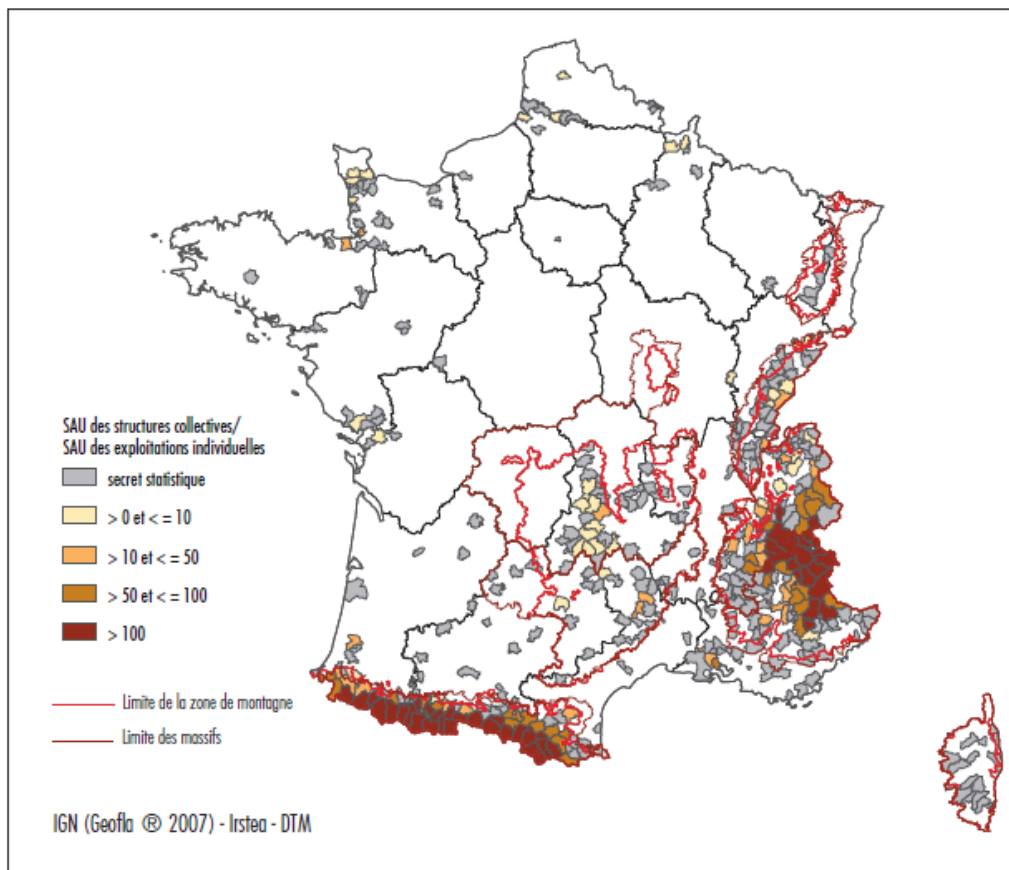
Après avoir rendu compte de l'étendu du domaine pastoral, il convient maintenant de préciser la nature du cheptel estivé. Sur l'ensemble de la zone montagne française, les surfaces pastorales accueillent pendant l'été 1 558 000 ovins, 345 000 bovins, 44 000 caprins et 11 500 équidés. Le **Tableau 5** donne par massif la répartition du cheptel estivé en montagne par espèces animales.

D'une manière générale il est constaté que l'activité pastorale française concerne l'élevage ovin suivi par l'élevage bovin. Le Massif Central Nord se détache nettement avec 31.5% de bovins soit près du tiers des bovins estivés en montagne.

**Ce retour sur l'enquête pastoral de 1972 relate l'ensemble du domaine pastoral français et un focus plus particulier a été fait sur le Massif Central.**

**Ce domaine pastoral peut être distingué en trois catégories, comme il a été mentionné en début de partie, mais dont les proportions relatives n'ont pas été mentionnées.**

**Dans la suite de ce rapport, seul le cas des surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive sera abordé, avec une définition un peu différente de celle de l'enquête pastorale pour être adaptée au cadre du stage. Ainsi, seule les estives collectives du Massif Central seront enquêtées. Elles sont définies comme étant des espaces pastoraux d'altitude. Elles sont gérées de façon collective et caractérisées par une ressource herbagère naturelle et spontanée, valorisées par un pâturage à caractère exclusivement saisonnier (estival).**



Source : Agreste Recensement agricole 2010, traitement Institut de l'Élevage (Perrot *et al.*, 2013, p. 17)

*Figure 5 : Localisation des structures collectives en 2010 et ratio SAU gérée collectivement / SAU des exploitations à titre individuel par canton en 2010. (Source : Agreste, 2015)*

## II.2 Les données actuelles du pastoralisme en Massif Central

L'enquête pastorale de 1972 donne un aperçu de l'ampleur du domaine pastoral français à cette époque. Il n'est actuellement pas possible de comparer ces résultats avec des données plus récentes pour se rendre compte d'une éventuelle évolution du domaine pastoral français et de son exploitation. En effet, aucune enquête pastorale de cette envergure sur l'ensemble des massifs français n'a été réalisée depuis.

Des démarches régionales ont vu le jour et la dernière en date concerne l'enquête pastorale de 2012-2014 avec le recensement des surfaces pastorales du massif alpin et des territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur. Pour le Massif Central il n'y a pas de démarches pour l'ensemble du massif. Seule la région de l'Auvergne (surtout Puy de Dôme et Cantal) a engagé des actions et plus particulièrement le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA). Il a très vite développé une réflexion sur les surfaces pastorales du fait de l'emprise de ces surfaces sur son territoire. Cette volonté a été confortée par le souhait du Conseil Régional de disposer d'un service pastoral assuré par le PNRVA à partir de 1983. A partir de ce moment, un certain nombre d'actions ont vu le jour de 1989 à 2005 grâce au soutien du Conseil Régional par des crédits d'animations et d'investissements de projets pastoraux. Mais à partir de 2005, l'accompagnement du pastoralisme entre en veille suite à une baisse des aides régionales. C'est donc face à ce constat que le PNRVA a souhaité relancer et moderniser la réflexion stratégique sur l'accompagnement du pastoralisme. Ainsi, plusieurs initiatives sont lancées en 2013 mais elles s'avèrent infructueuses. A partir de 2015, plusieurs événements réactualise la réflexion comme la mobilisation de la profession autour du pastoralisme via la création de la Fédération Auvergne Estives. Par conséquent, un diagnostic pastoral territorial a été entrepris dans les Monts Dore comme démarche pilote, à l'initiative du PNRVA et d'Auvergne Estives. Cette méthode pourrait servir d'exemple pour d'autres territoires pastoraux avec un objectif à termes, d'étendre la démarche à la région Auvergne. (Blanchon *et al.*, 2016).

Le recensement agricole de 2010 apporte une donnée supplémentaire sur les estives. Un des traits spécifiques de l'élevage de montagne concerne l'utilisation de pâturages collectifs. L'information sur leur utilisation était, jusqu'alors assez sommaire dans le recensement agricole. Elle a été complétée en 2010 par un volet spécifique, consacré aux structures collectives suite à la demande formulée par l'Association Française de Pastoralisme (AFP) car les organisations collectives sont importantes pour la gestion des espaces pastoraux (« STH peu productives »). Ce sont 700 000 ha de surfaces gérées par des structures collectives qui ont ainsi pu être dénombrés tout en sachant qu'il a été constaté une forte régression des surfaces pastorales entre 1988 et 2010 (moins 230 000 ha).

Sur la **Figure 5**, la très grande majorité des structures collectives est localisée en haute montagne (Alpes, Pyrénées) où elles gèrent des alpages et estives. Il en existe aussi sur les estives du Massif Central (Cantal, Puy de Dôme, Lozère) même si très peu d'exploitations sont concernées. En effet, 4% des exploitations d'élevage herbivore du Massif Central ont recours à des pâturages collectifs contre 13% en moyenne au niveau national. Il en est de même concernant les superficies gérées par ces structures collectives qui représentent une très faible part de la surface agricole du Massif Central, à savoir 1%, alors qu'elles sont beaucoup plus importantes en moyenne pour l'ensemble de la montagne française (15%). (Agreste, 2015).



Cependant, une démarche concernant les estives collectives s'est mise en place. Suite à une première réunion des entités collectives du Cantal et l'émergence de la nécessité de se fédérer avec les autres estives auvergnates, la Fédération régionale des estives collectives d'Auvergne – baptisée « Auvergne Estives » – a vu le jour en 2015. Trois entités cantaliennes sont initiatrices de ce projet : la COPTASA, la coopérative du Mont Mouchet et la coopérative du Limon. Elle fédère désormais des associations, des coopératives, des syndicats ou encore des groupements pastoraux du Puy de Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire gérés par des agriculteurs. Les premiers travaux entrepris ont été de se positionner pour l'appel à candidature FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour le Projet régional AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC) afin de permettre aux entités collectives de contractualiser en 2016 la Mesure AgroEnvironnementale et Climatique (MAEC) « systèmes herbagers et pastoraux » qui leur est destinée.

Au-delà de ce travail immédiat, la vocation d'Auvergne Estives est de défendre les spécificités du pastoralisme auvergnat et d'accompagner les entités collectives dans leurs projets de développement. Elle favorise également les échanges et la communication autour du pastoralisme, encourage les réflexions sur différents sujets et thématiques (sanitaire, emploi, cohabitation avec les autres utilisateurs de l'espace, gestion de l'eau...) et soutient la création de nouvelles entités collectives. (Bouscarat, 2015).

### III. Des intérêts divers reconnus au pastoralisme

Les systèmes pastoraux répondent aux principes de multifonctionnalité du modèle européen d'agriculture du 21<sup>ème</sup> siècle puisque le pastoralisme a des fonctions :

- ✓ Economique : c'est avant tout une activité de production. Les principales productions sont la viande bovine et ovine et la production laitière. De nombreux éleveurs ont cherché à faire reconnaître et à valoriser les productions locales en développant des signes officiels de qualité (Appellation d'Origine Contrôlée : AOC, Appellation d'Origine Protégée : AOP, Indication Géographique Protégée : IGP, dénomination « montagne »). (Réviron *et al.*, 2008 ; Bonizzi *et al.*, 2009 ; Gorlier *et al.*, 2012 ; Aubron *et al.*, 2014)
- ✓ Environnementale : par une préservation de la biodiversité faunistique et floristique. En maintenant des espaces ouverts qui alternent avec des zones plus boisées, le pastoralisme permet d'avoir un environnement varié. Cette diversité d'habitats est propice au développement de nombreuses espèces. (Jeangros *et al.*, 1999 ; Gorlier *et al.*, 2012 ; Bugaud *et al.*, 2000 ; Dumont *et al.*, 2007)
- ✓ Paysagère, culturelle et touristique : il a façonné les paysages dans les zones qu'il utilise et a donné lieu au développement d'une culture propre à ses régions, avec une architecture propre, un patrimoine de traditions, etc. Cet héritage bénéficie aux acteurs du tourisme qui peuvent proposer des activités aussi bien estivales qu'hivernales, gravitant autour des paysages (randonnée, séjour nature, ski, etc.) et de la culture pastorale (fête de la transhumance, visites à thème, etc.) (Lizet, 1998)
- ✓ Prévention des risques naturels : le rôle préventif du pastoralisme dans la gestion des risques naturels (incendie, avalanche, glissement de terrain, érosion) est aussi bénéfique à la société. (Bornard et Cozic, 1998 ; Isselin-Nondedeu et Bédécarrats, 2006).

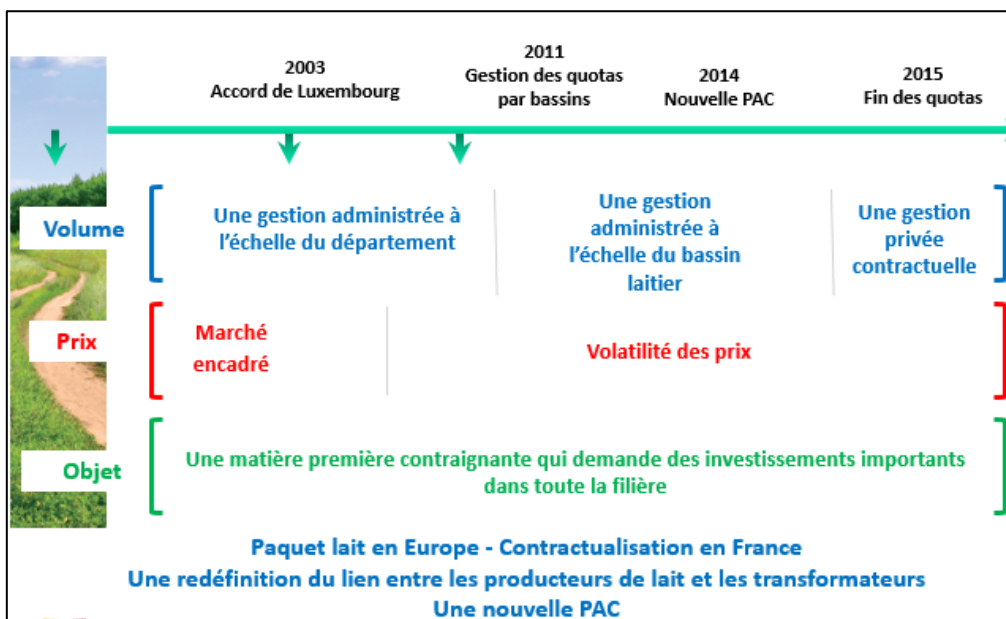


Figure 6 : Evolution des politiques publiques et conséquences pour la filière laitière (Source : Coop de France Auvergne Rhône-Alpes, Jérémie Bosch)

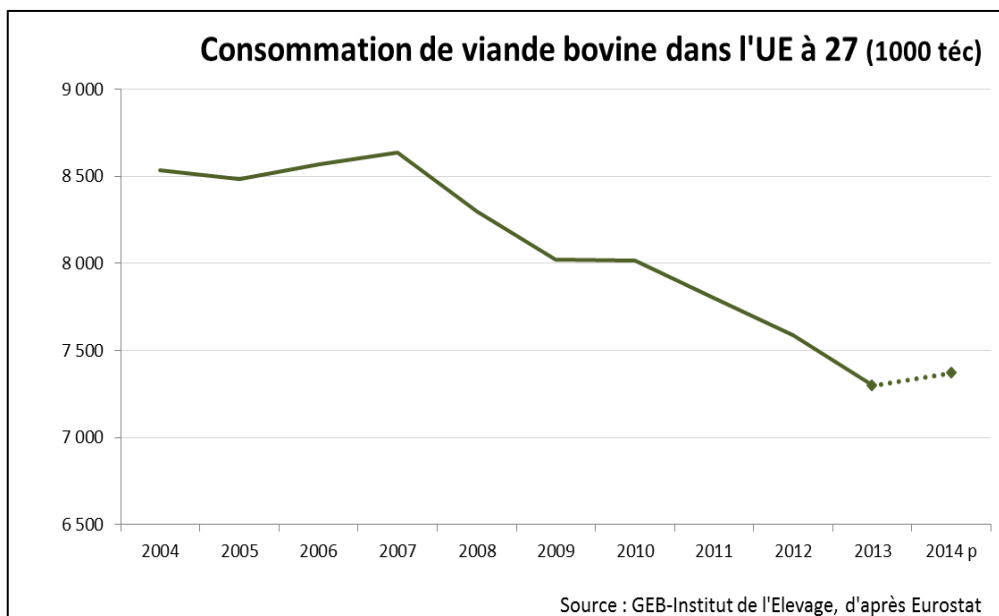


Figure 7 : Evolution de la consommation de viande bovine dans l'Union Européenne à 27 (Source : Coop de France Auvergne Rhône-Alpes, Jérémie Bosch)

Outre les multiples intérêts de ces espaces, les estives jouent aussi un rôle primordial dans l'équilibre des élevages pastoraux locaux. En transhumant les animaux en montagne pour la période estivale, les éleveurs délestent les exploitations d'une partie ou de la totalité des troupeaux. L'estive palie alors au manque de ressource disponible plus bas, dont la pousse est contrainte par la sécheresse, et assure ainsi l'alimentation des troupeaux pour une période de 4 à 8 mois. Ce phénomène séculaire est une adaptation des éleveurs aux contraintes climatiques imposées par le climat (Anthème, 2015)

Mais de nombreuses incertitudes pèsent sur l'avenir de ces productions extensives à l'herbe qui doivent faire face à de grands bouleversements.

Pour la filière laitière, la fin des quotas en 2015 ne fixe plus la production au territoire. La mise en place du paquet lait sort complètement la filière d'une gestion administrée des volumes et du prix du lait et la place sur le marché concurrentiel international engendrant une volatilité des prix importante jamais connus jusqu'ici. [Figure 6.](#)

Sur la totalité du lait produit dans le Massif Central, il est estimé que seul 20% du tonnage est fixé sur le territoire grâce aux AOP induisant pour les 80% restant un risque de délocalisation de la production vers des bassins de production plus compétitifs (coût de collecte plus faibles, exploitations plus grandes, densité d'exploitation plus importante...) (Pôle fromager AOP Massif Central ; Coop de France Auvergne Rhône-Alpes). La menace de délitement de la filière est réelle à l'échelle du Massif Central tant pour les exploitations agricoles à l'amont que pour les usines de transformations en aval de la filière.

Concernant la filière viande, le Massif Central est principalement producteur de viande maigre. Or, les débouchés de viande dits « classiques », tel que le marché Italien, sont incertains et montrent des signes d'essoufflements ce qui présente un risque conséquent à l'avenir pour ce principal débouché des bovins viande issus du Massif Central.

De plus, l'image de la viande dans nos sociétés et les controverses que les conditions d'élevages et d'abattage provoquent, inquiètent les acteurs des filières. La viande en général, et celle de ruminants en particulier, est à tort ou à raison critiquée pour son bilan environnemental (impacts sur le changement climatique usage des sols), pour des raisons éthiques (abattage des animaux, faible efficacité alimentaire dans l'usage des terres), pour ses conséquences sanitaires (risques accrus de maladies) et son impact sur la santé humaine provoquant, une diminution de la consommation de viande bovine. (Cerles *et al.*, 2016). [Figure 7.](#)

Du fait de tous ces bouleversements potentiellement porteurs de ruptures, les filières agricoles et agroalimentaires du Massif Central ont un intérêt commun à faire valoir leurs atouts et trouver et créer des opportunités permettant de sécuriser et mieux valoriser les productions du Massif Central pour exister demain.

Le contexte géographique, la typologie des acteurs économiques des filières lait et viande et la forte présence de la ressource herbagère sont des atouts naturels sur lesquels les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires souhaitent aujourd'hui travailler pour mieux mettre en avant les produits qui valorisent un territoire spécifique qui est le Massif Central.

C'est bien ce contexte et cette réflexion qui a conduit les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires à se réunir pour constituer un Cluster Herbe Massif Central afin d'unir les moyens techniques, scientifiques, économiques et politiques pour mieux exister demain dans ce nouvel échiquier.

Tableau 6 : Listes des membres faisant partis du comité scientifique et technique du Cluster Herbe (Source : Cluster Herbe Massif Central)

<b>Instances administratives</b>	Etat : DRAAF, CGET	Nouvelles Régions : Auvergne Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Bourgogne Franche-Comté	Groupement d'Intérêt Public MC
<b>Organismes techniques et de recherche</b>	IDELE	INRA, IRSTEA	Vetagro Sup
<b>Représentants des filières</b>	Industries : ARIA ARA	Coopératives : Coop de France	
<b>Chambres</b>	SIDAM	Régionales : Auvergne Rhône-Alpes Languedoc Roussillon Midi- Pyrénées	Départementales
<b>Associations « thématiques »</b>	Pôle AB MC Macéo Conservatoire botanique du MC	Pôle Fromager AOP MC Installer en Massif Central IPAMAC	Fédération Nationale CIVAM

Légende :

- DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- MC : Massif Central
- Macéo : association des acteurs publics et privés du Massif Central
- IDELE : Institut de l'élevage
- CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
- IPAMAC : Inter Parcs du Massif Central
- ARIA ARA : Association Régionale des Industries Agro-alimentaires Auvergne Rhône-Alpes



Figure 8 : Liste des membres du Comité de pilotage du Cluster Herbe (Source : Cluster Herbe Massif Central)



## IV. Un projet pour travailler sur la ressource herbagère à l'échelle du Massif Central

### IV.1 L'émergence du Cluster Herbe

#### IV.1.1 Qu'est-ce que le Cluster Herbe ?

Le Cluster herbe est une plateforme collaborative œuvrant pour le développement des filières agricoles et agro-alimentaires du Massif Central, en lien direct avec les acteurs du développement économique et les structures de recherche et de développement appartenant au territoire. Il vise à faire émerger, accompagner et valider des projets collectifs en faveur d'un but commun : la valorisation économique des services et produits agricoles et agroalimentaires issus des filières d'élevages valorisant les ressources herbagères et pastorales du Massif Central.

Au sein du Cluster, l'économie est une notion primordiale d'où le rôle incontournable des entreprises. Mais pour cela, il faut qu'une certaine dynamique se mette en place avec la création, la diffusion et le partage des savoirs, assurés par les autres acteurs du Cluster, avec pour finalité un développement bénéfique à tous et par conséquent, bénéfique au territoire.

Pour cela, ces objectifs sont les suivants :

- Valoriser les atouts agroalimentaires, touristiques et environnementaux du Massif Central par le développement et la promotion des produits de qualité identifiables au Massif ;
- Créer de la valeur ajoutée partagée à l'échelle du territoire.

#### IV.1.2 Le comité de pilotage et le comité scientifique et technique

Pour atteindre les objectifs fixés, le Cluster herbe s'appuie sur la gouvernance suivante :

- son Comité Scientifique et Technique qui suit, accompagne et valide les projets ; [Tableau 6](#)
- et est piloté par son Comité de pilotage qui définit les grandes orientations et a pour but de s'assurer de la non redondance et de la complémentarité des différents projets au niveau du Massif Central. [Figure 8](#)

### IV.2 Les dynamiques actuelles du Cluster Herbe

Actuellement au sein du Cluster Herbe, plusieurs projets sont en cours et évoluent en parallèle. La [Figure 9](#) expose l'imbrication des différents projets détaillés ci-dessous.

#### Projet ISITE CAP 25

« *Initiatives Science – Innovation – Territoires – Economie* ». Dispositif mis en place dans le cadre du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Ce projet rassemble les structures de recherche du site Clermontois et finance différents projets qui axent les travaux sur : l'interaction entre contraintes environnementales, économiques et sociétales et la production agricole ; les systèmes et services innovants pour les transports et la production ; les risques volcaniques et l'adaptation à ces zones, la sociologie des mouvements migratoires, la compensation des pertes économiques en lien avec les décideurs politiques, la création et diffusion d'un concept de vie (nutrition par ex), etc. ...

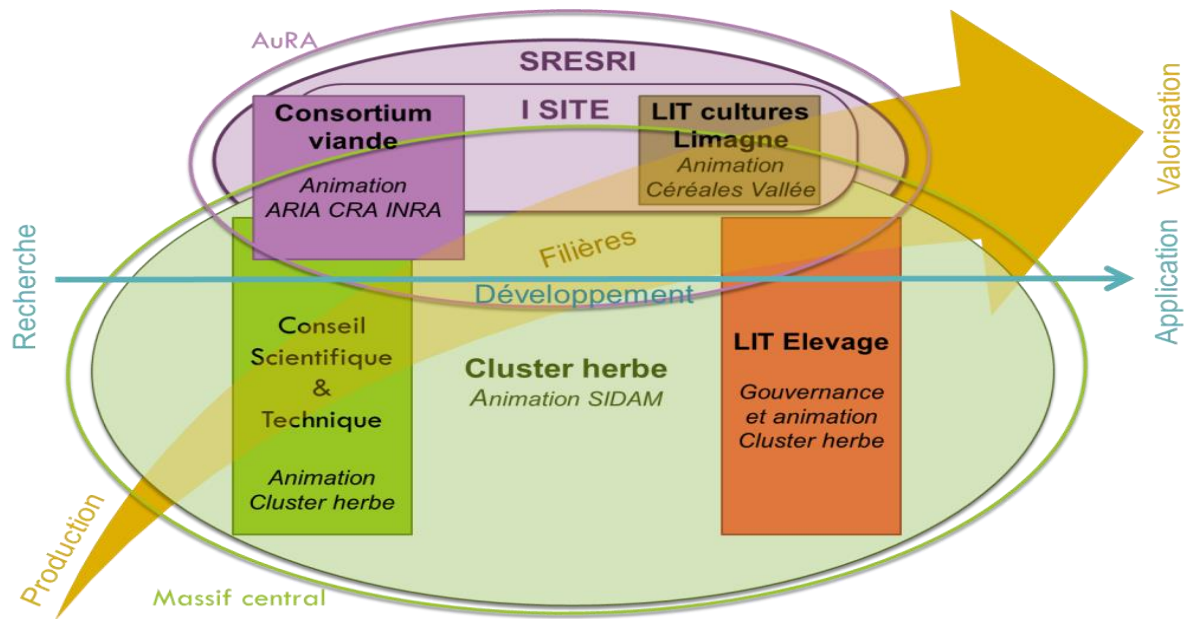


Figure 9 : Cartographie des démarches collectives de développement des filières de Massif Central valorisant les ressources herbagères. (Source : Cluster Herbe Massif Central).

### **Consortium viande**

Il s'agit d'un groupe de travail informel de veille et d'expertise sur les questions de la filière viande. Il travaille au transfert des projets de la recherche vers l'économie et propose l'orientation des futurs projets en fonction des attentes des entreprises et d'organismes du développement.

Deux exemples d'actions en cours du Consortium :

- Projet de création d'une Filière Bovine Engraissement Auvergne (FBEA)
- Projet de recherche « Pratiques d'élevage et qualités de carcasse et viande » pour gérer la phase d'engraissement de sorte à optimiser les performances de production et les qualités des carcasses et viandes.

### **Laboratoire d'Innovation Territoriale (LIT) Elevage à l'Herbe de Massifs**

Outil de recherche-développement en cours de construction pour faire émerger et tester des innovations impliquant directement les usagers finaux, ici le couple éleveurs/ transformateurs. Il se positionne à une échelle plus large que le Massif Central. Le LIT Elevage à l'Herbe de Massifs se place dans une logique de création et de partage de valeur au bénéfice des filières, en adéquation avec les besoins des marchés. Il est animé par le Cluster Herbe et mettra en place une gouvernance qui respectera le cadre légal imposé par l'Etat et rassemblera l'ensemble des acteurs économiques des filières, de la recherche et du développement ainsi que leurs partenaires dans le but de « faire de l'élevage à l'herbe le levier des performances dans les territoires de Massif ».

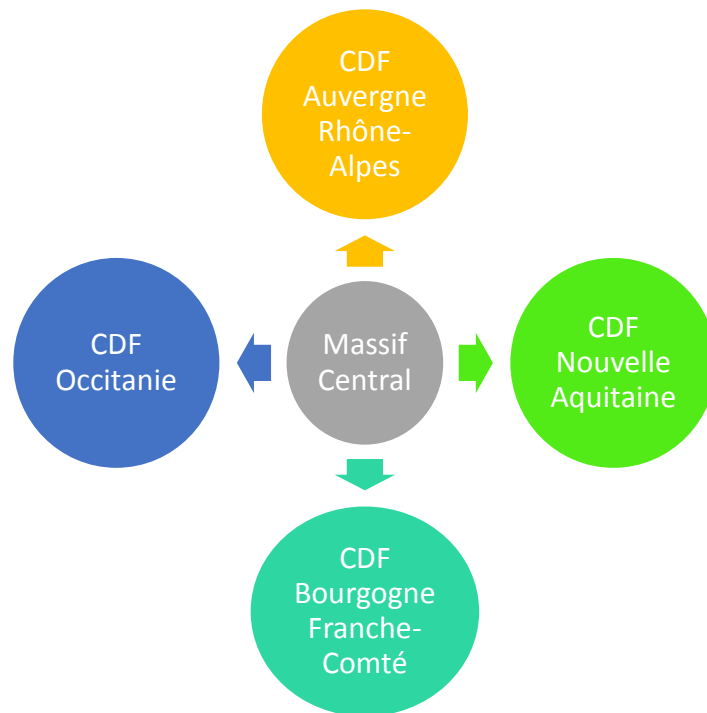
### **Valomac**

*Valorisation des produits du Massif.* Le projet a pour ambition de consolider les filières des systèmes herbagers du Massif Central par une réelle différenciation des produits agricoles et la construction d'un modèle économique. Le projet est piloté par le Cluster Herbe et mis en œuvre par un bureau d'étude. Le travail se déroule en 3 temps :

- Etude des besoins consommateurs
- Création d'un concept économique de valorisation des produits des filières viande et lait.
- Mise en œuvre d'une signature Massif Central sur des produits de la filière viande bovine.

D'autres projets sont en cours, portés par le Sidam, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ou d'autres acteurs du Massif Central.

Ils portent par exemple, sur la caractérisation des prairies du massif (AEOLE), du changement climatique et de ses conséquences (AP3C), sur la réalisation de scénarios d'évolution des fonctionnements fourragers optimisant l'autonomie (ATOUS), sur la création d'un réseau d'échange européen autour de la viande (Beef2Compete), sur l'expérimentation de systèmes d'élevages en Salers, Limousine et mixtes ovins-bovins (Salamix), sur la mise en place d'une démarche collaborative pour le développement d'une filière biologique viande en Massif Central (BioViande), sur la création d'un outil multicritère d'évaluation des performances environnementales et de la qualité du lait (Qualenvic) ...



*Figure 10 : Représentation des différentes fédérations régionales de Coop de France concernées par le territoire Massif Central (Source : Pigeon Marina, 2017)*

Légende :

❖ CDF : Coop de France

### **IV.3 Projet de travail du réseau Coop de France dans le cadre de la création du Cluster Herbe Massif Central**

Coop de France est la fédération syndicale représentant le réseau des coopératives agricoles et agroalimentaires françaises. Du fait de l'importante présence des coopératives dans les filières d'élevages herbivores au niveau de Massif Central, tant du point de vue de l'amont agricole que de l'aval de la filière avec les différentes unités de transformation agroalimentaire coopératives, le réseau Coop de France a été associé par le commissariat de Massif central à la réflexion autour du projet de création d'un cluster Herbe à l'échelle du Massif Central.

Coop de France Auvergne Rhône-Alpes est identifié comme chef de file pour l'ensemble des fédérations régionales concernées par le territoire Massif Central. [Figure 10](#). Une description détaillée du groupe Coop de France et des fédérations régionales du Massif Central est présente en [Annexe 1](#).

C'est donc à ce titre que Coop de France Auvergne Rhône-Alpes est impliqué dans le travail d'émergence et de construction du Cluster Herbe Massif central.

### **IV.4 Rôle de Coop de France Auvergne Rhône-Alpes**

#### ***IV.4.1 Axes du projet et la place du stage***

Dernièrement désigné comme membre du comité de pilotage du Cluster Herbe, Coop de France Auvergne Rhône Alpes mobilise et déploie son réseau et ses compétences afin d'être force de proposition dans les différentes démarches de travail en cours au niveau du Cluster sur les thématiques filières d'Élevage, Herbe, Montagne. Il coordonne le réseau des fédérations régionales concernées au niveau du Massif Central. Coop de France Limousin et Coop de France Midi-Pyrénées sont plus particulièrement impliqués dans le suivi de ce travail, respectivement au travers de Monsieur Poirson François et Madame Floch Claude.

Le travail réalisé par Coop de France Auvergne Rhône-Alpes et les fédérations régionales concernées par le territoire implique toutes les filières d'élevages herbivores du Massif Central : bovin lait et viande, caprin lait et viande, ovin lait et viande. Le travail déployé se focalise sur 7 axes transversaux aux différentes filières d'élevages herbivores. [Figure 11](#)

L'objectif poursuivi par ce travail vise à sensibiliser et fédérer les entreprises coopératives et leurs filiales autour de la thématique Herbe dans une logique de création de valeur au travers des démarches de filières structurées et adaptées à des besoins marchés identifiés au travers de 7 axes stratégiques. [Figure 11](#).

Travail avec le réseau des COOPERATIVES dans le cadre du Cluster Herbe	
Filières ↓	
<b>Génétique Animale</b>	<p>Identifier et formaliser les liens possibles avec les autres maillons de la filière ; avec les autres filières et avec les structures de recherche et de développement</p> <p>EX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de réunions d'échanges et de partage pour un meilleur fonctionnement entre la génétique animale et les besoins des abatteurs /transformateurs et les perspectives de R et D</li> </ul> <p>Identifier, recruter et formaliser les projets des coopératives pour participer aux travaux du cluster Herbe et créer un réseau</p>
<b>Semences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et formaliser les liens possibles entre les besoins identifiés dans le cadre du CLUSTER et les entreprises coopératives de sélection et de production de semences d'herbe.</li> <li>- Existant - R et D potentielle</li> </ul> <p>Identifier et formaliser les liens possibles avec les autres maillons de la filière ; avec les autres filières et avec les structures de recherche et de développement</p> <p>Identifier, recruter et formaliser les projets des coopératives pour participer aux travaux du cluster Herbe et créer un réseau</p>
<b>Estives / gestion du pastoralisme</b>	<p>Identifier et formaliser les attentes et besoins des coopératives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une étude « diagnostic de l'existant au niveau des coopératives d'estives et identifier les pistes de développement économique (multisectoriel): »</li> <li>- Alimentation animale</li> <li>- Gestion du foncier</li> <li>- Tourisme</li> <li>- Paysage</li> <li>- Etc...</li> </ul> <p>Identifier et formaliser les liens possibles avec les autres maillons de la filière ; avec les autres filières et avec les structures de recherche et de développement</p> <p>Identifier, recruter et formaliser les projets des coopératives pour participer aux travaux du cluster Herbe et créer un réseau</p>
<b>Nutrition animale</b>	<p>Identifier et formaliser les attentes et besoins des coopératives:</p> <p>EX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Complémentation à l'herbe</li> <li>- Les pistes souhaitées en termes de R et D</li> </ul> <p>Identifier et formaliser les liens possibles avec les autres maillons de la filière ; avec les autres filières et avec les structures de recherche et de développement</p> <p>Identifier, recruter et formaliser les projets des coopératives pour participer aux travaux du cluster Herbe et créer un réseau</p>
<b>Gestion logistique de l'offre agricole (Collecte/stockage ; allotement/commercialisation)</b>	<p>Identifier et formaliser les attentes et besoins des coopératives:</p> <p>EX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'autonomie alimentaire des exploitations des adhérents</li> <li>- Optimiser les rations avec une meilleure utilisation de l'herbe pour optimiser les coûts de production.</li> <li>- Être moins sensible à la volatilité des cours des céréales</li> <li>- Utilisation d'outils existants ?</li> <li>- perspectives R et D</li> </ul> <p>Identifier et formaliser les liens possibles avec les autres maillons de la filière ; avec les autres filières et avec les structures de recherche et de développement</p> <p>Identifier, recruter et formaliser les projets des coopératives pour participer aux travaux du cluster Herbe et créer un réseau</p>
<b>Industrie agroalimentaire (abattage/dépotage/transformation lait et viande)</b>	<p>Identifier et formaliser les attentes des coopératives :</p> <p>EX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de carcasse avec alimentation herbe</li> <li>- Possibilité de différenciation</li> <li>- Besoins R et D</li> <li>- Qualité, composition et richesse (MG,MP...du lait.</li> </ul> <p>Identifier et formaliser les liens possibles avec les autres maillons de la filière ; avec les autres filières et avec les structures de recherche et de développement</p> <p>Identifier, recruter et formaliser les projets des coopératives pour participer aux travaux du cluster Herbe et créer un réseau</p>
<b>Création de valeur (démarches de segmentation)</b>	<p>Identifier et formaliser les attentes des coopératives sur les démarches de segmentation où elles sont impliquées dans une logique de création de valeur</p> <p>EX :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lait de montagne</li> <li>- SIQO</li> <li>- Marques</li> <li>- BIO</li> <li>- Démarches bas carbone</li> <li>- Essayer d'anticiper des demandes sociétales (liens avec des sociologiques)</li> </ul> <p>Fédérer les dynamiques de segmentation existantes autour d'une identification Herbe</p> <p>Identifier et formaliser les liens possibles avec les autres maillons de la filière ; avec les autres filières et avec les structures de recherche et de développement</p> <p>Identifier, recruter et formaliser les projets des coopératives pour participer aux travaux du cluster Herbe et créer un réseau</p>

Figure 11 : Les 7 axes transversaux du projet d'animation porté par Coop de France Auvergne Rhône-Alpes. (Source : Coop de France Auvergne Rhône-Alpes)

Pour cela, Coop de France a développé un plan d'action en 4 phases :

2 stages de fin d'études ingénieur agronome	1- <b>Identifier et formaliser les attentes et besoins</b> des entreprises coopératives du Massif Central autour de la ressource herbagère (cultivée et pastorale) et du Cluster Herbe
	2- <b>Identifier et formaliser les liens possibles</b> entre les coopératives enquêtées et leurs besoins autour de l'herbe avec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autres acteurs économiques de la filière d'élevage concernés.</li> <li>- Les autres filières d'élevage → dynamique inter-filières.</li> <li>- Les structures de recherche et développement → potentiel R&amp;D.</li> </ul>
Parallèlement à la réalisation de ces deux premiers objectifs	3- <b>Identifier et recruter des entreprises coopératives</b> intéressées pour participer régulièrement aux travaux du Cluster Herbe et accompagner leur implication dans le réseau
	4- <b>Accompagner les entreprises coopératives</b> dans la formalisation et la mise en avant de leurs projets potentiels au sein du Cluster (au travers notamment du comité de pilotage)

#### IV.4.2 Elaboration de la question

Pour le cas particulier de l'axe Estives/Pastoralisme, le réseau des coopératives d'estives n'est que peu formalisé sur cet axe et les connaissances techniques et politiques de ce groupe d'adhérents ne sont que très peu développées.

Il s'agit pour Coop de France, dans le cadre du Cluster Herbe, de piloter une étude de diagnostic qui permettra d'avoir une photo à l'instant t du réseau des structures d'estives à l'échelle du Massif Central. Il permettra d'identifier l'existence, ou non, de perspectives de synergies et de développement économique du réseau des coopératives d'estives du Massif Central.

Pour cela, l'objectif premier est la connaissance et la compréhension des estives collectives à l'échelle du Massif Central. Le second, sera d'identifier les risques et les possibilités de partenariats avec les estives. Afin de répondre à ces deux objectifs et partant d'une « page blanche » sur le sujet des estives, ce mémoire va s'attacher à répondre à la question suivante :

#### **Quels enjeux et perspectives d'avenir pour les estives gérées collectivement ?**

#### **Caractérisation et analyse de l'état actuel du fonctionnement de ces estives à l'échelle du Massif Central dans le contexte de construction du Cluster herbe Massif Central.**





Pour apporter des éléments de réponses à ces interrogations, des enquêtes ont été réalisées et analysées afin de répondre aux hypothèses des objectifs 1 et 2 pour rendre compte de la situation actuelle des estives et d'identifier d'éventuelles perspectives à mettre en lumière dans le cadre du Cluster Herbe Massif Central.

**Objectif 1** : Caractériser le fonctionnement des estives collectives

**Hypothèses pour l'objectif 1** : Le statut juridique des estives collectives et les espèces estivées influencent-ils sur le fonctionnement de l'estive ?

**Objectif 2** : Identification des risques et des perspectives d'avenir pour les estives collectives

**Hypothèses pour l'objectif 2** : Les risques perçus par les estives collectives sont-ils liés à la situation géographique ? Des partenariats avec les coopératives des sections lait et viande de Coop de France sont-ils envisageables pour mieux gérer et valoriser la ressource herbagère et pastorale dans la dynamique du Cluster Herbe Massif Central.

**Dans la suite de ce rapport, les estives seront considérées comme étant des espaces pastoraux d'altitude, à caractère exclusivement saisonnier (estival). Ces espaces pastoraux, caractérisés par une ressource herbagère naturelle et spontanée, sont valorisés par un mode d'élevage extensif. De plus, seules les estives gérées de façon collective seront retenues pour l'étude.**

Tableau 7 : Personne rencontrée ayant pu apporter des éléments de compréhension sur le sujet (Source : Pigeon Marina, 2017)

<i>Structure</i>	<i>Personne contactée</i>
Directeur de la Fédération Alpage d'Isère Ancien directeur de la COPTASA IPAMAC IRSTEA INRA Conseil Général du Lot Conservatoire botanique national du Massif Central Consultante dans le Rhône	Caraguel Bruno
	Besombes Marcel
	Léotoing Laura
	Rapey Hélène
	Carrère Pascal / Rigolot Cyrille
	Lapèze Isabelle
	Lehenaff Pierre-Marie
	Janin Nathalie

Tableau 8 : Récapitulatif des contacts qui ont permis d'établir une liste des estives collectives existantes à l'échelle du Massif Central (Source : Pigeon Marina, 2017)

<i>Département / Région</i>	<i>Structure</i>	<i>Personne contactée</i>	<i>Estives recensées</i>
<i>Auvergne</i>	Auvergne Estive	Vigier Jean-Michel et Bouscarat Laurent	57
	Chambre d'Agriculture du Cantal	Bouscarat Laurent	
	PNR Volcans d'Auvergne	Cassagnes Andréa	
	PNR Livradois-Forez	Compte Lucien	
<i>Lozère</i>	Chambre d'Agriculture de Lozère	Gourabian Nathalie	16
<i>Ardèche</i>	Chambre d'Agriculture d'Ardèche	Grivel Gaele	2
<i>Limousin</i>	Coop de France Limousin	Poirson François	5
	PNR Millevaches	Villa Olivier	
	Agricultrice	Rolland Lise	
<i>Aveyron</i>	Chambre d'Agriculture de l'Aveyron	Verdier Jean-Luc	1
	Coop de France Midi-Pyrénées	Floch Claude	
<i>Loire</i>	Chambre d'Agriculture de la Loire	Ogeard Floriane	Non diffusion
	GDS Loire	Terrier Fanny	Non diffusion
	Conservatoire des espaces naturels de la Loire	Barthel Sébastien	5
<i>Rhône</i>	Conservatoire des espaces naturels du Rhône	Caton Chrystelle	Pas d'estives collectives
<i>Lot</i>	Conseil Général du Lot	Lapèze Isabelle	1
<i>Gard</i>	Chambre d'agriculture du Gard	Marty Gérald	Pas de réponse mais existence de 5 structures

# Méthodologie

## V. Récolte des données

### V.1 Création de la base de données des estives collectives

Le stage avait pour objectif la compréhension du fonctionnement des estives collectives à l'échelle du Massif Central en établissant un état des lieux de ces structures. Il a donc fallu faire un inventaire de l'existant pour comprendre les estives du Massif Central et leur histoire en rencontrant des personnes ressources, travaillant en lien plus ou moins étroit sur les questions du pastoralisme. Ces personnes ont été rencontrées ou contactées sur les conseils du maître de stage, Monsieur Bosch Jérémie, préalablement identifiées comme faisant parties de structures susceptibles d'apporter des éléments de compréhension sur les estives. [Tableau 7](#).

Pour confectionner l'échantillon des estives à enquêter, il a fallu au préalable recenser les estives collectives présentes sur le territoire. Face à l'absence de base de données à l'échelle du Massif Central, une identification par département a été réalisée. Dans un premier temps, les départements faisant intégralement partis du zonage Massif Central puis, ceux n'ayant qu'une partie dans le zonage. [Figure 2 et Tableau 1](#) de la partie contexte.

Tout d'abord, un échange avec les fédérations régionales de Coop de France concernées par le territoire Massif Central, à savoir Coop de France Auvergne Rhône-Alpes, Limousin et Midi-Pyrénées ont été sollicité pour recenser les estives faisant parties de leur réseau. Par la suite et par le biais des personnes ressources ([Tableau 7](#)) et des recherches personnelles, il a été possible d'identifier des interlocuteurs qui avaient connaissance des structures d'estives existantes sur leur département. Une prise de contact et des rencontres ont été effectuées, ce qui a permis de construire la base de données recensant les différentes estives collectives à l'échelle du Massif Central. [Annexe 2](#). Ces interlocuteurs faisaient partis de différentes structures en lien avec l'élevage : les Chambres d'Agriculture, les Groupements de Défense Sanitaire (GDS), Auvergne Estive ; la protection et la mise en valeur d'espaces ruraux : les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ; ou encore la préservation et la gestion de la nature au sein des territoires : les Conservatoires d'espaces naturels (CEN). [Tableau 8](#).

### V.2 Echantillonnage des estives collectives à enquêter

Une base de données de 87 estives a été établie. Toutes les estives ne pouvant pas être enquêtées par manque de temps, une sélection d'un échantillon a été nécessaire. Cet échantillonnage des estives à enquêter dans le cadre du projet s'est effectué sur différents critères :

- Le critère numéro 1 concerne le **département**.

La base de données a été établie par département. Cette entrée a été gardée pour la construction de l'échantillon car il existe une grande hétérogénéité entre départements en termes de nombre de structures existantes mais aussi en termes de fonctionnement qui, selon les départements, va être bien particulier et lié à l'histoire comme il a été mentionné dans l'enquête pastorale de 1972 entre le Massif Central Nord et Sud.

Tableau 9 : Liste des estives collectives sélectionnées dans l'échantillon à enquêter (Source : Pigeon Marina, 2017)

<i>Numéro de l'estive</i>	<i>Statut juridique</i>	<i>Estive collective</i>	<i>Personne contactée</i>	<i>Département</i>
1	Néant	La chapelle Marcousse	Barbet Laurent	Puy de Dôme
5	Syndicat	Syndicat de gestion de la Fage	Goigoux Bernard	
2	Coopérative	Ovi estive	Rouel Guy	
6	Coopérative	Coopérative d'estive de la Geneste	Chabaud Denis	
12	Coopérative	Coopérative d'Orcines	Pichon Christian	
13	Coopérative	Groupement d'animation pastorale	Renard Denis	
18	Coopérative	Coopérative d'estive d'Auvergne	Leduc Joel	
19	Coopérative	Coopérative des Monts du Forez	Pumain Remy	
20	Syndicat	Syndicat ovin de Saint Aubin	Fraix Chantal	
3	Syndicat	Syndicat ovin Montagne de la biche	Pascal Roger	Cantal
4	Association	Association d'estive des Bros	Mazel Jérémy	
8	Coopérative	COPTASA	Bouscarat Laurent	
10	Coopérative	Coopérative d'estive de Champrojet	Pellegruy Quentin	
11	Association	Estive collective de la Trinitat (Groupement pastoral de Catau)	Vernet Jérôme	
23	Coopérative	Esmat la pastorale	Vidalenc Philippe	
7	Coopérative	Groupement pastoral du Mezenc	Chapel Gérard	Haute-Loire
17	Coopérative	SICA de Garnier	Bartholin Olivier	Loire
21	Coopérative	Coopérative d'estive de Chalmazel	Fenon Bertrand	
22	Coopérative	Coopérative de la montagne de Courreau	Montaillard Jean-Claude	
25	Association	Transhumance en Quercy	Issaly Jean-Louis	Lot
24	Coopérative	Coopérative d'estive du Limon	Verdier Jean-Luc	Aveyron
15	Association	Groupement pastoral des salles	Buys Anthony	Creuse
16	Association	Groupement pastoral des mille sonnaillles	Rolland Lise	Corrèze
9	Association	Groupement pastoral du Sommet de Finiels	Maurin Florent	Lozère
14	Syndicat	Groupement pastoral du Born Haut	Delpuech Dominique	
26	Syndicat	Groupement pastoral de Bellecoste	Paulet Gilles	
27	Syndicat	Groupement pastoral de la Loubière	Mourgues Paul	
28	Association	Association du Tanargue	Dangel Guyème	Ardèche

- Le critère numéro 2 concerne le **statut juridique**.

Coop de France Auvergne Rhône-Alpes étant commanditaire de l'étude, les estives collectives sous statut juridique de coopérative ont été prioritaires à sa demande.

Coop de France souhaite mieux connaître son réseau de coopératives car peu formalisé et dont les connaissances techniques et politiques sont peu développées. Cependant, une grande diversité existe à l'échelle du Massif Central concernant le statut juridique. En se limitant aux structures collectives sous statut « coopérative », 5 départements (Creuse, Corrèze, Lot, Ardèche, Lozère) ne pouvaient pas être représentés car ils sont uniquement composés d'estives collectives sous statut « association » ou « syndicat ». Par conséquent, les trois statuts ont été pris en compte dans la création de l'échantillon. Pour le choix de ces deux derniers statuts juridiques, un troisième critère a été retenu.

- Le **nombre d'adhérents** avec un seuil à 7 adhérents représente le critère numéro 3.

Ce chiffre représente le nombre minimum d'adhérents pour pouvoir être sous le statut « coopérative » et a également permis de prendre en compte des associations et des syndicats dits « de petites tailles » et « de grandes tailles » dans l'échantillon sur la base de ce chiffre.

Les estives ont été discriminées en fonction de ces critères pour tous les départements exceptés pour la région Auvergne pour les estives sous statut juridique de syndicat et d'association. Pour cette région, M. Bouscarat de la Chambre d'Agriculture du Cantal, directeur de la COPTASA et d'Auvergne Estives a conseillé six estives collectives à enquêter suite au travail de recensement qu'il a mené dans le cadre de la création d'Auvergne Estives en 2015.

**Au final, un échantillon de 28 estives collectives a été créé permettant de représenter environ 1/3 des estives (32%) de la base constituée. Cet échantillon englobe 14 coopératives permettant une représentation exhaustive pour ce statut juridique à l'échelle du Massif Central. Tableau 9 et Figure 12. Le numéro associé à chaque estive dans le tableau 9 permet de l'identifier sur la carte et dans le traitement statistique.**

**Les estives collectives sélectionnées dans l'échantillon ont été enquêtées à l'aide d'un guide d'entretien préalablement élaboré.**

### V.3 Réalisation des enquêtes

#### V.3.1 *Elaboration du guide d'entretien*

Le guide d'entretien a été construit sur une méthode d'étude qualitative sous la forme d'un entretien semi-directif. Cette technique de recueil d'informations qualitatives a permis de rassembler des informations de différents types (des faits et des vérifications de faits, opinions et points de vue, des analyses...) lors de la réalisation d'entretiens individuels ou collectifs. (Euréval, 2010). Concernant les éléments quantitatifs à récolter, qui restent en marge du guide d'entretien, un questionnement plus directif a été mis en place.

Durant l'entretien, l'objectif était de récolter des informations sur le fonctionnement de l'estive collective. Cela concernait des thèmes prédéfinis comme la gouvernance, la gestion des adhérents et de la main d'œuvre, la gestion des animaux et de la ressource herbagère, le foncier, la gestion économique... Puis, des informations sur les enjeux, les perspectives et la place de l'estive vis-à-vis des exploitations, des filières ou du territoire ont été collectées. [Annexe 3](#).

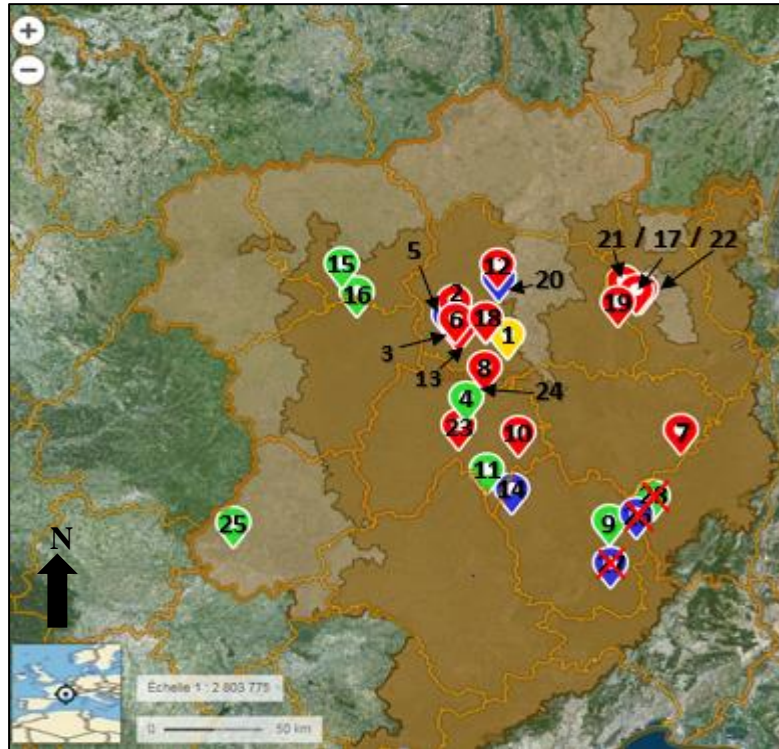


Figure 12 : Répartition spatiale de l'échantillon des 28 estives (Source : Géoportail)

Légende :

- ❖ Rouge : Cooperatives
- ❖ Vert : Associations
- ❖ Bleu : Syndicats
- ❖ Jaune : Pas de statut juridique
- ❖ Estives non enquêtées ✗

Comité de suivi interne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coop de France Limousin : François Poirson</li> <li>• Coop de France Midi-Pyrénées : Claude Floch</li> <li>• Coop de France Auvergne Rhône-Alpes : Jérémie Bosch et Jean De Balathier</li> <li>• Chambre d'Agriculture du Cantal : Laurent Bouscarat</li> <li>• Auvergne Estives : Jean Michel Vigier</li> </ul>
Comité de suivi externe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coop de France Auvergne Rhône-Alpes : Jérémie Bosch et Jean De Balathier</li> <li>• SIDAM : Elsa Bonsacquet</li> <li>• ARIA ARA : Philippe De Francesco</li> <li>• INRA : Pascal Carrere</li> <li>• CGET : Vincent Juillet</li> <li>• DRAAF : Nicolas Bernard</li> </ul>

Figure 13 : Membres du comité de suivi interne et externe pour le partage de l'information au sien du Cluster Herbe Massif Central (Source : Pigeon Marina, 2017)

- Pour cela, le guide se composait de 3 étapes :
- ✓ La première étape concernée la présentation de l'enquêteur ainsi que le cadre de l'étude et les objectifs de la visite.
  - ✓ Ensuite, l'entretien commençait avec une question très générale : Comment se déroule une saison type sur l'estive ? Cela a permis à l'interlocuteur d'aborder n'importe quel thème selon sa vision des choses pour répondre à la deuxième étape du guide d'entretien sur le fonctionnement de l'estive. Durant le discours de la personne, une prise de note a été effectuée et certains entretiens ont été enregistrés. Le guide reportait les différents points à aborder et servait de support pour relancer la personne ou lui faire préciser sa réponse.
  - ✓ Pour finir, la dernière partie du guide d'entretien sur les enjeux, l'avenir et les liens qu'entretien l'estive ont été abordés plus sous forme de questions directives.

Durant l'entretien, le discours des personnes interrogées est centré autour de thèmes définis préalablement et consignés dans le guide d'entretien, sans pratiquer un questionnement précis. L'entretien se devait de ressembler davantage à une conversation courante qu'à un questionnaire restrictif afin de laisser toute liberté à l'interlocuteur de s'exprimer.

### *V.3.2 Organisation de la prise de rendez-vous et de la réalisation des enquêtes*

L'organisation dans la prise de rendez-vous pour la réalisation des enquêtes a débuté une semaine avant la fin de la réalisation du guide d'entretien (mi-mai) et s'est étalée sur une semaine afin de pouvoir commencer dès que celui-ci était terminé. Les rendez-vous se sont pris rapidement. Ils ont tous été réalisés en présentiel et ont été optimisés par département afin de réduire au maximum des possibilités la distance entre deux rendez-vous. La durée moyenne d'un entretien était de deux heures.

## **V.4 Le partage d'information au sein du Cluster Herbe Massif Central**

Dans une logique de partenariat et de transparence au sein du Cluster Herbe Massif Central, qui regroupe plusieurs acteurs d'horizon différents (Recherche, Economie, Développement, Enseignement...), un partage de l'information récoltée et de l'avancement du travail a été effectué au fur et à mesure du stage. Un comité de suivi interne et externe a été proposé par le maître de stage, Monsieur Bosch Jérémie, (Figure 13) avec l'envoi mensuel d'une note de synthèse. Annexe 4. Elle avait pour objectif d'informer les différents membres des comités de suivi interne et externe de l'avancement du stage en récapitulant le travail effectué et à venir en accord avec le planning prévisionnel établi en début de stage Annexe 5. Elle a permis à Coop de France Auvergne Rhône-Alpes de témoigner de sa transparence sur le sujet en partageant la connaissance acquise avec les autres acteurs dans la logique partenariale souhaitait par le Cluster Herbe Massif Central.

**Au final, 25 rendez-vous sur 28 ont été pris avec les estives collectives durant un mois (fin mai à fin juin). Les trois estives manquantes de l'échantillon de départ n'ont pas été rencontrées en raison des disponibilités des agriculteurs qui ne correspondaient pas au planning prévisionnel établi.**

Tableau 10 : Variables sélectionnées avec leurs critères pour constituer la première base de données et caractériser le fonctionnement de l'estive. (Source : Pigeon Marina, 2017)

<b>Gouvernance et Gestion humaine</b>	<b>Gestion des animaux</b>	<b>Gestion de la ressource herbagère</b>	<b>Gestion économique</b>	<b>Gestion du foncier</b>
<b>Statut juridique</b> Coopérative Association Syndicat	<b>Animaux estivés</b> Bovin Ovin Bovin + Ovin Bovin + chevaux	<b>Superficie totale (ha)</b>	<b>Principale charge de l'estive</b> Berger Terre Prestataire extérieur Entretien estive	<b>Faire valoir</b> Propriété Location Les deux Mise à disposition Combinaison des trois modes
<b>Nombre d'adhérent</b>	<b>Nombre d'UGB</b>	<b>Altitude (m)</b>	<b>Principal produit de l'estive</b> Aides publiques Pensions	
<b>Gouvernance de l'estive</b> Président Conseil d'administration Bureau	<b>UGB/ha/an</b>	<b>Gestion du pâturage</b> Individuelle En parcs avec pâturage tournant Berger Animaux libres	<b>Pension /Animal /UGB</b> Les deux Pas de pension	
<b>Prise de décision</b> Individuelle Commune	<b>Lot d'animaux</b> Oui Non	<b>Action supplémentaire</b> Broyage Fauche Débroussaillage Aucune Plusieurs actions	<b>Aides publiques</b> MAEC Aide berger	
<b>Règlement intérieur</b> Oui Non	<b>Jours estivés</b>	<b>Début de saison d'estive</b> Herbe Historique Météo Combinaison		
<b>Groupement pastoral</b> Oui Non	<b>Animaux complémentés</b> Oui Non	<b>Parcs</b> Avec Sans		
<b>Acceptation des adhérents</b> Foncier Animaux Proximité exploitation Nouvelle installation Pas de critères	<b>Sanitaire</b> Indemne IBR/rien BVD Indemne IBR/non IPI Etat générale des brebis			
<b>Rassemblement</b> Assemblée générale Réunion Les deux Si besoin Aucun	<b>Gardiennage</b> Berger Agriculteur Les deux Individuel			



## VI. Traitement des données

### VI.1 Objectif

Le traitement des données doit permettre de discriminer les estives collectives entre elles en les caractérisant en fonction de leur fonctionnement. Pour cela, l'utilisation du logiciel R Studio (R Studio, 2017) doit permettre la mise en évidence de classes grâce à la fonction « Classification Ascendante Hiérarchique » (CAH) afin d'obtenir une typologie des estives collectives enquêtées.

### VI.2 Méthode

#### VI.2.1 Création et homogénéisation de la base de données

Une base de données brute a été créée sous Excel de manière à reporter toutes les informations obtenues durant l'entretien pour les 25 estives. Elle comporte 130 colonnes, où chacune d'elle correspond aux réponses des questions du guide d'entretien. Ici, le nombre de colonnes est supérieur au nombre de questions du guide d'entretien (100) en raison de la création de colonnes supplémentaires pour inscrire la justification de la réponse (exemple pour le statut juridique : en association car c'est la forme la plus simple). Sur la totalité des colonnes, un tri a été effectué dans le but d'homogénéiser la base de données et effectuer le traitement statistique. Des informations redondantes (altitude minimale et maximale transformée en altitude moyenne) ou trop détachées du fonctionnement de l'estive sur les thèmes abordés ont été supprimées (existence d'un bâti, de point d'ombrage, date de création de la structure...) Seules des variables permettant de mettre en exergue le fonctionnement de l'estive ont été retenues (présence d'un berger, gestion de la ressource herbagère...).

Après une analyse descriptive de la base de données brute, 23 individus (estives) ont été retenus pour l'analyse statistique. Deux ont été exclus car ils ne répondaient pas à la définition de l'estive qui avait été établie au départ selon laquelle : les estives collectives sont des espaces pastoraux d'altitude gérés de façon collective et caractérisés par une ressource herbagère naturelle et spontanée, valorisé par un pâturage à caractère saisonnier exclusif (été).

A partir de cette base de données brute, deux extractions ont été effectuées sous Excel également. La première extraction de 27 variables [Annexe 6](#), reprend uniquement les données concernant la première partie du guide d'entretien sur le fonctionnement de l'estive, abordant les thèmes sur la gouvernance et la gestion humaine, gestion des animaux, de la ressource herbagère, économique et du foncier. [Tableau 10](#). Les variables qualitatives ont été codifiées pour être traitée de manière statistique sous le logiciel R Studio (exemple : présence d'un berger sur l'estive codifié en « berg »).

Pour cette première base, deux tests statistiques sous le logiciel R Studio, d'analyse factorielle de données mixtes et de classification hiérarchique ascendante, ont été réalisés sur les 27 variables retenues. Quatre classes ont été obtenues pour les 23 estives. Deux classes étaient caractérisées par une seule estive, à savoir la classe 1 par l'estive 15 et la classe 4 par l'estive 8. A la suite de ce constat, les mêmes tests ont été réalisés en enlevant ces deux classes, qui prenaient un poids important dans l'analyse, pour voir si au sein des deux autres classes restantes des différences apparaissaient.

*Tableau 11 : Variables retenues pour seconde base de données sur les enjeux, les perspectives d'avenir. (Source : Pigeon Marina, 2017)*

<i>Risques perçus</i>	<i>Place de l'estive dans l'exploitation</i>	<i>Prestations de services pour des non adhérents</i>	<i>Adhésion d'une coopérative de production</i>	<i>Travailler dans une démarche filière</i>	<i>Besoins à court/moyen /long terme</i>	<i>Attentes avec le Cluster Herbe</i>	<i>Adhérent à Coop de France</i>
-----------------------	--	---	---	---	--	---------------------------------------	----------------------------------

La seconde extraction de la base de 8 variables reprend la deuxième partie du guide d'entretien sur les enjeux, les perspectives d'avenir **Tableau 11**. Des proportions ont été calculées en fonction du nombre de réponses apportées par chaque estive pour un critère donné. Des tendances ont ainsi été dégagées.

### ***VI.2.2 Statistiques descriptives***

Les analyses factorielles représentent la plupart des analyses descriptives de données. L'objectif de ce type d'analyse est de décrire un grand nombre de variables observées sans perte d'informations. Pour cela, des variables latentes (combinaisons linéaires des variables observées) sont créées pour réduire le nombre de variables et ainsi faciliter la représentation graphique du jeu de données. Le choix de la méthode est dépendant de la nature des données. En présence de variables quantitatives et qualitatives, sont réalisées respectivement, une Analyse en Composantes Principales (ACP) et une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC). Or la base de données étant composée des deux types de variables simultanément : qualitatives (choix d'acceptation des adhérents ou des animaux, présence d'un berger...) et quantitatives (nombre d'adhérents, altitude, nombre d'Unité Gros Bétail : UGB...) (données dites mixtes), il fallait prendre en compte ces 2 types de variables en tant qu'éléments actifs pour la même analyse factorielle. Par conséquent, une AFDM a été réalisée.

#### ✓ Analyse factorielle de données mixtes (AFDM)

L'analyse factorielle de données mixtes est une analyse factorielle qui va prendre en compte simultanément des variables quantitatives et des variables qualitatives en tant que variables actives. Une perte d'information s'opère lorsque toutes les variables quantitatives sont découpées en classes et recodées en variables qualitatives pour effectuer une ACM car les variables quantitatives sont par essence plutôt continues. Un autre problème réside dans le fait de bien définir et justifier les groupes définis (Husson, 2013). Afin de pallier ce problème, l'AFDM a été développée (Pagès, 2004) et la nature des variables est conservée ce qui n'engendre pas de perte d'information.

L'objectif étant de caractériser les estives collectives, cette méthode réalise simultanément une ACP sur les variables quantitatives et une AFC sur les variables qualitatives. Deux graphiques sont obtenus. Le cercle des corrélations met en évidence, si elles existent, des corrélations entre les variables, par exemple, est ce que le nombre d'UGB estivé est corrélé à la superficie de l'estive. Le nuage de points quant à lui, permet de caractériser les individus (ici les estives) en fonction de leur positionnement sur le graphique permettant de voir si des structures se ressemblent et se rapprochent sur certains critères telle que la superficie de l'estive.

A la suite de l'AFDM, comme pour l'ACP et l'AFC, une classification ascendante hiérarchique a été réalisée.



✓ Classification ascendante hiérarchique (CAH)

La classification ascendante hiérarchique (CAH) a pour objectif de regrouper les individus (ici les estives) ayant des caractéristiques similaires. La superficie de l'estive, la gestion des animaux, de la ressource herbagère et des adhérents, le foncier sont des exemples de variables parmi les 32 de la base permettant d'obtenir une typologie des estives collectives du Massif Central en fonction de leurs similarités.

Une fois la classification réalisée, un dendrogramme apparaît (graphique en branches). L'observation du graphique permet de déterminer le nombre de classes à découper. Une fois le nombre de classe choisi, un résumé de la CAH est demandé au logiciel grâce à la fonction « \$desc.var ». [Annexe 7](#). Il permet d'obtenir les détails de chaque classe, c'est-à-dire la moyenne par variable des individus présents dans chaque classe permettant de la caractériser. (Husson, 2014).

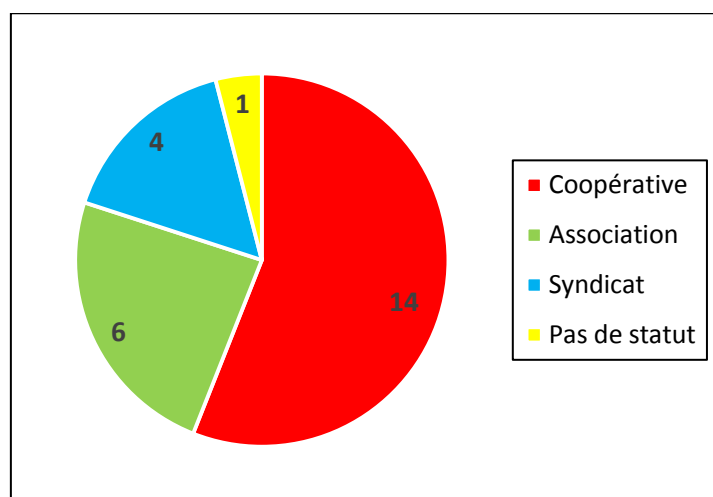


Figure 14 : Statuts juridiques des estives collectives enquêtées. (Source : Pigeon Marina, 2017)

Tableau 12 : Répartition du nombre moyen d'adhérents, de la superficie moyenne et du nombre d'UGB moyen des estives collectives selon le statut juridique. (Source : Pigeon Marina, 2017)

Statut juridique	Nombre moyen d'adhérent	Ecart-type	Superficie moyenne (ha)	Ecart-type	Nombre d'UGB moyen	Ecart-type
Coopérative (n=14)	31	54,7	493,7	512,2	441,2	657,6
Association (n=5)	6	4,6	288	231,2	163,1	98,3
Syndicat (n=4)	9	0,8	298,2	200,6	210,8	64,8

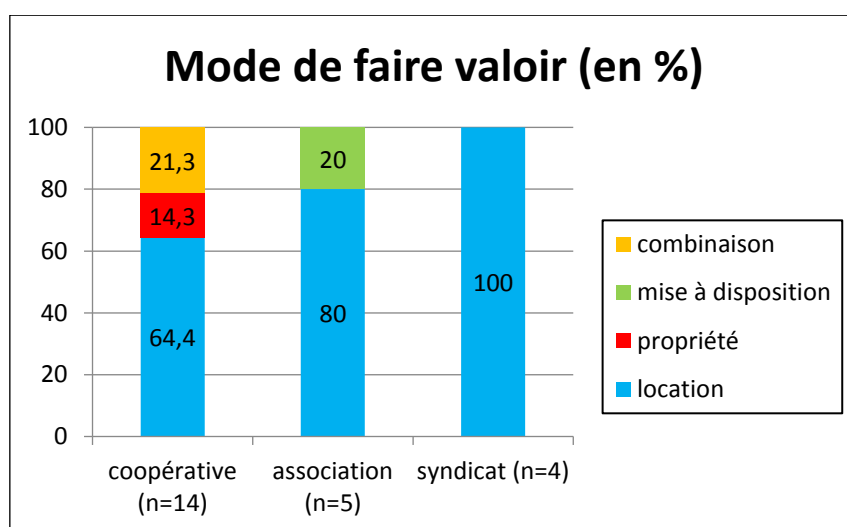


Figure 15 : Répartition des modes de faire valoir (en %) selon la nature du statut juridique (Source : Pigeon Marina, 2017).

## Résultats des enquêtes

### VII. Présentation du panel enquêté

Le panel enquêté est constitué de 25 estives collectives réparties dans 9 départements du Massif Central : Puy de Dôme, Cantal, Haute-Loire, Loire, Lozère, Aveyron, Lot, Creuse, Corrèze.

14 estives enquêtées correspondent à des coopératives, 6 à des associations, 4 à des syndicats et une estive n'a pas de statut juridique. [Figure 14](#).

Après une analyse descriptive de la base de données sur le fonctionnement des estives collectives, il a été constaté que 23 structures sur les 25 enquêtées correspondent à la définition de l'estive préalablement établie selon laquelle : les estives collectives enquêtées sont des espaces pastoraux gérés de façon collective et caractérisés par une ressource herbagère naturelle et spontanée valorisée par un pâturage à caractère saisonnier exclusif (été). Par conséquent, deux estives ont été exclues. La première, sous forme associative, transhume durant 9 mois de l'année. La seconde, ne dispose pas de statut juridique et a une gestion purement individuelle et non collective.

Dans la suite de ce rapport, les analyses faites ont été basées sur ces 23 estives collectives dont le [Tableau 12](#) et la [Figure 15](#) apportent de plus amples informations sur l'échantillon enquêté. Les figures de synthèse sont constituées avec une entrée par statut car l'échantillon enquêté a été créé à partir du critère « forme juridique », par conséquent, les résultats reprennent cette entrée dans la présentation.

Une très grande variabilité des individus est constatée avec des écarts-types (dispersion autour de la moyenne) supérieurs à la moyenne pour le nombre d'adhérents et le nombre d'UGB principalement pour les coopératives. L'écart type est influencé par les valeurs extrêmes et une seule de ces valeurs peut avoir une grande influence sur les résultats de l'écart type. Cela indique l'existence d'au moins une estive dite « hors norme » avec un nombre d'adhérents et d'UGB nettement supérieur aux autres coopératives. (Site Statistique canada).

Concernant le foncier et comme le montre la [Figure 15](#), tous les modes de faire valoir existent à savoir la location, la propriété ou la mise à disposition. Les combinaisons de mode de faire valoir ne se retrouvent que dans le cadre des coopératives avec une combinaison de location-propriété ou alors une combinaison des trois modes de faire valoir. Les surfaces en location correspondent à des terrains sectionaux et communaux en grande majorité (les 3/4), puis dans de plus faibles proportions à des Groupements Foncier Agricole (GFA), à l'Office National des Forêts (ONF) ou à des propriétaires privés ou en association de propriétaires.

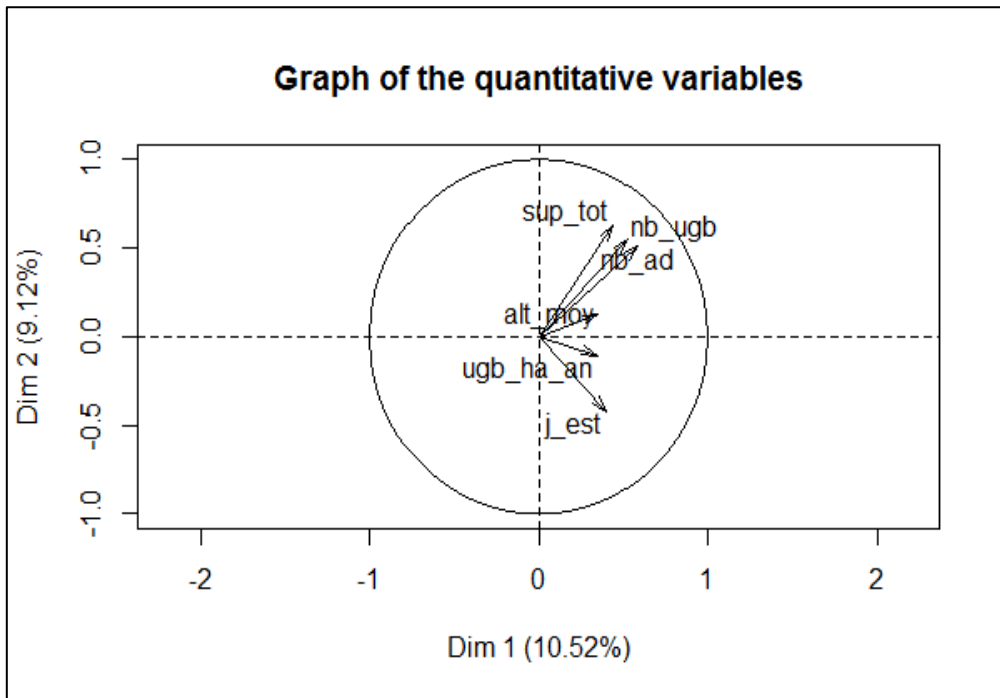


Figure 16 : Cercle des corrélations issu de l'AFDM sur R Studio (Source : Pigeon Marina, 2017).

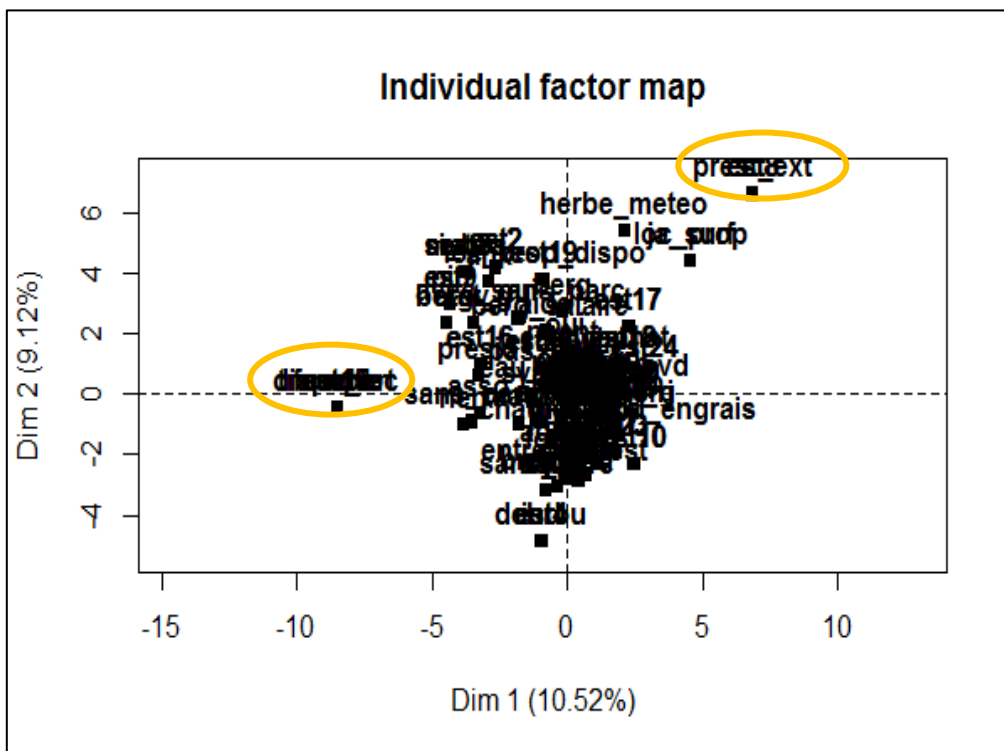



Figure 17 : Plan factoriel des variables qualitatives obtenu grâce à l'AFDM sur R Studio (Source : Pigeon Marina, 2017)

Légende : Variables explicatives citées dans le texte 



## VIII. Une classification selon le fonctionnement des estives collectives

L'analyse statistique réalisée sur R Studio est une caractérisation des 23 individus selon leur mode de fonctionnement sur les 27 variables qui ont été présentées précédemment.

La première analyse réalisée est l'AFDM. Celle-ci fournit un premier graphique qui est un cercle des corrélations [Figure 16](#). Sur celui-ci sont projetées selon deux axes les 6 variables quantitatives étudiées : la superficie de l'estive, le nombre d'UGB, le nombre d'adhérents, l'altitude moyenne, le nombre d'UGB/ha/an et le nombre moyen de jours estivés. A la lecture du graphique, les deux axes de projection ne représentent que 19.64 % des variables initiales. L'axe des abscisses est décrit par des variables correspondant aux grosses structures. Un gradient positif est observé : plus les estives vont se situer à droite plus leur nombre d'adhérents sera élevé. A l'inverse, plus elles se situeront sur la gauche plus leur nombre d'adhérents sera faible. Ce même gradient est observé pour le nombre d'UGB. L'axe des ordonnées est représenté par la variable correspondant à la superficie totale de l'estive. Un gradient positif de bas en haut est noté.

A la lecture des corrélations entre variables, il est constaté que la superficie totale de l'estive est très liée au nombre d'UGB estivés et au nombre d'adhérents avec une corrélation positive. Ce constat semble cohérent puisque pour pouvoir estiver un nombre conséquent d'animaux il faut que la superficie de l'estive le permette.

Le second graphique, [Figure 17](#), fournit par l'AFDM présente la répartition des variables qualitatives selon leurs modalités sur les deux axes. Comme pour le graphique précédent, il est constaté que des modalités particulières permettent d'expliquer les deux axes. La modalité « prestataires extérieurs » pour l'axe 1 et les modalités « fauche » et « pas de pension » caractérise l'axe 2 des ordonnées (cercle rouge sur la figure 16).

Le troisième graphique présente, quant à lui, la répartition des individus en fonction des deux axes représentant les variables qualitatives et quantitatives [Figure 18](#). Il permet déjà de mettre en lumière deux estives qui se détachent fortement du groupe central par leur position excentrée sur le graphique. L'estive 8 (COPTASA) et l'estive 15 (Groupement pastoral des salles) s'extraient des autres estives.

Enfin, la dernière analyse effectuée est une classification ascendante hiérarchique. Celle-ci permet de classer les estives en différents groupes selon l'ensemble des variables étudiées (qualitatives et quantitatives) pour caractériser leur fonctionnement. La classification semble cohérente et confirme la première lecture faite des graphiques de l'AFDM. En effet, les deux estives qui étaient excentrées sur la [Figure 18 et 19](#) forment deux classes bien distinctes à elles toutes seules [Figure 20](#). Elles sont atypiques dans le sens où elles se caractérisent soit par leur taille soit par un fonctionnement vraiment différent des autres estives. Par contre, le groupe central a été subdivisé en deux autres groupes. Une distinction dans le mode de fonctionnement des estives collectives s'opère selon l'espèce animale estivée. La classe 2, symbolisée en rouge, est composée exclusivement de l'ensemble des estives ovines. A l'inverse, la classe 3 symbolisée en vert, est composée de toutes les estives bovines et des estives à troupeaux mixtes (bovins plus ovins et bovins plus chevaux).

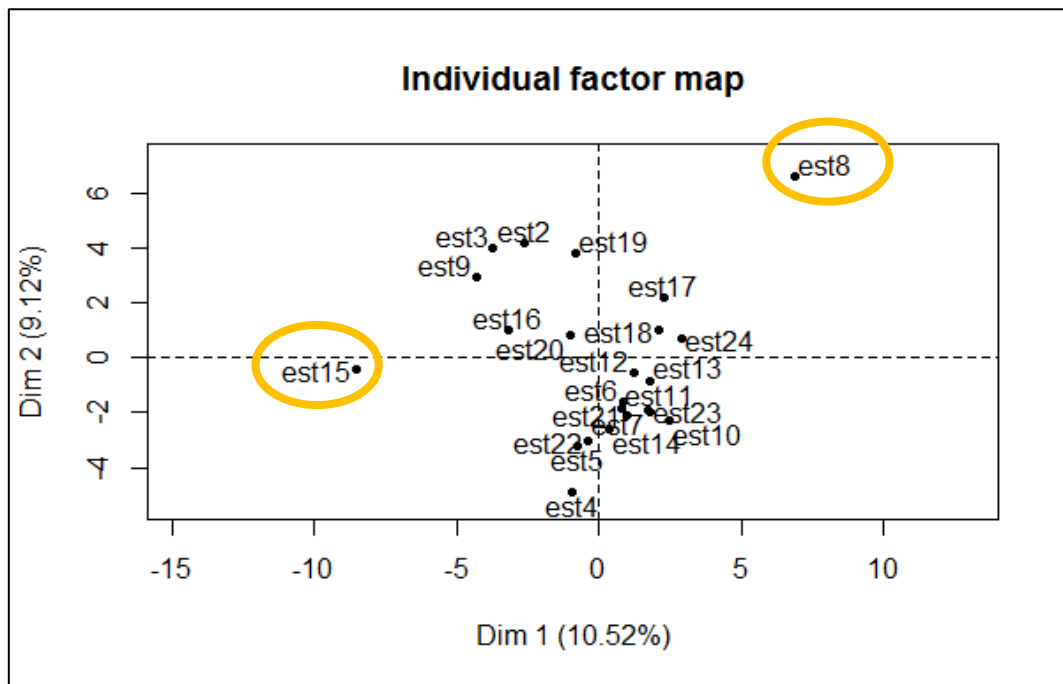



Figure 18 : Plan factoriel des 23 individus obtenu grâce à l'AFDM sur R Studio (Source : Pigeon Marina, 2017)

Légende : estive excentrée ne formant qu'une classe à elle seule. 

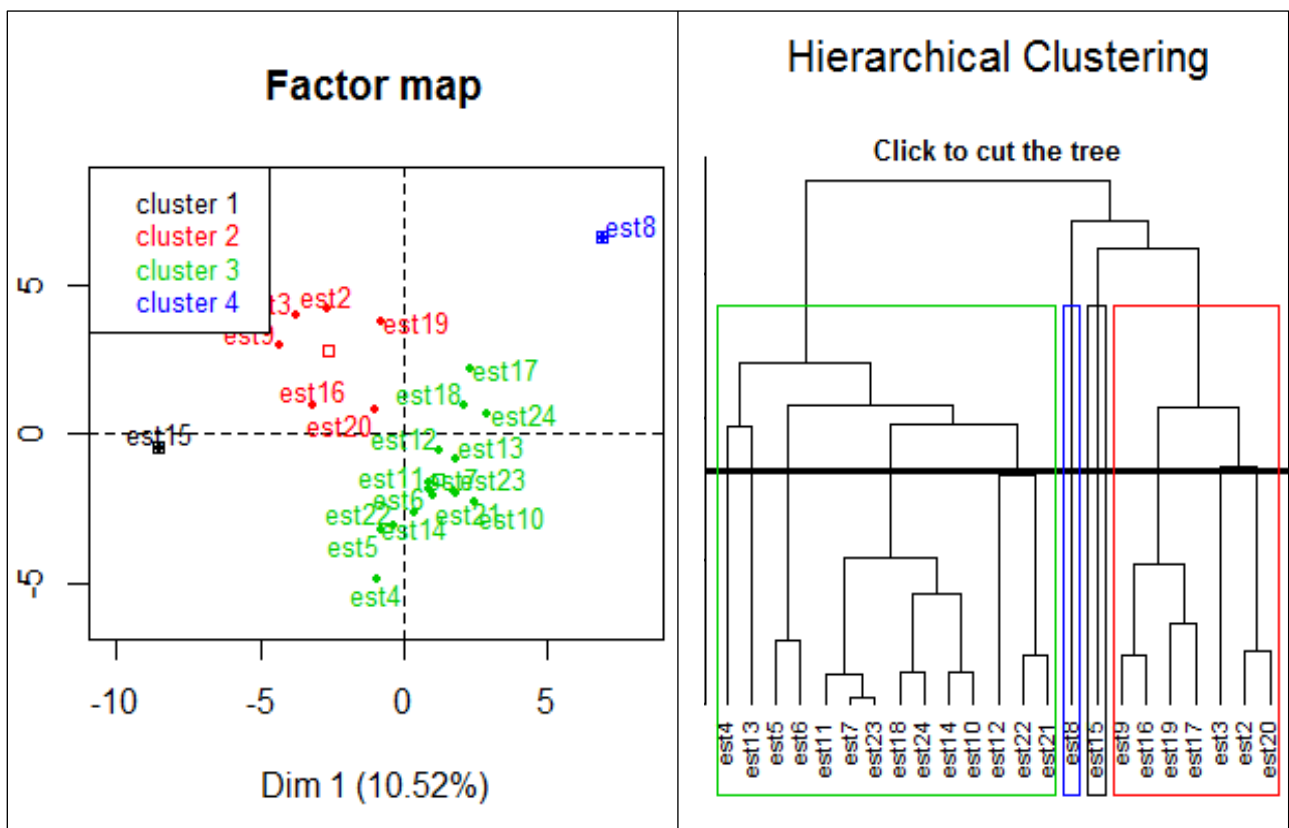


Figure 19 (gauche) : Répartition des estives en classes sur R Studio (Source : Pigeon Marina, 2017)

Figure 20 (droite) : Dendrogramme de la classification des estives (Source : Pigeon Marina, 2017)

Une explication aux différentes classes obtenues peut être apportée grâce au détail de la classification.

La classe 1 (en noir), correspond au groupement pastoral des salles (estive 15). Cette estive fonctionne différemment des deux autres groupes car c'est la seule à ne pas pratiquer un prix de pension à ses adhérents et à leur payer le coût de transport pour estiver les animaux sur l'estive. De plus, c'est la seule à pratiquer une autre action que le pâturage sur l'estive en fauchant une partie de sa superficie.

La classe 2 (en rouge) regroupe 6 estives ovines exclusivement. Le fait d'avoir des ovins influe grandement sur le fonctionnement. Les critères qui ont permis de distinguer cette classe concerne 5 variables en particulier. La première, qui conditionne le plus le fonctionnement, concerne la gestion de la ressource herbagère. Les estives ovines sont dans la majorité des cas en libre circulation, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas clôturées et ne mettent pas en place de parcs (hormis les parcs de nuit). Elles disposent donc d'un berger. C'est lui qui va gérer la ressource herbagère en guidant au jour le jour le troupeau selon la ressource disponible, l'étalement altitudinal, ou encore l'orientation de l'estive (nord/sud). Le salaire versait au berger génère ainsi la première charge financière de l'estive, qui constitue la deuxième variable explicative. Deux autres variables entrent en compte dans l'explication de cette classe. Le choix des adhérents à l'estive est basé sur l'animal uniquement en privilégiant des animaux de race rustique car plus robuste et adapter pour effectuer la saison d'estive. Le sanitaire entre aussi en compte avec des animaux en bon état général (Note d'Etat Corporel suffisante, parage effectué, animaux tondu...). Enfin, la gouvernance et la prise de décision sur ces estives est dédiée au président.

La classe 3 (en vert) regroupe 15 estives principalement composées de bovins ou en troupeaux mixtes et diffèrent de la gestion mise en place sur les estives purement ovines. Vis-à-vis de la gestion de la ressource herbagère, ces estives sont entièrement clôturées et disposent de parcs permanents au sein desquels un pâturage tournant est pratiqué. Généralement, ces estives ne disposent pas de berger étant donné l'existence de clôtures et une surveillance est mise en place par les adhérents. A l'inverse des estives ovines, la charge financière principale n'est plus le salaire du ou des bergers mais la location du foncier lorsque les terres ne sont pas en propriétés. Le niveau sanitaire est important pour ces estives et la Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR) est contrôlée. Il est demandé aux adhérents d'estiver des animaux non IBR. A l'inverse des estives ovines, aucun critère particulier ne ressort quant au choix d'acceptation des adhérents à l'estive. Enfin, la gouvernance et les décisions prises reviennent à un conseil d'administration élu par les adhérents.

La classe 4 (en bleu), qui correspond à la COPTASA (estive 8) est excentrée sur le graphique par la taille de la structure. Elle est largement supérieure aux autres estives aussi bien en termes de superficie (2080ha), de nombre d'adhérents (217) que de nombre d'UGB estivés (2635), avec une charge financière première liée à l'appel de prestataires extérieurs. La COPTASA est une coopérative et par sa taille, elle explique l'importance des écarts types constaté précédemment dans le [Tableau 12](#) de la partie présentation du panel enquêté.

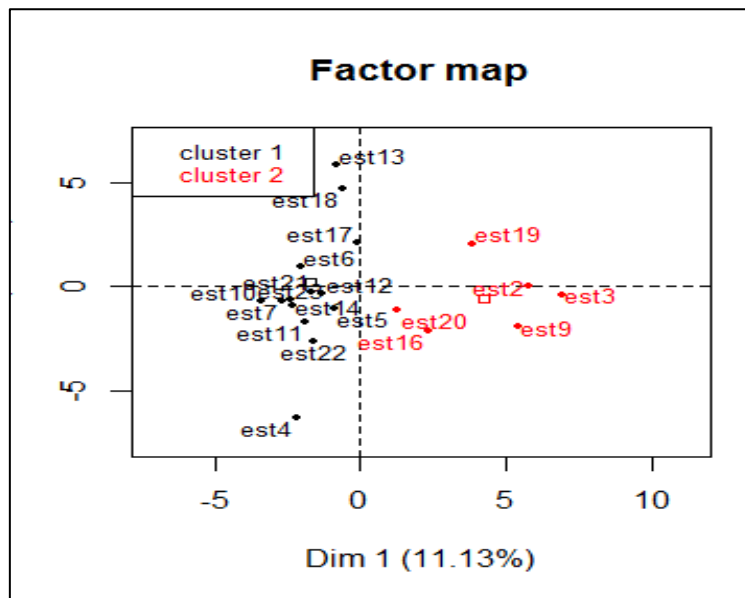


Figure 21 : Plan factoriel des 21 individus obtenu grâce à la CAH sur R Studio. (Source : Pigeon Marina, 2017).

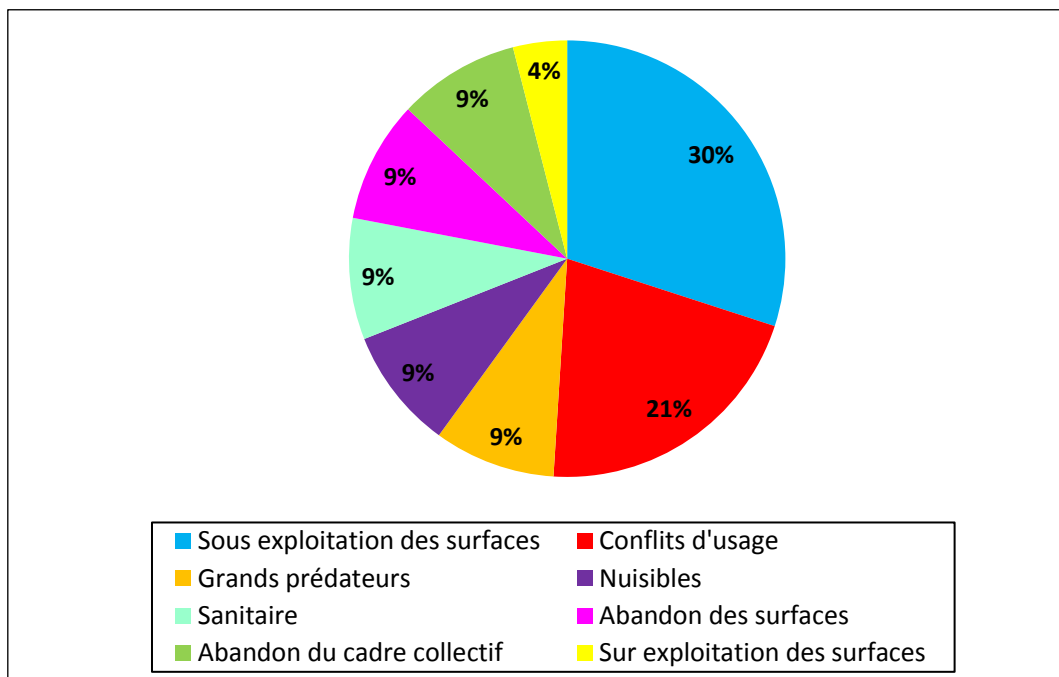


Figure 22 : Premier risque majeur perçu par les 23 estives collectives enquêtées. (Source : Pigeon Marina, 2017).

Après ces premiers résultats, il est constaté que les estives 8 et 15 prennent un poids assez conséquent sur les axes du graphique. Elles peuvent alors biaiser le résultat obtenu en ne permettant pas la mise en exergue de différences entre les deux autres groupes autre qu'une séparation selon l'espèce estivée. Par conséquent, un second test de classification ascendante hiérarchique a été effectué en enlevant les estives 8 et 15.

La [Figure 21](#) permet de constater qu'il n'y a pas de différences qui apparaissent dans la classification même après le retrait des deux estives. Les classes restent identiques en séparant les estives ovines, ici en rouge, des estives bovines en noires.

**Pour répondre aux hypothèses de l'objectif 1, les estives collectives se distinguent bien selon l'espèce estivée qui va permettre un fonctionnement et une gestion différente de l'estive. A l'inverse, le statut juridique ne permet pas de les discriminer. Les trois statuts se retrouvent dans les deux groupes.**

L'ensemble du script pour l'analyse statistique est disponible en [Annexe 8](#).

## IX. Tendances sur les risques perçus et les perspectives d'évolutions pour les estives collectives

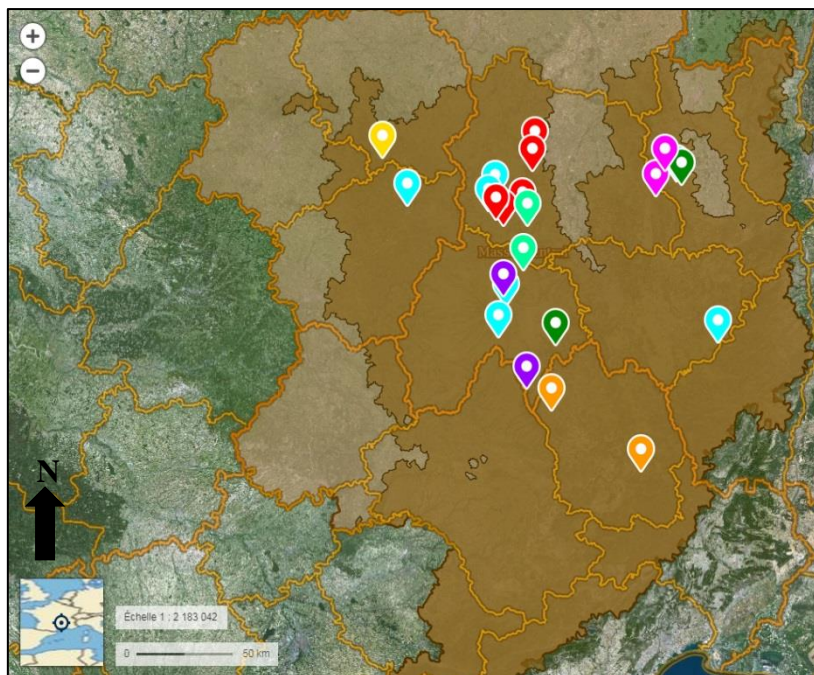
La deuxième partie du guide d'entretien portée sur les risques perçus par les estives collectives du Massif Central et leurs perspectives d'évolutions.

### IX.1 Des risques perçus

D'une manière générale, sur les 23 estives collectives enquêtées, 8 risques ont été perçus [Figure 22](#), et sont représentés géographiquement sur la [Figure 23](#).

Le risque majeur identifié par les estives collectives correspond à la sous exploitation des surfaces à plus ou moins long terme dans 30% des cas. Ce risque est principalement évoqué par les estives qui vont avoir dans les années à venir des départs en retraite. De plus, si les départs en retraite ne sont pas remplacés et que les adhérents présents n'augmentent pas le nombre d'animaux estivés ces estives auront « trop » de surface à exploiter. Elles craignent à terme l'embroussaillage conduisant ainsi à la non utilisation de ces zones.

En deuxième position on retrouve à hauteur de 21% le risque de conflits d'usage entre l'activité agricole et l'attractivité pour les loisirs engendrée par les estives. Cette réponse a été fournie uniquement par les estives du département du Puy de Dôme (Puy de Dôme, Besse, Sancy...) qui sont très fréquentées par les promeneurs (notamment le tourisme de loisir issu du bassin de population de Clermont-Ferrand) car situées à proximité de la ville. Les termes « d'irrespect », de « non connaissance » et de « non prise de conscience » ont été évoqués lors des entretiens car les promeneurs ne tiennent pas les chiens en laisse à proximité des troupeaux et peuvent les effrayer. De plus, il n'y a pas que les piétons qui ont été évoqués mais aussi ceux qui circulent en VTT, ou en quad.



*Figure 23 : Répartition des 23 estives enquêtées selon le premier risque majeur perçu (Source : Géoportail)*

Légende :

- ❖ Bleu clair : Sous exploitation
- ❖ Rouge : Conflits d'usage
- ❖ Orange : Grands prédateurs (loup)
- ❖ Violet : Nuisibles
- ❖ Vert clair : Sanitaire
- ❖ Rose : Abandon des surfaces
- ❖ Vert : Abandon du cadre collectif
- ❖ Jaune : Sur exploitation

Arrive ensuite à égalité et à hauteur de 9%, 5 risques différents, mais il existe tout de même un gradient d'intensité telles qu'apparaissent les couleurs sur le graphique.

Les grands prédateurs, tel que le loup, a uniquement été abordé par les estives de la Lozère **Figure 23**. Le cas des nuisibles et en particulier les campagnols, a été évoqué par deux estives du Cantal sur le Cézallier.

Bien que ce soit un point important dans la gestion d'une estive collective avec un mélange des troupeaux, la dimension sanitaire n'arrive qu'en cinquième position. Ce point est abordé de deux manières différentes. Tout d'abord, il représente un risque pour les adhérents qui ne sont pas réglementairement vaccinés contre l'IBR selon la réglementation en vigueur au sein de chaque département. De plus, si la qualification « indemne IBR », qui n'est jusqu'alors volontaire, vient à être adopter sur les estives collectives, les exploitations n'ayant pas obtenues la qualification ne pourront pas estiver leur cheptel ce qui pourrait entraîner des baisses importantes d'animaux sur les estives. Ensuite, la dimension sanitaire est apparue comme un sujet stratégique permanent car de nouvelles maladies peuvent apparaître et qu'il faudra y faire face.

Si les estives collectives viennent à voir disparaître les aides dont elles bénéficient actuellement, certains des adhérents ne verraient plus l'intérêt de monter en estive entraînant par conséquent un abandon des surfaces. En effet, toutes les estives enquêtées reçoivent des aides de la PAC : 18 d'entre elles ont déjà fait la demande de l'aide MAEC et 5 sont en cours de demande et de constitution des dossiers grâce à Auvergne Estive qui permet aux estives de contractualiser cette aide.

Dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020, les règles d'admissibilité des surfaces en prairies et pâturages permanents ont été fortement modifiées et concernent particulièrement les estives. Une entité collective se situant dans le territoire d'un PAEC validé en 2015 peut demander à bénéficier de la MAEC « systèmes herbagers et pastoraux ». Elle cible des surfaces extensives herbagères ou pastorales avec comme objectif principal le maintien du chargement et de la surface herbagère. Le montant de l'aide est de 47€/ha, avec un plafond en euros par entité défini au niveau régional. Ce montant à l'hectare est modulé par la notion de risque de disparition de la pratique existante : plus le potentiel agronomique est élevé, plus le montant est important. L'objectif est de maintenir les pratiques extensives existantes pour limiter les risques d'intensification des pratiques ou de « céréalisation » par exemple. Cette MAEC vise à maintenir le bon entretien des surfaces pastorales, dans une logique d'obligation de résultats. Le groupement pastoral s'engage pour une durée de 5 ans à respecter un niveau minimum de pâturage et à l'absence de dégradation du milieu. (Suaci Montagn'Alpes, 2015). C'est le gestionnaire d'estive qui touche l'aide et effectue les investissements pour répondre aux engagements et maintenir les estives attractives et fonctionnelles (gardiennage, clôtures, centre de tri, cabanes...). Il n'a pas obligation de reverser le montant de l'aide aux éleveurs qui utilisent l'estive. (Boyard *et al.*, 2016).

Un deuxième sens au risque d'abandon des surfaces a été soulevé. Si les estives ne peuvent pas effectuer des travaux de débroussaillage sur certaines surfaces pour mieux les exploiter elles finiront par les délaissier.

L'abandon du cadre collectif est spécifique aux coopératives notamment en lien avec des futurs départs en retraite sans vision sur les éventuelles reprises. Les départs pourraient entraîner un changement de statut juridique pour les coopératives qui sont à la limite du nombre d'adhérents (7 au minimum). Le cadre collectif peut aussi être vu et vécu comme une contrainte pour certains adhérents.

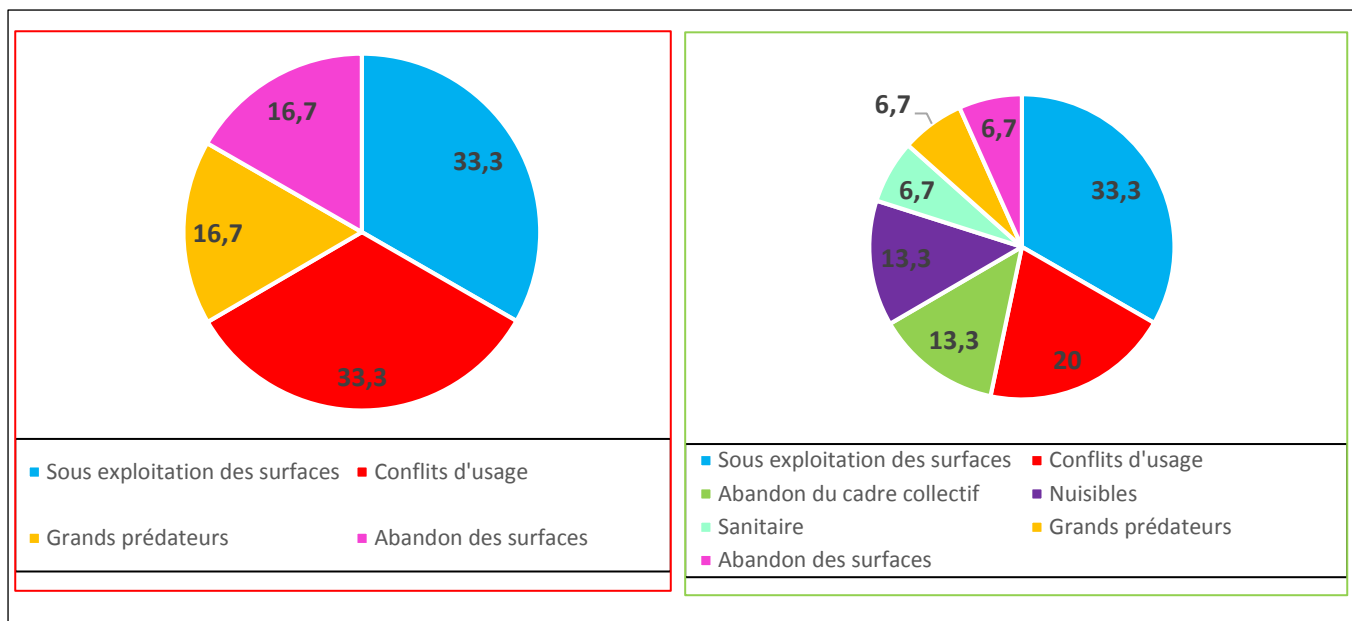


Figure 24 (gauche) : Représentation des risques perçus par les estives de la classe 2 : estives ovines (n = 6). (Source : Pigeon Marina, 2017)

Figure 25 (droite) : Représentation des risques perçus par les estives de la classe 3 : estives bovines et mixtes (n = 15). (Source : Pigeon Marina, 2017)

Tableau 13 : Répartition des réponses sur les perspectives d'évolution envisageables en lien avec la structuration de filière. (Source : Pigeon Marina, 2017)

	OUI	PEUT-ETRE	NON
<b>Prestation de services pour des non adhérents</b>	4,3% (n=1)	17,4% (n=4)	<b>78,3%</b> (n=18)
<b>Adhésion d'une coopérative de production</b>	9% (n=2)	30% (n=7)	<b>61%</b> (n=14)
<b>Travailler dans des démarches filières</b>	<b>74%</b> (n=17)		26% (n=6)

Légende : majorité de réponse en rouge



Cette situation entraîne de l'individualisme et un manque d'implication de la part de ces adhérents pouvant entraîner à terme leur abandon du cadre collectif.

Enfin, de façon très minoritaire, une estive a envisagé la sur exploitation de la ressource comme un éventuel risque.

A présent, si les risques énoncés par les estives collectives sont mis en regard de la classification obtenue, des différences apparaissent entre les risques évoqués par la classe 2 regroupant les estives ovines et la classe 3 regroupant les estives bovines et mixtes. **Figure 24 et 25.**

Les risques de sous exploitation des surfaces et de conflits d'usage sont cités dans les deux groupes. Sur les estives ovines, le risque de conflits d'usage est plus prépondérant que sur les estives bovines et mixtes. Comme expliqué précédemment, les estives ovines ne sont pas clôturées pouvant entraîner une plus forte fréquentation des estives et même générer des tensions avec les bergers. Cela peut expliquer que ce risque soit à égalité avec la sous exploitation des surfaces.

Les estives ovines présentent des risques beaucoup plus ciblés en se concentrant autour de 4 risques majeurs. A l'inverse, sur les estives bovines et mixtes les risques sont beaucoup plus diversifiés.

## **IX.2 Des perspectives d'évolution envisageables**

### ***IX.2.1 Des partenariats possibles ?***

Durant l'entretien, différentes perspectives d'avenir et d'évolution ont été soulevées en abordant d'éventuels partenariats ou de nouveaux débouchés dont les résultats figurent dans le **Tableau 13.**

#### ✓ Les prestations de services pour des non adhérents à l'estive collective

Les estives n'effectuent de manière générale, pas de prestations de services pour des non adhérents (78,3%) à l'estive. Pour 17,4% d'entre elles, ça peut être une possibilité envisageable à plus ou moins long terme si elles venaient à manquer d'animaux ou en cas de « coup dur ». Mais un point important a expressément été soulevé par les estives. Ce pourrait être une possibilité à la seule condition que l'intérêt collectif continu de primer. Une seule estive effectue cette pratique avec la moitié des exploitations estivant leurs animaux qui ne sont pas adhérentes. Elles paient directement la location des terres et la pension des animaux à l'estive, qui est un syndicat dans ce cas précis.

#### ✓ L'adhésion d'une coopérative de production à l'estive collective

Dans le même esprit, les estives collectives n'acceptent pas, à hauteur de 61%, une coopérative de production en tant qu'adhérent. Deux raisons ont été évoquées. D'une part, ce n'est pas le but de l'estive et une certaine méfiance a été soulevée avec la peur d'un rapport de force déséquilibré et une place trop importante prise par la coopérative de production ce qui pourrait déstabiliser la gouvernance de l'estive collective. Seulement 9% des estives, qui sont deux coopératives, comptent une coopérative de production, telle que Copagno ou Capel, parmi leurs adhérents. Ces coopératives n'estivent pas d'animaux mais possèdent des parts sociales dans la coopérative d'estive. Il faut noter que ses coopératives de production ont des éleveurs adhérents qui estivent une partie de leur troupeau sur ces coopératives d'estive. Parmi les 30% d'estives qui ont répondu que c'était une possibilité envisageable d'accepter une coopérative de production, il se distingue deux tendances.



D'une part celles qui n'éprouvent pas de craintes particulières du moment que la place est disponible sur l'estive et que le règlement intérieur soit respecté. D'autre part, celles qui restent un petit peu sur la réserve mais qui ne se ferment pas de porte même si elles favoriseraient en priorité des agriculteurs. Il faudrait également connaître les objectifs et les projets de ces coopératives de production et se concerter avec les adhérents avant qu'elles ne prennent un engagement. Il est important de souligner que 6 estives sur les 7 qui ont répondu « peut-être » sont des coopératives. La dernière est un syndicat.

Sur les 11 estives à avoir répondu « peut-être » à la possibilité de faire des partenariats, 2 estives se retrouvent dans les deux thématiques évoquées précédemment prêtes à accepter comme adhérent une coopérative de production et à effectuer des prestations de services pour des non adhérents. Il y a donc 9 estives différentes, soit 39%, qui pourraient compter parmi leurs adhérents une coopérative de production ou alors faire une prestation de service pour des non adhérents. Il faut mettre en regard ce résultat avec la place qui est disponible sur les estives. Mais globalement, les estives enquêtées sont au maximum de leur capacité d'accueil de troupeau ou presque. Seule deux estives ne sont pas au maximum : une en ovin (environ 200 brebis) dans la Corrèze et une en double troupeau ovin/bovin dans la Loire. Sur ces deux estives, seule celle en ovin fait partie des estives ayant soumis l'hypothèse d'effectuer des prestations de services pour des non adhérents.

✓ Travailler avec des partenaires économiques dans une démarche filière

Enfin, 74% des estives collectives sont prêtes à travailler avec des partenaires économiques dans une démarche de structuration de filière pour valoriser les particularités du pâturage des animaux à l'estive et mieux valoriser les produits qui en sont issus.

### ***IX.2.2 Le lien avec Coop de France***

Une des demandes du stage concernait la connaissance du réseau des coopératives d'estives de Coop de France Auvergne Rhône Alpes. Sur les 14 coopératives enquêtées seulement 4 ont répondu être adhérentes. Pour les autres coopératives, différentes réponses ont été apportées. Tout d'abord, le prix de l'adhésion est estimé trop cher pour des petites structures comme elles vis-à-vis des grands groupes coopératifs. Ensuite, les sujets abordés lors de réunions sont déconnectés des problématiques que peuvent rencontrer les estives. Ces différents points reflètent la raison pour laquelle les coopératives d'estives ne ressentent pas l'intérêt d'adhérer à la structure et ne voient pas ce que Coop de France pourrait leur apporter.

### ***IX.2.3 L'intégration au Cluster Herbe Massif Central***

Pour terminer la partie résultats, les éventuels besoins et/ou attentes particulières des estives collectives en lien avec la dynamique du Cluster herbe ont été évoqués. Seule deux estives ne se sont pas prononcées sur le sujet. En synthétisant les 21 discours restants, trois points centraux sont ressortis : une meilleure reconnaissance des estives, une meilleure reconnaissance du pastoralisme et enfin une meilleure valorisation des produits.

Tout d'abord, ils souhaitent une meilleure reconnaissance des estives car il faut pouvoir valoriser les spécificités de la montagne (herbe de qualité, animaux en plein air nourris à l'herbe, contraintes climatiques différentes). Pour cela, deux idées ont résulté.



Une meilleure communication auprès des consommateurs et des touristes doit être faite car les estives ont d'ores et déjà une bonne image et la qualité des produits est reconnue. Il faut également concilier l'activité agricole avec l'attractivité touristique qu'engendrent ces espaces, car comme évoqué précédemment les conflits d'usage sont apparus dans les premiers risques cités par les estives collectives.

La deuxième notion d'une meilleure reconnaissance du pastoralisme englobe la première notion est a été abordé par les 21 estives. C'est un mode de production particulier qu'il faut valoriser car il permet l'entretien du paysage en maintenant les espaces ouverts en évitant l'embroussaillage. La création d'une entité qui fédère le pastoralisme et par conséquent les estives avec une personne référente au niveau du massif, pourrait être une solution. Cette entité permettrait d'avoir un poids dans les échanges en représentant l'ensemble des estives, plus d'interaction entre les acteurs avec une meilleure connaissance des autres estives et de leur fonctionnement.

La dernière notion évoquée par toutes les estives est une meilleure rémunération en valorisant mieux les produits issus de l'estive. La création d'une démarche filière (avec un cahier des charges et la connaissance de débouchés précis), d'une marque ou d'un label pour les animaux issus d'estives collectives a été suggérée par 10 estives. Elle permettrait de fédérer les personnes en les incitant à rester en collectif et à maintenir l'existence des estives collectives. L'échelle du Massif Central est apparue cohérente car elle permettrait d'avoir un tonnage pouvant répondre à la demande.

Une progression est constatée dans l'enchaînement des trois idées et 8 estives ont effectué le cheminement entièrement en évoquant les trois notions. Mais, une estive se détache des autres avec des idées bien avancées sur le sujet pouvant s'expliquer par son niveau de développement. C'est le cas de la COPTASA née en 1963 d'une volonté de jeunes agriculteurs, d'un besoin de surface et d'une opportunité de mettre en valeur les pâturages d'altitude. En effet, c'est la première coopérative de ce type en France et le premier groupement pastoral agréé. (Besombes et Czekalski, 2000). Elle est aussi à l'initiative de la création d'Auvergne Estives qui fédère les estives collectives d'Auvergne. De plus, Monsieur Bouscarat Laurent, directeur de la COPTASA et d'Auvergne Estive est une personne très active sur ces questions de pastoralisme.

**Pour répondre aux hypothèses de l'objectif 2, les risques perçus par les estives collectives sont bien spécifiques sur certains territoires. Même si les chiffres restent minoritaires, il semblerait que des partenariats soient envisageables à plus ou moins long terme avec les coopératives des sections lait et viande de Coop de France dans la dynamique du Cluster Herbe, pour une meilleure valorisation des ressources herbagères et pastorales.**

**La meilleure valorisation de ces ressources intéresse toutes les estives enquêtées et a suscité la formulation de plusieurs propositions qui pourront être utilisés dans des poursuites de travail sur le sujet dans le cadre de la dynamique du Cluster Herbe Massif Central.**



## Discussion et perspectives : propositions d'évolution du travail

### X. Discussion : les estives, un sujet délicat

#### X.1 Une collecte d'informations plus difficile que prévu

Après la réalisation de ce stage, des difficultés apparaissent comme majeures pour l'avenir sur le sujet. Le stage de fin d'études a débuté par la recherche d'informations concernant les estives et le pastoralisme dans le Massif Central. Très vite, la complexité de trouver des données sur le Massif Central a été remarquée. Aucun document pour l'ensemble du massif n'a été produit sur ces sujets à l'exception de l'enquête pastorale de 1972. Bien que cette étude fournisse une vision d'ensemble du pastoralisme de ces années, elle n'est plus à jour et les renseignements qu'elle peut fournir deviennent obsolètes.

Les documents exploitables et récent pour l'étude ne concernaient que des secteurs bien précis et se limitaient à l'Auvergne (Diagnostic pastoral territorial du massif des Monts Dore). Etant donné le faible niveau d'information disponible, il a été difficile d'identifier l'ensemble des estives collectives existantes à l'échelle du Massif Central pour confectionner l'échantillon des estives à enquêter.

Lors de la création de cette base de données, une recherche des estives par département a été adoptée. Cette procédure s'est avérée cohérente car les acteurs du pastoralisme n'entretiennent que peu de liens entre eux et n'ont que très peu la connaissance inter départementale. De plus, un travail de concertation avec les fédérations de Coop de France Limousin et Midi-Pyrénées a été réalisé avant d'entreprendre toutes démarches sur ces territoires. Le Massif s'étend sur 22 départements et ceux faisant intégralement partis du zonage du massif ont été priorités dans la recherche. Par conséquent et en raison du temps imparti, la recherche sur les 22 départements n'a pas été possible. Il existe donc d'autres estives collectives qui n'ont pas été recensées dans cette étude :

- D'une part sur les départements non enquêtés par manque de temps ;
- D'autre part, certains des interlocuteurs contactés n'ont soit pas répondu à la demande, soit n'ont pas souhaité fournir les contacts des estives dont ils avaient connaissance.

Sur la base des 87 estives répertoriées, un échantillon de 28 estives a été confectionné ce qui représente 33% des estives. Bien que 3 estives sur 28 n'aient pas été enquêtées, le nombre de 25 enquêtes représente tout de même un bon niveau de réponse.

Mais il faut soulever le fait que ce panel n'est pas représentatif à l'échelle des 87 estives de la base constituée. Concernant les statuts juridiques, l'échantillon est exhaustif pour les coopératives étant donné l'objectif et la demande de Coop de France de les prioriser. Par la suite, l'échantillon a été élargi aux autres statuts juridiques (associations et syndicats) pour se rendre compte de la diversité des structures et que les estives collectives ne sont pas uniquement représentées par des coopératives à l'échelle du Massif Central. L'échantillon confectionné est donc biaisé pour les deux autres statuts juridiques (association et syndicat), ne représentant qu'un faible pourcentage de la base de départ.





## X.2 Des résultats à approfondir

Le traitement des données, a permis de distinguer des fonctionnements différents sur les estives en fonction de l'espèce estivée. L'analyse et les conclusions effectuées sont cependant à modérer. Lors de la réalisation des tests statistique sous R Studio, les graphiques obtenus présenter des axes peu importants et peu représentatifs car expliquant à peine 20% des variables. Il faudrait réaliser le même travail sur l'ensemble des 87 estives pour se rendre compte de la véracité des résultats mais également faire ressortir d'autres critères plus pertinents pouvant peut-être mieux expliquer les résultats.

Plusieurs risques ont été soulevés par les estives mais il faut bien préciser que ce sont les risques perçus et pas forcément les risques réels. De plus, le risque évoqué peut sous-entendre un risque sous-jacent si l'analyse est un peu plus poussée. Par exemple, le risque premier citait concerne la sous exploitation des surfaces en raison des départs en retraite dans les années à venir. Mais ce risque peut aussi traduire des inquiétudes vis-à-vis des aides de la PAC en ne satisfaisant plus aux versements si les conditions d'admissibilités ne sont plus respectées, fragilisant ainsi la structure collective.

De la même manière que précédemment, les conclusions et les préconisations sont basées sur les 23 estives mais il faudrait regarder à l'échelle des 87 si le même résultat est obtenu ou si des différences ou nouveaux risques apparaissent.

Les résultats concernant le lien avec Coop de France sont peu prometteurs. Même avec l'exhaustivité des coopératives dans l'échantillon, seulement 4 sont adhérentes à la fédération. Deux problèmes majeurs ont été évoqués à cela. Si Coop de France souhaite garder ses adhérents et être plus attractif pour les autres, il faut qu'il prenne en compte les remarques effectuées par les coopératives. En effet, les coopératives d'estive sont de petites structures et ne sont que peu visibles par rapport à d'autres coopératives agricoles et agroalimentaires adhérentes. Tout d'abord, la cotisation annuelle de 350€ demandée par Coop de France représente un poids trop important dans le budget de ces structures. De plus, les sujets abordés lors des réunions sont trop loin des préoccupations, voir complètement déconnectés des problématiques vécues par les estives, les rendant inutiles et ne suscitant pas l'intérêt de se déplacer pour ces dernières.

Des solutions peuvent être proposées pour palier à cela. Tout d'abord, une des solutions peut être trouvée en appliquant un tarif différencié pour ces petites structures. Mais le problème sous-jacent va être de trouver un compromis et un bon équilibre « prix – taille de la structure ». Une deuxième solution pour répondre plus aux attentes des coopératives d'estive serait de créer une branche au sein de Coop de France dédiée à ces structures. Elle pourrait alors répondre aux sujets qui intéressent les estives (aide au démarrage avec l'écriture des statuts, conseil et service juridique...) et elle pourrait aider en accompagnant ses adhérents vis-à-vis des risques qu'ils ont pu évoquer (sous exploitation, conflits d'usage...). De plus, Coop de France a un rôle à jouer en les accompagnant si une démarche filière de qualité se met en place puisqu'elle regroupe les coopératives agroalimentaires.

Mais il y a peu de chance pour Coop de France Auvergne Rhône-Alpes, en restant dans le fonctionnement actuel, de susciter de nouvelles adhésions. Avec la mise en place d'Auvergne Estives et son positionnement sur les PAEC, les estives en place ainsi que les futures structures se tourneront plus naturellement vers Auvergne Estive qui représente à l'heure actuelle la structure qui fédère toutes les estives collectives d'Auvergne. Son champ d'action est appelé à s'étendre à moyen terme dans la dynamique du Cluster Herbe notamment à une échelle Massif Central.



Le Cluster Herbe Massif Central est encore mal connu des acteurs de l'amont agricole des filières, le nom de Cluster ne leur parle pas. Mais ils n'ont pas fait d'effort de structuration et donc ils ne connaissent pas forcément la dynamique qui s'opère. Il serait envisageable de changer le nom du projet mais cela ne semble pas pertinent étant donné l'état d'avancement des projets du Cluster. Mais, tout l'intérêt est de poursuivre l'intégration et le partenariat amont - aval de ce projet pour une cohérence totale qui passera par une meilleure et plus de communication auprès des acteurs de l'amont de la filière pour qu'ils se sentent plus impliqués.

L'intérêt d'une gestion collective pourrait permettre une plus-value et la mise en avant des spécificités de ce système. Par exemple, la gestion de la biodiversité est importante donc une gestion par les estives collectives avec des actions concertées et cohérentes au territoire est plus appropriée. L'impact et le poids de ces actions sont plus rapides et plus importants pour des estives collectives que pour de petites estives individuelles.

## **XI. Perspectives : une poursuite du travail**

### **XI.1 Un travail à étoffer**

Les démarches réalisées pendant ce stage ont permis d'obtenir des résultats répondant aux objectifs définis. Le travail réalisé durant 6 mois a permis de débiter un état des lieux sur la connaissance des estives du Massif Central avec la création d'un livrable matérialisant par la base de données recensant les 87 estives. Cependant, un certain nombre d'actions restent à entreprendre.

Tout d'abord, il faudrait compléter la base de données des 87 estives pour avoir les mêmes informations pour chacune d'elle permettant une vision plus juste et plus exhaustive de l'ensemble des structures. Puis, le même travail d'analyse devrait être entrepris sur ces 87 estives. Elles pourront apporter plus de renseignements pour vérifier la véracité des différents résultats et ainsi valider la classification obtenue ou à l'inverse, mettre en exergue des différences.

Pour aller encore plus loin, des recherches complémentaires sur l'existence d'autres estives collectives sont à mener.

### **XI.2 Vers la mise en œuvre d'une enquête pastorale**

Dans une perspective de développement des connaissances sur le pastoralisme et les estives du Massif Central, la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, il est possible d'espérer un rapprochement avec les acteurs rhônalpins du pastoralisme beaucoup plus investis sur ces questions. En regardant la dynamique instaurée dans les Alpes, il serait possible de s'en inspirer et d'essayer de l'adapter sur le territoire Massif Central.

En effet, le massif des Alpes, très marqué par les espaces pastoraux qui occupent 28% du territoire, soutient les actions liées au pastoralisme. La convention interrégionale de massif est inscrite dans les textes de la Loi Montagne. Le document d'objectifs de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) 2015-2020 décline la stratégie du comité du massif des Alpes définie à travers le Schéma de Massif des Alpes (SIMA).



Ces stratégies reposent sur 4 grands axes, dont l'axe « Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements » au sein duquel les actions liées au pastoralisme sont identifiées dans la stratégie agricole alpine comme premier levier d'action intitulé « Conforter et légitimer le pastoralisme du massif dans toutes ses composantes économiques, environnementales, culturelles ou historiques ».

Le massif des Alpes réunit aussi des acteurs avec diverses expertises sur le sujet : le Centre d'Etudes et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), le service pastoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les services pastoraux des Alpes du Nord, le Service d'Utilité Agricole à Compétence Interdépartementale (SUACI), représentant la profession agricole des Alpes du Nord ainsi que l'Irstea, partenaire scientifique impliqué sur cette thématique. Afin de mieux connaître et faire reconnaître les espaces pastoraux, le massif des Alpes a soutenu leur ambitieux projet de mettre à jour l'Enquête pastorale de 1996/97 et de valoriser les données recensées entre 2012 et 2014 sur l'ensemble des surfaces du massif alpin.

Cette enquête a recensé deux grands types pastoraux :

- Les unités pastorales à fonction spécialisée d'**estive**, communément appelées alpages ou estives. Elles accueillent des troupeaux entre juin et octobre et sont généralement situées en altitude. Chaque unité correspond à un seul gestionnaire pastoral, soit individuel ou collectif.
- Les autres surfaces pastorales, regroupées sous l'appellation **zones pastorales**. Ces surfaces ont notamment une fonction d'intersaison ou d'hivernage (mais peuvent aussi accueillir des animaux l'été). Elles se caractérisent par un morcellement foncier important, des petites parcelles d'exploitation et une grande imbrication spatiale des usages pastoraux (souvent par des éleveurs individuels).

Ainsi, ce sont 3 000 alpages et estives ont été recensées dans le massif alpin occupant 680 000 ha auxquels il faut rajouter 450 000 ha de zones pastorales qui ne sont pas à fonction d'estives.

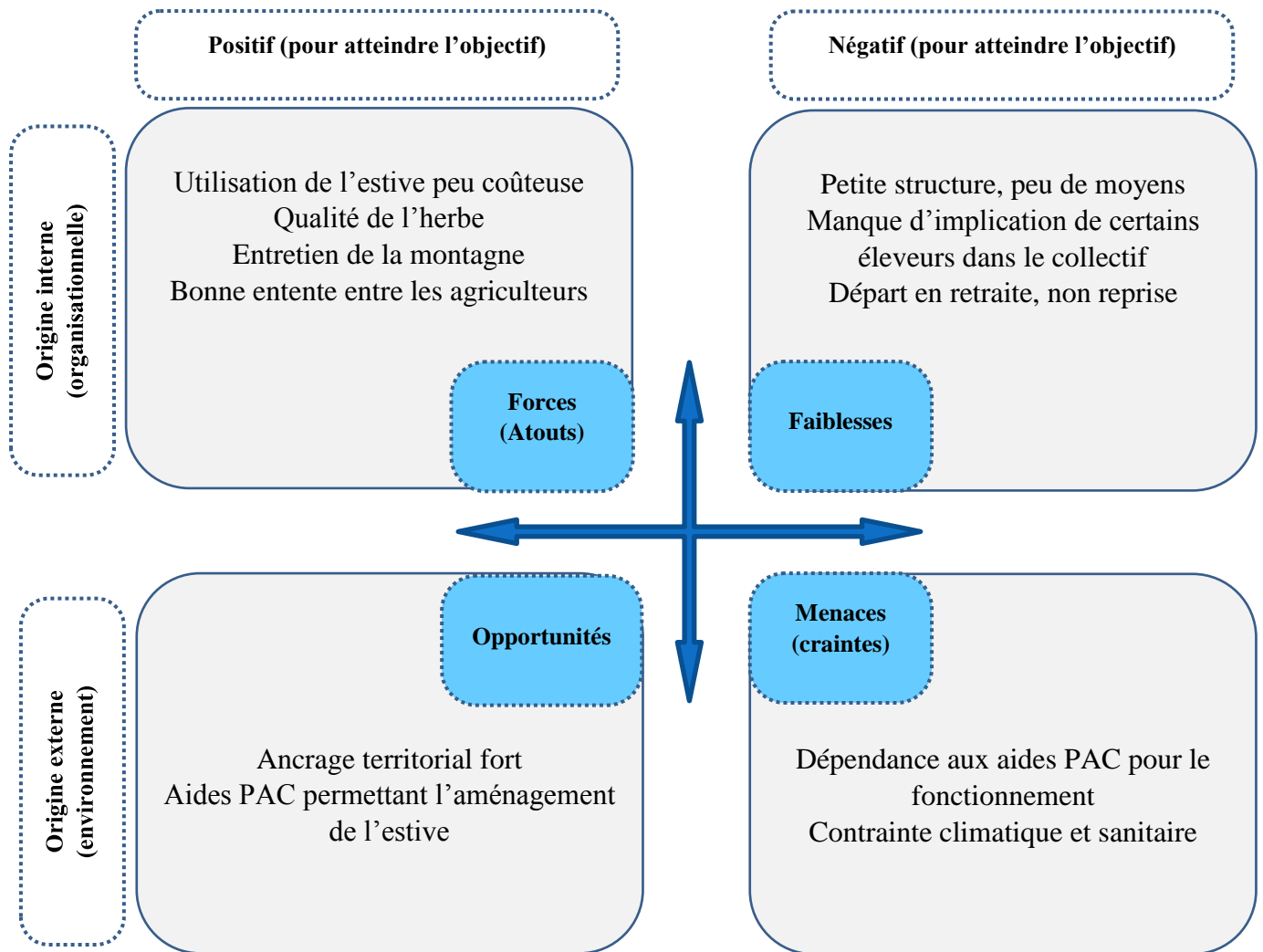
Les trois-quarts des alpages se trouvent dans les Alpes du Nord mais près de 60% de ces surfaces pastorales sont localisées dans les Alpes du Sud. La propriété privée domine en nombre d'unités pastorales devant la propriété communale mais la situation diffère entre les départements. De plus, les Associations Foncières de Propriétaires (AFP<sub>2</sub>) concernent désormais 18% des unités pastorales car en forte progression par rapport à 1996 mais leur répartition reste très inégale selon les départements. Concernant le mode de faire valoir, la convention pluriannuelle de pâturage domine en alpage avec un tiers des unités pastorales et sont particulièrement répandues dans les Alpes du Sud.

Pour l'utilisation des surfaces, les exploitations individuelles restent les gestionnaires les plus fréquents à l'échelle du massif (73% des unités pastorales). Mais les groupements pastoraux agréés, avec près de 700 alpages, gèrent près d'un quart des alpages et leur nombre a doublé depuis 1996. Ils gèrent la moitié des surfaces d'alpages et principalement le cheptel ovin. En revanche, les gestionnaires individuels dominent largement pour les vaches laitières (80% du cheptel estivé). L'utilisation des surfaces, entre formes collectives et gestions individuelles, varie selon les départements. (Dobremez *et al.*, 2016).

**En lien avec les attentes des acteurs rencontrés et le ressenti lors des entretiens, il semble cohérent et important de réaliser une enquête pastorale à l'échelle du Massif Central. Même si la démarche est longue et coûteuse il est nécessaire que ce travail se fasse rapidement car à ce jour, le niveau de connaissances sur le pastoralisme et les estives collectives à l'échelle du Massif Central est peu développé.**



En synthèse de cette discussion, il est possible d'établir un diagnostic Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM ou SWOT en anglais) des estives collectives enquêtées.



Après 6 mois d'étude, des enjeux majeurs sont apparus pour l'avenir. Le faible niveau de connaissances sur le sujet des estives et du pastoralisme à l'échelle du Massif Central est un point faible qui n'est pas cohérent avec les volontés fortes affichées par la dynamique du Cluster Herbe Massif Central.

Des démarches d'approfondissement de la connaissance des estives, via la poursuite de ce travail et la recherche d'informations supplémentaires permettraient l'obtention d'une vision concrète et réelle des estives collectives à l'échelle du Massif Central.

Cette étude a mis en lumière, par les différents acteurs rencontrés, la nécessité de se fédérer sur les questions du pastoralisme ainsi que celle d'établir une enquête pastorale similaire à celle effectuée dans le Massif des Alpes et les territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.





## Conclusion

Dans un contexte agricole national en crise, tant au niveau du lait que de la viande, les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires du Massif Central se sont réunis autour d'un projet commun de grande envergure : le Cluster Herbe Massif Central, pour unir leurs moyens et valoriser les atouts des produits de l'élevage à l'herbe issus de ce massif.

L'objectif de ce stage était de définir les enjeux et perspectives d'avenir pour les estives gérées collectivement cela en caractérisant et analysant l'état actuel du fonctionnement de ces estives dans le cadre du Cluster Herbe Massif Central.

Pour répondre à ces questions, un recensement et une caractérisation des estives collectives du Massif Central ont été réalisés. L'approche fonctionnelle des 23 estives retenues a permis d'obtenir une classification des estives collectives basée sur un fonctionnement différent selon l'espèce animale estivée. Bien que les résultats obtenus durant ce stage éclairent le fonctionnement des estives collectives et mettent en évidence les principaux enjeux, leur analyse met en évidence l'importance du travail restant. En affinant les résultats obtenus et en continuant la recherche des estives collectives existantes, les résultats pourraient être confortés en effectuant une autre analyse comprenant plus d'estives dans l'échantillon.

L'étude réalisée a donc bien permis de répondre aux attentes et de connaître quelles étaient les estives collectives du Massif Central et de caractériser leur fonctionnement. L'ampleur du travail restant à effectuer, nécessaire à une connaissance plus approfondie et représentative à l'échelle du Massif Central, est importante. Le niveau de connaissance actuel n'est pas en cohérence avec les volontés et projets affichés par la dynamique du Cluster Herbe Massif Central pour une meilleure valorisation de la ressource herbagère et pastorale. L'ambition et les dynamiques actuelles du Cluster Herbe Massif Central peuvent offrir de réelles opportunités d'approfondissement du sujet. Il pourrait notamment permettre le financement d'une enquête pastorale à l'échelle du Massif Central, sollicité par de nombreux acteurs lors de l'étude.





## Références bibliographiques

- AFP, 2013. Le pastoralisme en France. <http://www.pastoralisme.net/>
- Agreste, 2015. L'agriculture en montagne, évolutions 1988-2010 d'après les recensements agricoles. Agreste Les Dossiers, 26, 76p.
- Anthème M., 2015. Contribution à la mise en place d'un réseau d'estives sentinelles dans les Pyrénées Méditerranéennes. Mémoire de fin d'étude, 40p.
- Aubron C., Peglion M., Nozières M.O., Boutonnet J.P., 2014. Démarches qualité et pastoralisme en France. Synergies et paradoxes. Revue de géographie alpine, Journal of Alpine Research, 102,2, 16p.
- Besombes M., Czekalski A., 2000. Transhumance collective en Cantal. La COPTASA, une expérience unique. Editions de la Cardère.
- Blanchon S., Motel L., Roquetanière O., 2016. Diagnostic pastoral territorial du massif des Monts Dore. 36p.
- Bonizzi I., Buffoni J.N., Feligini M., Enne G., 2009. Investigating the relationship between raw milk bacterial composition, as described by intergenic transcribed spacer-PCR finger-printing, and pasture altitude. Journal of Applied Microbiology, 107 : 4, 1319-1329.
- Bouscarat L., 2015. Les estives collectives d'Auvergne se fédèrent, naissance de la fédération régionale Auvergne Estives. Pastum, 104, 44p.
- Bornard A., Cozic P., 1998. Milieux pâturés d'altitude. II- Intérêts multiples de ces milieux gérés par le pâturage domestique. Fourrages, n°153, pp 81-95.
- Boyard E., Bouffiès E., Lécole P., Thoyer S., 2016. La PAC 2015-2020 en zone de montagne. CAPEye, Cellule de veille et de prospective sur la politique agricole commune. 15p.
- Bugaud C., Bornard A., Hauwuy A., Martin B., Salmon J.C., Tessier L., Buchin S., 2000. Relation entre la composition botanique de végétations de montagne et leur composition en composés volatils. Fourrages, 162, 141-155.
- Cerles A., Poux X., Lherm M., Agabriel J., 2016. Etude prospective des filières viande de ruminants du Massif Central, horizon 2050. Cinq scénarios pour mieux anticiper et s'adapter. INRA, 12p.
- CGET, missions. <http://www.cget.gouv.fr/>
- Chabrat S., Baritoux V., Houdart M., 2014. De la viande, du foin et un pastoralisme sédentaire. Le cas de l'AOP Fin Gras du Mézenc. Revue de géographie alpine, Journal of Alpine Research, 102,2, 14p.
- Collectivités locales. Section de commune. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/sections-communes>
- Coop de France Auvergne Rhône-Alpes, Jérémie Bosch. Points sur les filières lait et viande. Contexte international, national et focus sur nos régions. Présentation du 13 juillet 2016.



Dérior P., Loireau M., Bachimon P., Cancel E., Clément D., 2014. What place for pastoral activities in the economic transformation of Vicdessos (Ariège Pyrenees) ? *Journal of Alpine Research, Revue de géographie alpine*, 102,2, 18p.

Dobremez L., Bray F., Borg D., Irstea centre de Grenoble, unité de recherche Développement des territoires montagnards. Avec la contribution de Cottet L., (Suaci Montagn'Alpes) et avec la collaboration des services pastoraux : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), Association Drômoise d'Economie Montagnarde (ADEM), Fédération des Alpages de l'Isère (FAI), Société d'Economie Alpestre de la Savoie (SEA73), Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie (SEA74)., 2016. Principaux résultats de l'Enquête Pastorale 2012-2014 dans le massif des Alpes.

Dumont B., Farruggia A., Garel J.P., 2007. Pâturage et biodiversité des prairies permanentes. *Rencontres, Recherches, Ruminants*, 14,17-24.

Euréal, 2010. Réaliser un entretien semi-directif. Fiche technique Euréal 2010. 2p.

Gorlier A., Lonati M., Renna M., Lussiana C., Lombardi G., Battaglini L.M., 2012. Changes in pasture and cow milk compositions during a summer transhumance in the western Italian Alps. *Journal of Applied Botany and Food Quality*, 85, 216-223.

Gouvernement, 2017. La réforme territoriale. <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

Granet P., 2016. L'agriculture du Massif Central vue par la typologie INOSYS. 12p.

Husson F., 2013. Analyse factorielle de données mixtes avec FactoMineR. You tube. <https://www.youtube.com/watch?v=V1KsWsLDq2s>

Isselin-Nondedeu F., Bédécarrats A., 2006. Concilier le pâturage avec la restauration écologique des prairies d'altitude. *Fourrages*, 188, 511-523.

Jeangros B., Scephovic J., Troxler J., Bachmann H.J., Bosset J.O., 1999. Comparaison de caractéristiques botaniques et chimiques d'herbages pâturés en plaine et en montagne. *Fourrages*, 159, 277-292.

Legifrance. Bien communaux et sectionnaux. Version en vigueur au 4 février 1804. Code civil, Art 542.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006428841&cidTexte=LEGITEXT000006070721>

Lizet B., 1998. Le génie des alpages. Paysage, vache, fromage en Abondance. *Revue de géographie alpine, Journal of Applied Research*, 86(4), 35-50.

Massif Central.eu. Le territoire. <https://www.massif-central.eu/>

Observatoire des territoires. Communes classées en zone de montagne. <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/communes-classees-en-zone-de-montagne?rech=1>

Pagès J., 2004. Analyse factorielle de données mixtes : principe et exemple d'application. 7p.

Pôle fromager AOP Massif Central. Présentation. <http://pole-fromager-aop-mc.org/presentation/>

Révion S., Python P., Martin B., Farruggia A., Meisser M., Mosimann E., 2008. La pâture, un argument pour la valorisation des produits de montagne sur les marchés de consommation. *Fourrages*, 196, 461-472.



R Studio. R Core Team (2016). R: A language and environment for statistical computing. R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. URL: <https://www.R-project.org/>.

SCEES, CTGREF, 1976. Enquête Pastorale, principaux résultats du recensement des unités pastorales sur la zone de montagne française. 255p.

SIDAM COPAMAC. Massif Central, Territoire Agriculture. <http://www.sidam-massifcentral.fr/>

Statistique Canada. Ecart type. <http://www.statcan.gc.ca/edu/power-pouvoir/ch12/5214891-fra.htm>

Suaci Montagn'Alpes, 2015. Réforme de la PAC 2015-2020 : conséquence sur les estives collectives et points de vigilance. 3p.





## Table des annexes

Annexe 1 : Description du groupe Coop de France et des fédérations régionales

Annexe 2 : Liste des 87 estives recensées dans le Massif Central par région ou département

Annexe 3 : Guide d'entretien

Annexe 4 : Exemple d'une note de synthèse réalisée pour le comité de suivi interne et externe du Cluster Herbe Massif Central

Annexe 5 : Planning prévisionnel

Annexe 6 : Codage des variables et des modalités des deux extractions

Annexe 7 : Résultats obtenus avec la fonction « desc.var » sur R Studio

Annexe 8 : Script complet de l'analyse statistique réalisée sur R Studio





## *Annexe 1 : Description du groupe Coop de France et des fédérations régionales*

**Coop de France** est le réseau des coopératives agricoles et agroalimentaires françaises. Il est l'organisation professionnelle fédérale de la coopération agricole, porte-voix politique des entreprises coopératives auprès des Pouvoirs Publics français et européens, des médias et de la société civile. Il a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique.

Avec ses services d'expertise pluridisciplinaire et son réseau régional, Coop de France accompagne et soutient le développement des entreprises coopératives.

Coop de France est structurée autour :

d'un pôle animal (bétail et viande / nutrition animale / aviculture),

d'un pôle végétal (métiers du grain / déshydratation de la luzerne)

d'un pôle agroalimentaire (dénommé Coop de France agroalimentaire),

ainsi que de directions et services fonctionnels (affaires juridiques et fiscales, affaires sociales, communication...)

Coop de France regroupe trois collèges d'adhérents :

Les Fédérations ou unions nationales spécialisées de coopératives

Les Fédérations régionales et interrégionales de coopératives

Les Entreprises du groupe " Promotion coopérative" : PROMOCOOP

Les Fédérations régionales et interrégionales de coopératives ont une vocation générale de représentation de la coopération agricole auprès des institutions professionnelles, administratives et politiques régionales ; elles servent de support aux actions de développement, de révision et de formation au bénéfice des entreprises coopératives.

**Coop de France Auvergne Rhône-Alpes** est la fédération régionale des coopératives agricoles d'Auvergne Rhône-Alpes adhérente à l'institution confédérale du réseau Coop de France au niveau national. Elle représente près de 460 entreprises (coopératives et filiales), représentatives de tous les secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires du territoire : lait et produits laitiers, viande, céréales, semences, aliment du bétail, vin, fruits et légumes, plantes aromatiques, bois, distribution agricole et grand public (loisirs verts), services (insémination animale) ...

Les actions menées dans le cadre du Cluster « Herbe Massif Central » s'appuieront en particulier sur les sections laitière et viande bovine de CDF Auvergne Rhône-Alpes.

La section laitière de Coop de France Auvergne Rhône-Alpes regroupe l'ensemble des coopératives de collecte et de transformation laitière d'Auvergne Rhône-Alpes. Ces coopératives collectent plus de 50 % des 2,6 milliards de litres de lait produits en Auvergne Rhône-Alpes. Elles regroupent près de 5 000 producteurs de lait et emploient (avec leurs filiales) près de 4 300 personnes. Sur la partie Massif Central la section laitière de Coop de France Auvergne Rhône-Alpes réunit les coopératives de collecte et de transformation laitière suivantes : COOPAL, la coopérative laitière de Tauves, la coopérative de la Planèze, l'ensemble des coopératives de la fédération laitière du Cantal, la Fromagerie des Cévennes, le groupe coopératif Altitude, la SICA de Laqueuille et Sodiaal Union Massif Central.



La section viande bovine de Coop de France Auvergne Rhône-Alpes regroupe l'ensemble des coopératives de collecte / allotement / commercialisation ainsi que l'ensemble des coopératives d'abattages présentes en région Auvergne Rhône-Alpes. Les coopératives de la section viande bovine de CDF Auvergne Rhône-Alpes commercialisent près de 50% des bovins produits dans les exploitations d'Auvergne Rhône-Alpes et les abattoirs coopératifs abattent la majorité des bovins de la grande région. Concernant l'activité de collecte / allotement / commercialisation de bovins, la section viande bovine de Coop de France réunit les coopératives suivantes : Sicagieb, Covido Bovicoop, Socaviac Feder, Global Feder, Sicaba, Altitude/Éleveurs du Pays Vert, Celia, CEBM, Veaux des monts du Velay, Actis Bovins, Dauphidrom et Bovicoop. Concernant l'activité d'abattage et de transformation agroalimentaire de viande bovine la section viande bovine de Coop de France RAA regroupe les coopératives suivantes : le groupe coopératif SICAREV, SICABA, l'outil d'abattage et de transformation COVIAL (groupe Altitude).

**Coop de France Limousin** représente 44 entreprises coopératives, unions et SICA, représentatives de tous les secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires du territoire. Les actions menées dans le cadre du Cluster Herbe Massif Central s'appuieront en particulier sur la section ovine de Coop de France Limousin. Elle regroupe l'ensemble des coopératives ovines de collecte/allotement/commercialisation et d'abattage/transformation de la région Limousin. Ces coopératives commercialisent environ 75% des ovins produits en région. Sur la partie Massif Central la section ovine réunit les coopératives et unions suivantes : CCBE, Celimar (Union OBL), Limovin, Union ECOOVI (pour partie). Par ailleurs, la fédération regroupe l'ensemble des coopératives de collecte/allotement et commercialisation bovines présentes qui commercialisent près de 50% des bovins produits dans les exploitations de la région : CCBE, Celimar, GLBV, les Éleveurs du Pays Vert, Capel/Bovidoc.

**Coop de France Midi-Pyrénées** représente 130 entreprises (coopératives, unions et filiales), représentatives de tous les secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires du territoire. Les actions menées dans le cadre du Cluster Herbe Massif Central s'appuieront en particulier sur les sections ovine et bovine de Coop de France Midi-Pyrénées et les coopératives laitières dans le cadre de l'interprofession laitière (Cilaisud).

La section Ovine regroupe l'ensemble des coopératives de collecte, allotement, commercialisation et de transformation de Midi Pyrénées. Ces coopératives commercialisent autour de 80% des ovins produits en région. Sur la partie Massif Central, la section ovine réunit les coopératives et SICA suivantes : Unicor, Celia, Capel/Bovidoc, Aprovia et sur le reste de la région : Terres Ovines, Arterris et la Catalane.

La section viande bovine regroupe l'ensemble des coopératives de collecte, allotement, commercialisation présentes en région. Elles commercialisent près de 40% des bovins produits dans les exploitations de la région. Elle réunit sur le Massif Central les coopératives Unicor, Celia et Capel/Bovidoc et sur le reste de la région Arterris, Lurberri, Vivadour, la SICA Pyrénéenne, la Catalane et les veaux du Lauragais.

Les coopératives laitières sur le Massif Central sont Sodiaal, Jeune Montagne/Thérondel et les Bergers du Larzac.





Annexe 2 : Liste des 87 estives recensées dans le Massif Central par région ou département

	<i>Nom de l'entité collective</i>	<i>Représentant</i>	<i>Espèce estivée</i>
	<i>Estive collective de Champagnac</i>	<i>Pissavy Robert</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Coopérative d'estive d'Auvergne</i>	<i>Dif Dominique animateur Leduc Joel</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Section de Boutaresse</i>	<i>Barbat Didier</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Section du Fraud</i>	<i>David Teddy</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Syndicat ovin de st Aubin</i>	<i>Fraix Chantal</i>	<i>Ovins</i>
	<i>Coopérative d'Orcines</i>	<i>Pichon Christian</i>	<i>Bovins + Ovins</i>
	<i>Syndicat d'estive de Récoléine</i>		
	<i>Coopérative estive de Montmeyre</i>		
	<i>Lazeuil</i>		
<i>Auvergne</i>	<i>Coopérative d'estive Champrojet</i>	<i>PELLEGRY Quentin</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Estive Montagne de Chazeaux</i>	<i>LAHONDES Jérôme</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Coopérative du Mont Mouchet</i>	<i>Jean Michel VIGIER</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Domaine du Sauvage</i>		
	<i>Montagne de Madrières</i>		
	<i>Montagne du bourg de Chanaleilles</i>		
	<i>Montagne du Pin</i>		
	<i>Association d'estive de Trailus</i>		
	<i>Groupement pastoral du Mézenc</i>	<i>Gérard CHAPEL</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Syndicat de gestion La Fage - La Tour d'Auvergne</i>	<i>GOIGOUX Bernard</i>	<i>Bovins</i>



	<i>Groupement d'animation pastorale</i>	<i>RENARD Denis</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Coopérative d'estive de la Geneste</i>	<i>Denis Chabaud</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Syndicat d'estive de Saulzet</i>		
	<i>Syndicat ovin Montagne de la Biche</i>	<i>PASCAL Roger</i>	<i>Ovins</i>
	<i>Ovi estives</i>	<i>Guy ROUEL</i>	<i>Ovins</i>
	<i>Estive de la Croix St Robert</i>	<i>Michel ONDET</i>	<i>Ovins</i>
	<i>Estive collective Albepierre-Bredons</i>	<i>Alain ANDRE</i>	
	<i>Estive collective La Cumine</i>	<i>Daniel FRUQUIERE</i>	
	<i>Coopérative d'estive des Monts du Forez</i>	<i>PUMAIN Remy</i>	<i>Ovins</i>
<i>Auvergne</i>	<i>Cros de Ferrussac</i>		
	<i>Association d'estive des Bros</i>	<i>MAZEL Jérémy</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Estive de Laqueille</i>		
	<i>Commune de Landeyrat</i>		
	<i>Association d'estive de Chavagnac</i>	<i>ALARY Eric</i>	
	<i>COPTASA</i>	<i>Daniel JUERY Laurent BOUSCARAT</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Association d'estive currière chavanon</i>	<i>MONTMALIER Thierry</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Section de Jassy</i>	<i>GENEIX Christophe</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Estive collective de l'estival Brezons</i>	<i>MANHES Louis</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Estive collective de la Trinitat</i>	<i>VERNET Jérôme</i>	<i>Bovins</i>



<i>Auvergne</i>	<i>Coopérative Esmat la pastorale</i>	<i>Vidalenc Philippe</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Estive collective La Chapelle Marcousse</i>	<i>Barbet Laurent</i>	<i>Bovins + Ovins</i>
	<i>Estive collective de Floirac Pailherols</i>	<i>Cusset Pierre</i>	
	<i>Association d'estive La Bragouze</i>	<i>Raynal Christophe</i>	
	<i>Estive communale Ségur Les Villas</i>	<i>M. Chabrier</i>	
	<i>Association d'estive de Labro</i>	<i>Mme Chavignac</i>	
	<i>Association d'estive du Frau</i>		
	<i>Estive de Nozière</i>		
	<i>Estive de Dienne</i>		
	<i>Coopérative d'estive du Boucaud</i>	<i>Goya</i>	
	<i>Syndicat éleveur chevaux lourds</i>		
	<i>Association pastorale Chambourguet</i>		
	<i>Syndicat d'estive bail et Merle</i>		
	<i>GP de la Couaille</i>		
	<i>Estive Anzat le Luguet</i>	<i>Correia</i>	
<i>Estive communale Chastel sur Murat, doit regrouper : association d'estive du frau et association d'estive de champagnac</i>	<i>Niocel Pierre</i>		
	<i>Pissavy Robert</i>		
<i>Association d'estive du Lioran</i>	<i>Tichit Lionel</i>		
<i>Aveyron</i>	<i>Coopérative d'estive du Limon</i>	<i>Jean Frayssinet Jean Luc Verdier</i>	<i>Bovins</i>
<i>Corrèze</i>	<i>GP des mille sonnailles</i>	<i>Rolland Lise</i>	<i>Ovins</i>
	<i>GP de Peyrelevade</i>	<i>Campmas Denis</i>	<i>Ovins</i>
<i>Creuse</i>	<i>GP des Salles</i>	<i>Buys Anthony</i>	<i>Ovins</i>
	<i>GP de gentioux pigerolles</i>	<i>Chatoux Jouany</i>	<i>Ovins</i>



<i>Creuse</i>	<i>EA individuelle Leclere Pierre-François</i>	<i>Leclère Pierre-François</i>	<i>Ovins</i>
<i>Loire</i>	<i>SICA de Garnier</i>	<i>Méchin Pierre Yves Bartholin Olivier (président)</i>	<i>Ovins + Bovins</i>
	<i>Chalmazel</i>	<i>Fenon Bertrand</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Coopérative de la Montagne de courreau</i>	<i>Montaillard Jean-Claude (Président)</i>	<i>Bovins + Ovins</i>
	<i>Groupement pastoral Roche Gourgon</i>	<i>Masson Christelle (Présidente)</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Estive de la croix du Cheix blanc</i>	<i>Poyet Régis</i>	<i>Bovins + Chevaux</i>
<i>Lozère</i>	<i>Groupement Pastoral du Born Haut</i>	<i>Delpuech Dominique</i>	<i>Bovins</i>
	<i>Groupement Pastoral de la Loubière</i>	<i>Mourgues Paul</i>	<i>Ovins</i>
	<i>Groupement Pastoral de Fontmort</i>		<i>Ovins</i>
	<i>Groupement pastoral du Serre de Mijavols</i>		<i>Ovins</i>
	<i>Groupement pastoral du Bougès</i>		<i>Ovins + Caprins + Bovins + Equins</i>
	<i>Groupement pastoral des Abeilles</i>		<i>Ovins</i>





	<i>Groupement Pastoral des Hautes Terres de l'Hôpital</i>		<i>Ovins</i>
	<i>Groupement Pastoral de Bellecoste</i>	<i>Paulet Gilles</i>	<i>Ovins</i>
	<i>Groupement Pastoral du Sommet de Finiels</i>	<i>Maurin Florent</i>	<i>Ovins</i>
	<i>Groupement pastoral du Mas de la Barque</i>		<i>Ovins</i>
	<i>Groupement Pastoral de l'Aubarêt</i>		<i>Ovins</i>
<i>Lozère</i>	<i>Groupement Pastoral de la Vialasse</i>	<i>Serieys Bruno</i>	<i>Ovins</i>
	<i>Groupement Pastoral de Costeillades</i>		<i>Bovins</i>
	<i>Groupement Pastoral du Col Salidès</i>		<i>Ovins</i>
	<i>Groupement Pastoral de Massevaques</i>		<i>Ovins</i>
	<i>Groupement Pastoral du Sommet de l'Aigoual</i>		<i>Ovins</i>
<i>Ardèche</i>	<i>Association de Champlonge</i>	<i>Agniel Frédérique</i>	<i>Ovins</i>
	<i>Association du Tanargue</i>	<i>Dangel Guyème</i>	<i>Ovins</i>
<i>Lot</i>	<i>Transhumance en Quercy</i>	<i>Issaly Jean-Louis</i>	<i>Ovins</i>



---

# GUIDE D'ENTRETIEN DES ESTIVES COLLECTIVES

---

*Quels sont les problématiques, les enjeux et les projets d'avenir des structures d'estives collectives ?*

*Caractérisation et analyse de l'état actuel de leur fonctionnement dans le cadre du Cluster herbe Massif Central.*



**Marina PIGEON – Stage de fin d'étude**

**07 87 53 44 04**



# Présentation du contexte

---

Le Cluster Herbe est une plateforme collaborative en lien direct avec les acteurs du développement économique et les structures de recherche et de développement. Il vise à faire émerger, accompagner et valider des projets en faveur de la valorisation économique des produits agricoles et agroalimentaires issus des filières d'élevages, valorisant les ressources herbagères du Massif Central.

Le Cluster Herbe Massif Central a pour objectif de :

- Valoriser les atouts agroalimentaires, touristiques et environnementaux du Massif ;
- Créer de la valeur ajoutée, partagée au sein des filières d'élevages de ruminants à l'échelle du Massif.

Désignée comme membre du comité de pilotage du Cluster Herbe, Coop de France Auvergne Rhône-Alpes, en lien avec les autres fédérations régionales de Coop de France concernées au niveau du Massif Central (Limousin et Midi-Pyrénées), va mobiliser et déployer son réseau et ses compétences afin de participer activement et être force de proposition dans les différentes démarches de travail en cours sur les thématiques filières d'Elevage, Herbe, Montagne.

Coop de France souhaite sensibiliser et fédérer les entreprises coopératives et leurs filiales dans une logique de création de valeur au travers des démarches filières structurées et adaptées à des besoins de marchés identifiés au travers de 7 axes stratégiques<sup>6</sup>.

Pour cela, le réseau Coop de France a proposé aux partenaires du Cluster Herbe de déployer le travail suivant :

- 1- Identifier et formaliser les attentes et besoins des entreprises coopératives du Massif Central autour de la ressource herbagère et du Cluster ;
- 2- Identifier et formaliser les liens possibles entre les projets identifiés par les coopératives enquêtées et les autres acteurs économiques et les structures de R&D ;
- 3- Identifier et recruter des entreprises coopératives intéressées pour participer régulièrement aux travaux du Cluster Herbe et accompagner leur implication dans le réseau ;
- 4- Accompagner les entreprises coopératives dans la formalisation et la mise en avant de leurs projets potentiels au sein du Cluster.

Les deux premières phases de ce travail s'insèrent dans le cadre de mon stage de fin d'étude de 6 mois, que je réalise au sein de Coop de France Auvergne Rhône-Alpes en lien avec Coop de France Limousin et Midi-Pyrénées et dont Jérémie Bosch encadre le suivi (activités filières d'élevages et montagne). Je suis en dernière année d'école d'ingénieur agronome à Vetagro Sup (Clermont-Ferrand) en option Elevages et Systèmes de Production et mon stage qui concerne plus spécifiquement l'axe des estives, se terminera fin septembre. Ce diagnostic au niveau des structures collectives d'estives du Massif Central est important et stratégique car le réseau est mal connu par les acteurs impliqués dans la dynamique du Cluster. Par conséquent, tout l'enjeu de mon étude est d'identifier le réseau des structures d'estives, dont les coopératives. L'objectif étant de mieux comprendre leur fonctionnement et les choix effectués pour appréhender leurs besoins, enjeux et projets afin qu'ils puissent être identifiés et portés au niveau du comité de pilotage du Cluster.

---

<sup>6</sup> Axes stratégiques : Génétique animale, Semences, Estives et gestion du pastoralisme, Nutrition animale, Gestion logistique de l'offre agricole, Industrie agroalimentaire, Création de valeur.



# Fiche signalétique

---

<b>Nom de l'estive</b>	
<b>Commune(s) de l'estive (si plusieurs sites)</b>	
<b>Statut juridique</b>	Coopérative / Association / Syndicat / Société civile / SICA
<b>Président Téléphone</b>	
<b>Superficie de l'estive totale (plusieurs sites)</b>  <b>Altitude (m) (maximale, minimale, moyenne)</b>	
<b>Nombre d'adhérents total Nombre d'adhérents résidents sur la commune de l'estive</b>	
<b>Animaux estivés</b>  <b>Nombre UGB UGB/ha/an</b>	BL / BV / OV / OL / Suitée
<b>CA annuel</b>	

Quelle est la justification du choix du statut juridique (intérêt économique, fiscal, engagement...) ?

Pour les coopératives, pourquoi le choix de ce statut précisément par rapport à un autre ?





# Historique de la gouvernance et gestion humaine de l'estive

---

## ✓ Démarche de création

Depuis combien de temps la structure d'organisation de l'estive existe-elle ?

Quelle a été la démarche de création ?

Pour quelle(s) raison(s), choix d'engagement ?

Qui est l'initiateur de sa création ?

## ✓ Gouvernance de la structure actuelle

Depuis combien de temps la structure est-elle en place ?

Quelle a été l'évolution ?

Quelle instance gouverne la structure qui gère l'estive ?

Comment sont prises les décisions au niveau de l'estive ?

Existe-t-il un règlement intérieur ?

Etes-vous agréé en Groupement Pastoral ?

Si oui, pourquoi et date d'agrément préfectoral ?

Selon vous, qu'est ce qui maintient l'existence de la gestion collective de l'estive ?

Au contraire, qu'est ce qui peut faire que la structure collective décline ?

## ✓ Mode de gestion des adhérents à l'estive

Quels sont les critères utilisés dans le choix et l'acceptation d'entrée de vos adhérents ?

Avez-vous des variations du nombre d'adhérents d'une année sur l'autre ?

Si oui, pouvez-vous quantifier les départs/arrivées ?

Pourquoi ?



Avez-vous un nombre maximum d'adhérents ?

- Si oui : Pourquoi ? Quels sont les critères qui entrent en compte dans le choix du nombre maximum d'adhérents ?
- Si non : les adhérents sont-ils « permanents » ou effectuez-vous un roulement ou réduisez-vous la surface offerte à chaque adhérent ?

A quelle période s'effectuent les inscriptions ?

Comment procédez-vous ?

Coût d'une adhésion ?

Appliquez-vous un forfait à l'animal ?

Comment ça se passe en cas de non renouvellement de l'adhésion ?

Cas particulier des coopératives : seuil minimal d'adhérents pour avoir le statut.

Comment et à quelle fréquence réunissez-vous vos adhérents ?

Quels sont les sujets abordés ?

Quelle est la perception du caractère collectif de la gestion de l'estive par les adhérents ?

Des sujets sont-ils traités de façon individuelle sur l'estive ?



# Fonctionnement des pratiques de l'estive

---

## ✓ Gestion du parcellaire de l'estive

Comment gérez-vous le parcellaire ?

L'ensemble de l'estive est-elle disponible pour le pâturage ?

Si non, pourquoi et quelle est la part de la surface non accessible ?

Quelle est la part pour des actions autres que le pâturage sur l'estive et pourquoi ?

Est-elle complémentaire au pâturage ou sur des surfaces autres et pourquoi ?

Quelles personnes décident, interviennent et financent ce type d'action ?

L'estive dispose-t-elle de bâti ?

Quel en est l'usage ?

L'estive dispose-t-elle de point d'ombrage ?

→ Qu'est ce qui représente un atout, une difficulté dans ce type de gestion ? Et qu'est-ce qu'il faudrait faire évoluer ?

## ✓ Gestion des animaux

Quels types d'animaux acceptez-vous ?

Comment déterminez-vous le nombre d'animaux que peut accueillir l'estive ?

Quel est le nombre maximal d'animaux et pour quelle durée ?

Quel est le chargement moyen et le chargement maximum admissible ?

Comment déterminez-vous le nombre d'animaux par exploitation ?

Comment quantifiez-vous le nombre d'animaux par exploitation ?



### Lots d'animaux

Faites-vous des lots d'animaux ?

Si oui : quels sont les critères de choix dans la création des lots d'animaux ?

Au sein d'un même lot, au maximum combien d'animaux d'exploitations différentes mélangez-vous ?

Quel est le nombre d'animaux maximum par lot ? Pourquoi ?

En moyenne, combien de temps restent-ils en estive ? Quels sont vos critères de choix ?

Est-ce que les animaux estivés doivent rester la saison entière ou l'éleveur peut-il redescendre ses animaux à tout moment ?

### Alimentation

Durant la saison, les animaux valorisent-ils uniquement l'herbe ou sont-ils complémentés ? Si oui avec quoi, comment et par qui ?

En cas de période de sécheresse, les animaux sont plus complémentés ou la saison d'estive est-elle écourtée ?

L'estive possède-t-elle naturellement des points d'eau ou faut-il en créer (captation) ou en apporter (conduite, tuyaux) ?

### Niveau sanitaire

Quelles sont les conditions d'acceptation des animaux ?

En cas de contamination, quelles mesures sont prises ? Qui prend en charge les frais engendrés ?

### Surveillance

Un gardiennage est-il effectué ?

Si oui par qui et depuis quand ?

A quelle fréquence et pourquoi ?

Existe-il une structure garantissant ressource et compétence sur ce métier ?

Coût du gardiennage ?

→ Qu'est ce qui représente un atout, une difficulté dans ce type de gestion ? Qu'est-ce qu'il faudrait faire évoluer ?





## ✓ Gestion du pâturage

Quels sont les critères techniques que vous prenez en compte pour commencer et terminer la saison de pâturage ?

En début de saison, quelle(s) méthode(s) utilisez-vous pour définir votre niveau de chargement de l'année ?

Comment le planifiez-vous (semaines, mois, saison) et sur quels critères ajustez-vous ?

Quels types de prairies/herbe disposez-vous ?

Connaissez-vous la valeur de la ressource herbagère présente ?

Si oui, quels sont les critères qui déterminent cette valeur ?

Qui procède aux analyses ?

→ Qu'est ce qui représente un atout, une difficulté dans ce type de gestion ? Et qu'est-ce qu'il faudrait faire évoluer ?

## ✓ Main d'œuvre

Disposez-vous d'employés/salariés ?

Si oui, pourquoi embaucher une/des personne(s) ? Sur quels critères ?

Combien de personnes travaillent durant la saison d'estive ?

Quels sont les travaux/missions qu'elles ont en charge ?

Quel est leur revenu ? (unité : mensuel/brut/net)

Si non, qui est en charge de la création, de l'entretien des parcs et de la surveillance ?

Les parcs sont-ils ponctuels ou permanents ?

La main d'œuvre est-elle facile à trouver, ou est-ce un problème ?

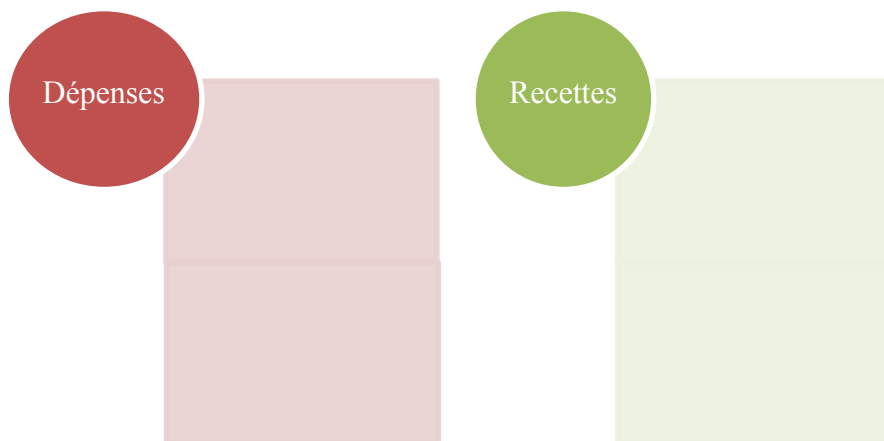
Est-elle formée ?

Avez-vous des interlocuteurs privilégiés en termes de recrutement ?



## ✓ Gestion économique de l'estive

Quels sont vos principaux postes de recettes et de dépenses ? (Budget annuel)  
Comment ont-ils évolué ces dernières années ?



Faites-vous appel à des prestataires extérieurs ?

Faites-vous des prestations de services pour des non adhérents ?

Quelle est la part de subvention et la part de prestation dans votre budget ? (%)

Les subventions sont-elles régulières ou occasionnelles ?

Sont-elles utilisées pour le fonctionnement ou l'investissement ?



# Le foncier et sa gestion

---

Quel est le mode de faire valoir du foncier au niveau de la structure qui gère l'estive ? (propriété, location : section, bien communal, bien publique ?), autres (mise à disposition, portage)

Quelle est la répartition des % si différents modes de faire valoir ?

Qui est le bailleur et quelle est votre relation avec le propriétaire vis-à-vis de la location ? (commune, privé, bien de section, Association Foncière Pastorale...)

Donnez les %

Quels sont les types de contrats mis en place dans le cadre de la location ?

Votre estive utilise t'elle le foncier d'une AFP ?

Qui en fait partie ?

Pourquoi sa création ?

Depuis quand existe-elle ?

Quelle a été la procédure ?

Quels en sont les avantages / inconvénients ?

Quel est votre niveau d'incertitude vis-à-vis de l'usage du foncier ?

Est-ce un problème au niveau de la structure ?

Pourquoi ?

Souhaitez-vous modifier la superficie de l'estive ?

Quel est le principal frein généré par la question foncière pour le bon fonctionnement de l'estive ?

Quels sont les avantages de la gestion actuelle du foncier au niveau de l'estive ?

Est-ce que le statut juridique de l'estive permet une gestion collective du foncier ?



# Les politiques publiques

---

Avez-vous des aides ?

Si oui, sous quelle forme ?

Avez-vous des aides de la PAC ?

Avez-vous des surfaces engagées en MAEC ?

Si oui, quel(s) est (sont) le(s) porteur(s) du PAEC ?

Y-a-t-il une structure qui s'occupe de la gestion/coordination des dossiers ?

Pouvez-vous décrire la procédure de gestion de ce dossier ?

Quel est l'impact économique pour la structure d'estive ?

Quel est le bénéficiaire ?

Quel est l'impact des financements publics sur l'estive ?





# Enjeux, Perspectives, Projets

## ✓ Risques sur l'estive

Pour vous, quels sont les éventuels risques présents sur l'estive ?  
Classez-les par ordre d'importance et degré d'intensité.

	N° du choix	Risques potentiels sur l'estive	Faible	Moyen	Fort
Agriculteurs		Sur exploitation	1	2	3
		Sous exploitation	1	2	3
		Abandon des surfaces	1	2	3
		Abandon du cadre collectif	1	2	3
Autres utilisateurs		Contraintes touristiques (piétons, 4*4, moto, quad)	1	2	3
		Non connaissance des touristes	1	2	3
Prédateurs, nuisibles		Campagnols terrestres	1	2	3
		Prédateurs sauvages	1	2	3
Filières			1	2	3
Autres (précisez)			1	2	3



### Cas des campagnols terrestres

Avez-vous été touché par l'invasion des campagnols terrestres sur l'estive ?

Quand avez-vous constaté leur présence ?

Est-ce terminé ?

Quelles ont été les conséquences CT/MT/LT de l'invasion des campagnols terrestres ?

Comment avez-vous géré cela ? Quelles décisions ont été prises et pourquoi ?

Les pertes engendrées ont été chiffrées à combien ?

### ✓ Place de l'estive dans le système des EA

D'après vous, quelle est la place de l'estive dans les systèmes des EA utilisatrices de l'estive ?

Quel est son intérêt économique ?

Quel est le bénéfice de l'utilisation de l'estive pour les exploitations agricoles ?

Ces exploitations y sont-elles particulièrement attachées ou sont-elles prêtes à l'abandonner facilement ?

### ✓ L'estive et sa relation avec les filières d'élevages

Quelles sont les relations actuelles qu'entretient l'estive avec les autres acteurs des filières ?

Faites-vous des prestations de services pour des non adhérents ?

Si oui, pratiquez-vous des tarifs différenciés ?

Si non, est-ce une possibilité envisageable notamment dans une démarche de filière ? Et à quel horizon ? (CT/MT/LT)

Accepteriez-vous l'adhésion d'une coopérative de production ? Sous quelles conditions ?

Accepterez-vous de travailler avec des partenaires économiques dans des démarches de structuration de filière pour mieux valoriser les produits ?

Etes-vous prêts à travailler dans une démarche de filière afin de valoriser les particularités du pâturage des animaux à l'estive ? (intérêts)



## ✓ L'estive et sa relation au territoire

Quel est le rapport de l'estive au territoire ?

- Ouverture du paysage
- Environnement
- Tourisme
- Vie locale

Quels sont les acteurs du territoire qui interagissent avec vous ? Diversité des acteurs interne et externe.

## ✓ Perceptions / Evolutions

Quels changements avez-vous perçu sur les 3 dernières années vis-à-vis de l'estive ?

Vers quelles évolutions de l'estive se dirige-t-on selon vous dans le contexte actuel d'évolution des filières agricoles ?

## ✓ Avenir

Quels sont les futurs investissements prévus et/ou souhaités ?

Quels sont les futurs changements de règle de fonctionnement ?

Quels sont vos futurs projets ? Avez- vous des demandes particulières de la part de vos adhérents ?

Quels sont les freins et les limites qui vous empêchent de les réaliser ?

Quelle est selon vous la pérennité de votre structure d'estive ?

Identifiez-vous des besoins à CT / MT/ LT ?

Avez-vous des besoins et des attentes particulières en lien avec le Cluster Herbe Massif Central ?



### Pour les coopératives

Comment pourrait-on améliorer les liens entre votre structure et Coop de France ? Quel en est l'intérêt selon vous ?

- Lien actuel (si aucun, pourquoi ?)
- Lien futur → Comment Coop de France peut être utile dans les dynamiques en cours ?



# En synthèse

---

Quelles sont selon vous les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces que vous identifiez, dans l'utilisation de l'estive et son environnement ?

Identifiez-vous des questions ou des sujets importants à évoquer dont nous n'avons pas parlé ou pas assez?

**Merci pour votre participation**







---

## ETAT D'AVANCEMENT

---

### Cluster Herbe Massif Central – Sujet des Estives –

#### ✓ Travail réalisé au mois de mai

- Rendu de la synthèse bibliographique
- Réalisation et validation du guide d'entretien
- Etablissement de l'échantillon d'estives collectives à enquêter
- Prise de RDV pour les entretiens

#### ✓ Travail réalisé au mois de juin / juillet

- Poursuite de la prise de RDV
- Réalisation des enquêtes dans le Massif Central → au total 25 enquêtes ont été réalisées sur les 28 prévues dans les départements du Cantal, Puy de Dôme, Haute-Loire, Loire, Creuse, Corrèze, Lot, Lozère
- Retranscription des notes prises au jour le jour sous excel (données brutes)
- Participation à la réunion du comité de pilotage pour le stage d'Emmy Pantel Jouve
- Participation au colloque AP3C le mardi 4 juillet
- Travaillé sur la base de données pour en faire une analyse statistique par la suite (codage de l'information qualitative en quantitative)
- Point méthodologique avec M. Carrere Pascal

#### ✓ Travail à venir

- Réalisation d'un plan détaillé du rapport
- Début de rédaction des éléments de contexte, de méthodologie et de résultats



Annexe 5 : Planning prévisionnel

14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
03/04 au 07/04	10/04 au 14/04	17/04 au 21/04	24/04 au 28/04	01/05 au 05/05	08/05 au 12/05	15/05 au 19/05	22/05 au 26/05	29/05 au 02/06	05/06 au 09/06	12/06 au 16/06	19/06 au 23/06	26/06 au 30/06	03/07 au 07/07	10/07 au 14/07
	le 17			le 1	le 8		le 25 et 26		le 5					le 14
Bibliographie (rendu 31 mai)														
Guide d'entretien														
Prise RDV														
Entretiens														
Retranscription														
Rédaction au fil de l'eau														
Irelande														

29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
17/07 au 21/07	24/07 au 28/07	31/07 au 04/08	07/08 au 11/08	14/08 au 18/08	21/08 au 25/08	28/08 au 01/09	04/09 au 08/09	11/09 au 15/09	18/09 au 22/09	25/09 au 29/09
Adeline										
Vacances										
Jéréemie										
Résultats										
Rédaction stricte										
Réalisation diapo oral										



Annexe 6 : Codage des variables et des modalités des deux extractions

Codage des variables

	<i>Nom estive</i>	<i>Statut juridique</i>	<i>Superficie totale</i>	<i>Altitude moyenne</i>	<i>Nombre d'adhérents</i>	<i>Type d'animaux estivés</i>	<i>Nb UGB</i>
<i>Codage</i>	nom	statut_ju	sup_tot	alt_moy	nb_ad	anx_est	nb_ugb

	<i>Instance gouvernante la structure</i>	<i>Prise de décision / gestion</i>	<i>Règlement intérieur</i>	<i>Groupement pastoral</i>	<i>Choix d'acceptation adhérents</i>	<i>Coût pension</i>	<i>Comment on se réunit</i>
<i>Codage</i>	gouv_est	decision	ri	gp	accep_ad	pension	reunion

	<i>Gestion du parcellaire</i>	<i>Autres actions</i>	<i>Estive avec bâti</i>	<i>Point ombrage</i>	<i>Chargement moyen (UGB/ha/an)</i>	<i>Lot animaux</i>	<i>Jours d'estive (moyenne)</i>
<i>Codage</i>	gest_pat	act_sup	bati_est	ombre	ugb_ha_an	lot_anx	j_est

	<i>Nom estive</i>	<i>Statut juridique</i>	<i>Superficie totale</i>	<i>Altitude moyenne</i>	<i>Nombre d'adhérents</i>	<i>Type d'animaux estivés</i>	<i>Nb UGB</i>
<i>Codage</i>	nom	statut_ju	sup_tot	alt_moy	nb_ad	anx_est	nb_ugb

	<i>Animaux pour saison entière</i>	<i>Animaux complétés durant la saison</i>	<i>Points d'eau naturel / création</i>	<i>Niveau sanitaire</i>	<i>Gardiennage</i>	<i>Critères techniques début saison</i>	<i>Estive en parcs ou non parcs</i>
<i>Codage</i>	anx_saison	compl_anx	eau	san_est	gard_est	deb_est	parcs

	<i>Postes de dépenses (charges)</i>	<i>Postes de recettes (produits)</i>	<i>Prestataires extérieurs</i>	<i>Prestations de services pour non adhérents</i>	<i>Mode de faire valoir</i>	<i>Aides PAC (MAEC)</i>	<i>Risques présents sur l'estive n°1</i>
<i>Codage</i>	charge_est	pdt_est	prest_ext	prest_serv	terre	maec	risq_est



Codage des modalités

	<i>Modalités</i>	<i>Codage</i>
<i>statut-ju</i>	coopérative	coop
	association	asso
	syndicat	synd
<i>anx-est</i>	bovins	bov
	ovins	ov
	ovins + bovins	ob
	bovins + chevaux	bc
<i>gouv-est</i>	président	presid
	conseil d'administrateur	ca
	bureau	bur
<i>pension</i>	/animal	anx
	/UGB	ugb
	les deux	les-deux
	pas de pension	neant
<i>rassemblement</i>	AG	ag
	reunion	reu
	AG + reunion	ag-reu
	si besoin	si-bes
	rien	neant
<i>gest-pat</i>	individuelle	ind
	en parc avec PT	parc-pt
	choix du berger	berg
	un seul tenant, sans parc	sans-parc
<i>decision</i>	commun	com
	individuelle	ind
<i>act-sup</i>	broyage	broy
	fauche	fauche
	débroussaillage	debrou
	rien	neant
	broyage + fauche	broy-fau
	chaulage, amendement, engrais	chau-amend-engrais
	coupe de pin	pin
<i>ri</i>	oui	oui
	non	non
<i>gp</i>	oui	oui
	non	non
<i>lot-anx</i>	oui	oui
	non	non
<i>anx-saison</i>	oui	oui
	non	non
<i>compl-anx</i>	oui	oui
	non	non
<i>maec</i>	oui	oui
	non	non
<i>eau</i>	naturel	eau-nat
	capter	eau-cap
	les 2	eau-capnat





<i>san-est</i>	<i>indemne IBR ; rien BVD</i>	<i>ibr</i>
	indemne IBR et non IPI	ibr-bvd
	etat général des brebis	etat-g
	bovin en 1 + ovin en 3	ibr-etat-g
<i>faire valoir</i>	gestion individuelle	neant
	location	loc
	propriété	prop
	les 2	loc-prop
	les 3	loc-prop-dispo
<i>accep-ad</i>	mise à disposition + location	dispo-loc
	en lien avec le foncier	foncier
	en lien avec les animaux	anx
	proximité de l'EA	prox-ea
	nouvelle installation	ja-surf
<i>parcs</i>	pas de critères	rien
	acceptation du RI	accept-ri
	avec	parc
<i>gard-est</i>	conduite du berger	sans-parc
	avec et sans	avec-sans-parc
	berger	berg
<i>deb-est</i>	agriculteurs	agri
	individuelle	ind
	agriculteur + berger	agri-berg
	ressource présente	herbe
<i>risq-est</i>	historique	hist
	meteo	meteo
	herbe + meteo	herbe-meteo
<i>pdt-est</i>	sous exploitation des surfaces	sous-exploit
	touriste	touriste
	sanitaire	sanitaire
	prédateurs / nuisibles	pred-nuis
	abandon du cadre collectif	abandon-collectif
	sur exploitation	sur-exploit
	surface ouverte	surf-ouverte
<i>charge-est</i>	abandon des surfaces	abandon-surf
	maec	maec
	pensions	pension
<i>charge-est</i>	maec + aide berger	aide
	salaire berger	berg-salaire
	location terre	loc-terre
	entretien estive	entretien-est
	prestataire extérieur	prest-ext
	transporteur	transport



Annexe 7 : Résultats obtenus avec la fonction « desc.var » sur R Studio

```
> CAH_fini$desc.var
```

```
$test.chi2
          p.value df
charge_est 2.614466e-07 12
maec       4.576795e-05  3
terre      1.660466e-04 12
pension    1.385511e-03  9
san_est    1.774417e-03  9
accep_ad   2.252827e-03 15
anx_est    5.144969e-03  9
act_sup    3.566298e-02 18
```

```
$category
```

```
$category$`1`
```

	Clà/Mod	Mod/Clà	Global	p.value	v.test
terre=dispo_loc	100	100	4.347826	0.04347826	2.019086
charge_est=transport	100	100	4.347826	0.04347826	2.019086
act_sup=fauche	100	100	4.347826	0.04347826	2.019086
pension=neant	100	100	4.347826	0.04347826	2.019086
nom=est15	100	100	4.347826	0.04347826	2.019086

```
$category$`2`
```

	Clà/Mod	Mod/Clà	Global	p.value	v.test
san_est=etat_g	85.714286	100.00000	30.43478	6.934332e-05	3.978528
anx_est=ov	85.714286	100.00000	30.43478	6.934332e-05	3.978528
accep_ad=anx	100.000000	66.66667	17.39130	1.693958e-03	3.139224
gard_est=berg	60.000000	100.00000	43.47826	2.080300e-03	3.078522
gest_pat=berg	80.000000	66.66667	21.73913	7.934857e-03	2.654829
charge_est=berg_salaire	62.500000	83.33333	34.78261	8.875945e-03	2.616796
pdt_est=aide	75.000000	50.00000	17.39130	4.178430e-02	2.035662
gouv_est=presid	57.142857	66.66667	30.43478	4.840164e-02	1.973825
san_est=ibr	0.000000	0.00000	34.78261	4.958047e-02	-1.963566
gest_pat=parc_pt	12.500000	33.33333	69.56522	4.840164e-02	-1.973825
gouv_est=ca	7.142857	16.66667	60.86957	1.913876e-02	-2.342817
anx_est=bov	0.000000	0.00000	52.17391	4.576659e-03	-2.835412

```
$category$`3`
```

	Clà/Mod	Mod/Clà	Global	p.value	v.test
anx_est=bov	91.66667	73.33333	52.17391	8.749495e-03	2.621690
san_est=ibr	100.00000	53.33333	34.78261	1.312424e-02	2.480380
gouv_est=ca	85.71429	80.00000	60.86957	1.768255e-02	2.372199
gest_pat=parc_pt	81.25000	86.66667	69.56522	2.747627e-02	2.204684
charge_est=loc_terre	90.00000	60.00000	43.47826	4.024768e-02	2.051198
gouv_est=presid	28.57143	13.33333	30.43478	2.747627e-02	-2.204684
accep_ad=anx	0.00000	0.00000	17.39130	7.905138e-03	-2.656095
gard_est=berg	30.00000	20.00000	43.47826	3.365190e-03	-2.932247
gest_pat=berg	0.00000	0.00000	21.73913	1.664240e-03	-3.144407
san_est=etat_g	0.00000	0.00000	30.43478	3.263215e-05	-4.154274
anx_est=ov	0.00000	0.00000	30.43478	3.263215e-05	-4.154274

```
$category$`4`
```

	Clà/Mod	Mod/Clà	Global	p.value	v.test
charge_est=prest_ext	100	100	4.347826	0.04347826	2.019086
nom=est8	100	100	4.347826	0.04347826	2.019086



```

$quanti.var
      Eta2      P-value
nb_ad  0.9590883 2.302701e-13
nb_ugb 0.9122780 3.158304e-10
sup_tot 0.7474776 6.658305e-06
alt_moy 0.3327140 4.861569e-02

```

```

$quanti
$quanti$`1`
      v.test Mean in category Overall mean sd in category Overall sd      p
.value
alt_moy -2.647941          750          1291          0  204.3097 0.008
098355

```

```

$quanti$`2`
NULL

```

```

$quanti$`3`
      v.test Mean in category Overall mean sd in category Overall sd      p.value
j_est 2.2056          146.6667          139.1304          13.44454          21.9452 0.02741202

```

```

$quanti$`4`
      v.test Mean in category Overall mean sd in category Overall sd      p
.value
nb_ad  4.570884          217          21.65217          0  42.73743 4.8567
10e-06
nb_ugb 4.477378          2635          340.69130          0  512.42233 7.5565
23e-06
sup_tot 4.009226          2080          415.00000          0  415.29214 6.0918
13e-05

```



## *Annexe 8 : Script complet de l'analyse statistique réalisée sur R Studio*

```
# Visualisation des données #
```

```
summary((MARINA_BASE4))
```

```
# Réalisation de l'AFDM #
```

```
FAMD_fini = FAMD(MARINA_BASE4, ncp = 10, graph = TRUE, axes =c(1,2))
```

```
FAMD_fini2 = FAMD(MARINA_BASE4, ncp = 10, graph = TRUE, axes =c(3,4))
```

```
FAMD_fini3 = FAMD(MARINA_BASE4, ncp = 10, graph = TRUE, axes =c(5,6))
```

```
FAMD_fini4 = FAMD(MARINA_BASE4, ncp = 10, graph = TRUE, axes =c(7,8))
```

```
FAMD_fini5 = FAMD(MARINA_BASE4, ncp = 10, graph = TRUE, axes =c(9,10))
```

```
FAMD_fini
```

```
FAMD_fini$var
```

```
FAMD_fini$eig
```

```
# CAH de la FAMD #
```

```
CAH_fini = HCPC (FAMD_fini)
```

```
Classe_fini =CAH_fini$data.clust
```

```
CAH_fini$desc.var
```









VetAgro Sup

PIGEON Marina  
2017

La ressource herbagère et pastorale du Massif Central :  
un atout pour l'avenir

36 pages  
Mémoire de fin d'études

Soutenu à Vetagro Sup, Campus Agronomique de Clermont-Ferrand,  
Le 18 septembre 2017

**Structure d'accueil :**

- ◆ Coop de France Auvergne Rhône-Alpes (CDF AuRA)

**Encadrants :**

- ◆ Maître de stage : BOSCH Jérémie (Coop de France)
  - ◆ Tuteur pédagogique : VEDRINE Adeline

**Option :** Elevages et Systèmes de Production

**RESUMÉ**

Dans un contexte agricole devant faire face à de grands bouleversements, l'avenir des productions extensives à l'herbe du Massif Central est incertain. Pour pallier ces changements, Coop de France Auvergne Rhône-Alpes, s'est impliqué dans la dynamique actuelle du Cluster Herbe Massif Central en engageant un travail d'animation au sein de son réseau sur les filières d'élevages herbivores, avec un axe dédié au pastoralisme et aux structures d'estives.

La présente étude vise à recenser et caractériser le fonctionnement des estives collectives du Massif Central. Pour cela, une recherche des estives par département auprès de différents interlocuteurs a été engagée, à la suite de laquelle 25 enquêtes ont été réalisées.

L'approche fonctionnelle des 23 estives retenues a permis d'obtenir une classification des estives collectives basée sur un fonctionnement différent selon l'espèce animale estivée. De plus, 8 risques ont été perçus par les estives, dont la sous exploitation et les conflits d'usages qui arrivent en tête de classement. Concernant les perspectives d'avenir et les évolutions envisageables, les résultats sont nuancés. Il est plausible pour une minorité d'estive seulement d'envisager des partenariats avec des coopératives de productions mais la majorité est prête à travailler avec des partenaires économiques dans des démarches de structuration de filière pour mieux valoriser les particularités des estives.

Cette étude a soulevé le manque de connaissance et d'information disponible sur les questions de pastoralisme et d'estives collectives à l'échelle du Massif Central. Par conséquent, une enquête pastorale du massif semble nécessaire.

---

**Mots clés :** *Estives collectives, Massif Central, Cluster Herbe Massif Central, Caractérisation des estives, Pastoralisme, Perspectives d'avenir.*